

À tous les participants du Sommet GEDI 2010,

Votre participation au Sommet Génération d'idées a généré au-delà de 125 solutions. Depuis plusieurs semaines, certains d'entre vous ont participé à la rédaction d'un **mémoire** faisant état non seulement de ces solutions, mais aussi des débats qui ont eu lieu lors du Sommet. Ce mémoire permet aussi de mettre ces solutions et débats en contexte, c'est-à-dire de voir comment ils s'inscrivent dans un cadre politique, économique, légal, social, culturel, environnemental... bref, de leur donner plus de profondeur et de les confronter aux débats se trouvant déjà sur la place publique.

Bien que la version finale de ce mémoire soit présentée le 8 juin 2011 au Lion d'Or, nous vous faisons parvenir dès maintenant une version préliminaire afin de recueillir vos commentaires (sur le contenu seulement --- nous entendons retravailler le style), afin de voir, notamment, s'il reflète bien les échanges que vous avez eus lors des ateliers et de la plénière. N'hésitez pas aussi à nous suggérer d'autres sources (rapports, statistiques, lois, exemples à l'étranger, etc.) afin de bonifier ces textes.

Ces textes sont le fruit du travail bénévole de vos pairs et ne constituent qu'une **version préliminaire**. Il leur a fallu synthétiser des opinions très diverses et faire un travail de recherche considérable afin de soupeser le bien-fondé et le réalisme des idées avancées. Ainsi, nous vous saurions gré de ne pas en diffuser le contenu (nous ne voulons pas gâcher le punch!) et d'être cordiaux et constructifs dans vos commentaires.

Vous trouverez une adresse courriel spécifique pour chacun des 10 textes ci-dessous à laquelle vous pouvez **faire parvenir vos commentaires et sources d'ici au 8 mai 2011**.

Bonne lecture!

TABLE DES MATIÈRES

*** L'ordre n'est qu'à titre indicatif et sera modifié dans la version finale***

Chapitre 1 - Démocratie

Chapitre 2 - Indépendance et concentration des médias

Chapitre 3 - Développement économique et innovation

Chapitre 4 - Ressources naturelles, eau et agriculture/alimentation

Chapitre 5 - Système de santé

Chapitre 6 - La culture dans tous ses états et La beauté du Québec

Chapitre 7 - Finances publiques

Chapitre 8 - Développement et occupation du territoire - transports

Chapitre 9 - Inclusion

Chapitre 10 - Éducation

Chapitre 11 - Travail (à venir)

Chapitre 12 – Développement durable et responsabilité sociale des entreprises (à venir)

Chapitre 1 - Démocratie

Cet atelier portait sur la confiance que les Québécois, en particulier les jeunes Québécois, entretiennent -ou n'entretiennent pas- à l'égard de leurs politiciens. L'atelier, parrainé par Claude Béland, a été le plus populaire de tout le Sommet. De plus, l'enjeu de la « confiance envers les politiciens » a été identifié comme l'un des cinq enjeux les plus importants pour l'avenir du Québec lors de la plénière du dimanche.

Il est important de souligner que le Sommet a eu lieu en pleine « crise de la construction », en novembre 2010, alors que des scandales dans le monde de la construction étaient portés au grand jour dans les médias de manière régulière. Soulignons également que le Sommet a eu lieu peu de temps après la campagne électorale municipale à Montréal qui a été difficile du point de vue de l'éthique. Ces deux raisons peuvent expliquer, en partie, le succès de cet atelier.

De manière générale, un constat s'impose clairement : la confiance des jeunes envers leurs politiciens a été fortement ébranlée au cours des dernières années. Néanmoins, les jeunes ne baissent pas les bras. Ils exigent mieux. Ils demandent des réformes en profondeur. Des réformes qui leur permettront de retrouver cette confiance perdue.

Mise en contexte

Selon un sondage Angus Reid réalisé pour le compte du journal La Presse à l'été 2010 (soit peu de temps avant le Sommet) : « 85% des Québécois disent qu'ils font peu ou pas du tout confiance » aux politiciens et « près de 9 électeurs québécois sur 10 se disent «découragés ou rebutés» par les politiciens. » Un sondage réalisé exclusivement auprès des jeunes par la maison CROP en 2007 montre que 0% d'entre eux fait « beaucoup confiance » aux politiciens.

Les effets de la « maladie de la méfiance » sont nombreux. Les taux de participation aux élections tant municipales que provinciales et fédérales sont proprement anémiques. À titre d'exemple, le taux de participation aux dernières élections provinciales (57,3%) était le plus faible enregistré depuis... 1927 ! Même chose au fédéral avec un taux de participation à 58,8%.

Solutions

Cet atelier a donné lieu à un nombre impressionnant de propositions et de pistes de solutions de qualité. Plusieurs d'entre elles nous apparaissent raisonnables, réalistes et applicables. Quelques tendances se dégagent de toutes les pistes de solution proposées : les citoyens souhaitent se rapprocher des élus et des décisions politiques, ils souhaitent être consultés plus régulièrement et favorisent la décentralisation du pouvoir.

Première solution : Revaloriser chaque vote

Puisque les élections, dans leur forme actuelle, ne soulèvent plus les passions ni même l'intérêt de la population, les participants au Sommet ont proposé de réformer le mode de scrutin pour le remplacer par un mode de scrutin mixte. En plus de recueillir l'adhésion des participants à l'atelier, cette proposition a été très populaire lors de la plénière qui s'est déroulée durant la dernière journée du Sommet.

Notre système politique actuel est « uninominal à un tour ». Dans un tel système, il est rare que le nombre de voix en faveur d'un parti se traduise par un nombre de sièges qui en soit le juste reflet : « ...Qu'un parti remporte une circonscription par quelques voix ou par des dizaines de milliers de voix ne change rien au résultat final: ce sera un élu, rien d'autre. Pour les perdants, et même si la lutte a été serrée, ce sera rien du tout . »

Les participants au Sommet ont proposé d'ajouter une composante dite « proportionnelle » à ce système électoral. C'est-à-dire que, en plus de voter pour un député dans leur circonscription, les électeurs seraient appelés à voter - séparément - pour un parti. L'Assemblée nationale serait composée de députés élus dans leur circonscription (comme c'est le cas actuellement) ainsi que de députés choisis par les partis politiques, et ce en fonction du pourcentage de vote recueilli par le parti. Par exemple, si le Parti libéral obtenait 50% des votes, en plus des députés libéraux élus dans leur circonscription, le parti pourrait désigner 50% des députés issus de la composante proportionnelle de l'élection. Cette composante proportionnelle permettrait à des partis qui ne parviennent pas à faire élire des députés mais obtiennent un pourcentage de vote significatif (par exemple, le Parti Vert) de se voir représenter à l'Assemblée Nationale.

De nombreux pays européens (notamment l'Allemagne et les pays scandinaves) ont recours à un système mixte semblable à celui proposé par les participants au Sommet. L'objectif est de favoriser une représentation de chaque parti qui soit proportionnelle au nombre de votes obtenus par le parti. Clairement, les participants au Sommet pensent que ce mode de scrutin encouragerait les électeurs à se rendre aux urnes puisque leur vote se traduirait directement par des sièges à l'Assemblée.

Notons que le premier ministre Jean Charest a promis, lors de son premier discours inaugural en 2003, de réformer le mode de scrutin dans la première année de son mandat. Il avait aussi pris l'engagement de revoir le mode de scrutin dans son discours inaugural de 2004. Néanmoins, rien n'a été fait en ce sens.

Malgré plusieurs avantages évidents, le mode de scrutin « mixte » doit faire face à des critiques. Selon les spécialistes, ce système conduirait à l'élection de gouvernements beaucoup moins stables. En raison de la composante proportionnelle qui favorise la représentation de nombreux partis à l'Assemblée, il y a de fortes chances que les

gouvernements soient formés par plusieurs partis rassemblés dans une coalition. De tels gouvernements de « coalition » auraient une durée de vie moins longue (2 ou 3 ans plutôt que 3 ou 4 ans). « De plus, ces coalitions se forment parfois non pas avant le scrutin, mais lors de tractations qui suivent les élections. Les compromis qui sont alors discutés n'ont donc pas pu faire l'objet de débats lors de la campagne. »

« Fondamentalement, estime Claude Béland - mentor de l'atelier -, il faut faire le choix entre la stabilité gouvernementale et la juste représentativité de l'opinion de l'ensemble des citoyens. » Les participants au Sommet optent clairement pour la « juste représentation ».

Une autre solution qui a été proposée afin de revaloriser chaque vote est de forcer la tenue de référendums d'initiative populaire portant sur des projets de loi. Les participants à l'atelier proposaient que ces référendums soient mis en place à chaque fois qu'une pétition est signée par plus de 5% des électeurs. Ils demandaient également que des informations complètes précisant les avantages et les inconvénients des options présentées au référendum soient rendues disponibles. Les participants s'attendaient à ce que des référendums soient organisés au moins une fois par mois.

Cette proposition - qui est très populaire auprès des jeunes - rencontre deux critiques principales : son coût élevé ainsi que l'éventualité d'un taux de participation très faible qui discréditerait la démarche.

Deuxième solution : Actualiser le système politique

Réfléchissant à notre système démocratique et à ses institutions, les participants à l'atelier en sont venus à la conclusion qu'il était « désuet » à plusieurs égards et avait besoin d'être « actualisé ». Selon les participants, de nombreuses institutions et traditions mises en place au cours de notre histoire doivent être revisitées afin de permettre à une plus grande variété de points de vue d'y être exprimés. Cette réflexion a débouché sur quelques propositions d'ordre général et quelques propositions plus précises.

En ce qui a trait aux propositions d'ordre général, les participants souhaitent que le pouvoir politique soit décentralisé afin de se rapprocher des populations et des enjeux régionaux. Il nous apparaît que cette proposition devra être précisée lors d'activités subséquentes. De quelle manière le pouvoir doit-il être décentralisé ? Quels pouvoirs devraient être confiés à des instances régionales ou locales?

Il en va de même pour la proposition visant une « réforme du financement » des partis politiques. Les participants à l'atelier ont proposé d'inclure dans le mandat du Directeur général des élections (DGE) la surveillance du financement des partis politiques. Cette idée va dans le sens de ce que les jeunes libéraux du Québec proposaient dans leur Congrès 2010. Le président des Jeunes Libéraux du Québec, Julien Gagnon, explique ainsi la position de ses membres : « Nous proposons que tous les dons aux partis politiques soient désormais recueillis puis redistribués directement par le Directeur

général des élections du Québec, lequel disposerait aussi de plus de pouvoirs d'enquête. On garantirait ainsi une plus grande transparence et une meilleure surveillance du financement des partis, tout en préservant la liberté du donateur de contribuer à une cause».

Fait à noter, les élus ont récemment adopté à l'unanimité les projets de loi 113, 114 et 118 qui visent à « mieux faire respecter les lois électorales en matière de financement politique et à renforcer la confiance de la population ». La loi 113 instaure diverses mesures visant à réduire l'utilisation de prête-noms, notamment le plafonnement des dons aux partis politiques à 1000\$ plutôt que 3000\$. La loi 114, qui nous concerne directement, vise à « augmenter les pouvoirs du DGE en lui donnant des outils nécessaires pour qu'il puisse assurer un meilleur contrôle du système de financement des partis politiques . » Cette loi stipule que « toute contribution de 100 \$ et plus destinée à un parti politique, une instance de parti, un député indépendant ou un candidat indépendant devra dorénavant être versée au DGE qui vérifiera la conformité aux dispositions de la loi de chaque contribution, avant de la déposer dans le compte de l'entité et les reçus de contribution seront émis annuellement par le DGE . » Cette loi semble aller dans le sens de ce que les participants ont proposé durant l'atelier. Il reste à savoir si ses effets concrets sauront satisfaire les jeunes et être à la hauteur des attentes des électeurs.

Les participants à l'atelier ont également proposé de revoir le fonctionnement de la période des questions. La période des questions à l'Assemblée Nationale, qui tourne souvent à la foire d'empoigne, semble servir de moins en moins l'intérêt de notre démocratie. En effet, les attaques partisans et les insultes donnent une très mauvaise image de nos politiciens à la population. De plus, le fait que la période des questions soit filmée semble renforcer l'effet de « spectacle » qui s'en dégage. Les politiciens cherchent à faire des déclarations fracassantes qui seront reprises par les médias et favoriseront ainsi leur visibilité. En ce qui a trait à ce point en particulier, il serait nécessaire de préciser la nature des changements à apporter à la période des questions.

Les participants à l'atelier ont également proposé que le premier ministre du Québec soit élu par les députés de l'Assemblée Nationale ou directement par la population. L'idée de permettre à la population de voter directement pour le premier ministre (et non pas simplement pour un député dans leur circonscription) a été mise de l'avant par l'ADQ lors de son dernier Congrès annuel, en novembre 2010 (elle avait été proposé pour la première fois par le parti en 2002). Si le premier ministre du Québec était élu au suffrage universel, il serait possible que celui-ci ne soit pas issu du parti disposant de la majorité à la chambre des communes. Dans une telle situation et dépendamment de la répartition des pouvoirs entre la chambre et le premier ministre, il est possible que le gouvernement soit totalement paralysé puisque le premier ministre pourrait bloquer les propositions de la chambre et inversement. Gérard Deltell, chef de l'ADQ, n'y voit cependant pas un problème mais plutôt « un défi extraordinaire à la démocratie ».

Autre proposition issue de cet atelier : limiter la durée maximale du mandat du premier ministre. Cette proposition a été défendue en décembre 2010 par le Parti Québécois qui y voyait une manière de favoriser la confiance de la population envers ses élus. Pauline Marois a proposé d'empêcher un premier ministre de se maintenir au pouvoir plus de 10 ans. De nombreux journalistes ont été très surpris par cette recommandation péquiste. Les journalistes se demandaient si Madame Marois supposait que le temps avait nécessairement pour effet de corrompre les politiciens. Une autre question soulevée par l'équipe éditoriale du journal La Presse est applicable dans le cas qui nous intéresse : « Par ailleurs, la suggestion péquiste s'applique à la personne du premier ministre plutôt qu'au parti. Par conséquent, une formation politique pourrait demeurer au pouvoir pendant 50 ans en autant qu'elle change régulièrement de chef. S'agit-il vraiment d'un remède efficace aux maux provoqués par l'usure du pouvoir? » Malgré que l'idée de limiter la durée maximale du mandat du premier ministre soit intéressante, il est nécessaire de s'assurer que cette proposition atteigne directement l'objectif d'augmenter la confiance de la population envers ses élus.

Troisième solution : Améliorer la représentativité citoyenne dans les institutions démocratiques

Les participants à l'atelier demandent que les citoyens soient mieux représentés dans les institutions démocratiques. Ils souhaitent que des citoyens ou des groupes de citoyens soient intégrés directement à des organes qui sont habituellement composés uniquement de politiciens « professionnels ».

Afin de favoriser cette représentativité citoyenne, les participants proposent que les élus ne puissent pas servir plus de deux mandats. Cette politique aurait pour effet d'empêcher tout individu de mener une « carrière politique » en bonne et due forme. Elle favoriserait l'alternance et donc la présence citoyenne à l'Assemblée Nationale.

Les participants à l'atelier ont également proposé de séparer totalement l'exécutif du législatif. Le pouvoir législatif est celui qui fait la loi ou qui la modifie. Le pouvoir exécutif est celui qui propose la loi au Parlement et qui est chargé de l'exécuter après qu'elle ait été votée. Cette solution, telle qu'elle a été présentée en plénière lors du dernier jour du Sommet manque de précision. Quels gestes concrets doivent être posés afin de garantir cette séparation? À titre d'indice, le mouvement Renouveau Québec, qui milite pour la séparation « totale » de l'exécutif et du législatif propose l'idée suivante : « Tous les membres du Gouvernement doivent être contraints de démissionner de leur mandat de député aussitôt qu'ils sont amenés à siéger à l'exécutif afin de garantir la séparation des pouvoirs (un ministre ne peut plus être député, il doit occuper sa seule fonction de ministre,...) » Est-ce que les participants au Sommet seraient prêts à appuyer cette proposition?

Les participants, conscients du défi que représentent le désintérêt et la méconnaissance de la chose politique pour l'avenir de notre démocratie, ont proposé de sensibiliser davantage les citoyens à l'importance de la démocratie à travers des activités comme le

sport, les arts et l'action communautaire. Ils souhaitent donc que l'éducation à la citoyenneté s'effectue par le moyen d'activités agréables et enrichissantes, pratiquées collectivement.

Finalement, les participants à l'atelier ont proposé de rendre les Assemblées de comté obligatoires au Québec. Au moyen de la coercition, les participants souhaitent renforcer l'éducation des citoyens, forcer un rapprochement entre les élus et la population et « forcer » les électeurs à développer un minimum de culture politique. Malgré l'importance de l'éducation citoyenne, il est important de s'interroger sur la « coercition » comme méthode pour favoriser l'intérêt des électeurs pour la politique. N'est-il pas possible de provoquer l'effet inverse et de voir les citoyens encore plus rebutés par le processus politique?

4. Redonner confiance dans l'intégrité du processus politique

Les jeunes présents au Sommet souhaitent que des gestes forts et symboliques soient posés afin de redonner confiance aux citoyens. Pour ce faire, ils proposent tout d'abord d'élargir le mandat et la mission du Vérificateur Général afin de le rendre responsable du processus d'évaluation budgétaire. Cette prérogative serait retirée au Gouvernement et donc au parti au pouvoir afin de la remettre entre les mains d'un tiers-parti neutre, le Vérificateur Général. Il semble que l'objectif de cette proposition soit d'empêcher le parti au pouvoir de favoriser les individus qui les ont appuyé au détriment de ceux qui ne les ont pas appuyés lors de l'allocation des budgets. Le niveau de confiance de la population est tellement bas, les scandales tellement nombreux, que les jeunes en viennent à douter que le gouvernement élu soit encore en mesure d'effectuer les bons choix budgétaires et de ne pas faire preuve de favoritisme à l'endroit de ses sympathisants.

Autre solution proposée lors de cet atelier : rendre les agendas des ministres disponibles au grand public. Les participants au Sommet souhaitent être mis au courant lorsque des ministres rencontrent des lobbyistes de quelque groupe que ce soit. Ils exigent d'être informés lorsque des lobbyistes cherchent à influencer les membres du gouvernement. En rendant l'agenda des ministres « public », les participants au Sommet souhaitent favoriser la transparence et donc la confiance des citoyens. Fait à noter, au niveau fédéral, des groupes de pression appuyés à l'époque par le Parti Conservateur de Stephen Harper ont demandé d'avoir accès à l'agenda du premier ministre Jean Chrétien ainsi qu'à celui de ses ministres : « Outre l'agenda du premier ministre, les demandeurs réclament l'accès aux agendas de ses ministres clés, aux comptes rendus des réunions, au contenu de courriels, d'agendas électroniques et divers documents d'intérêt public gardés jusqu'ici confidentiels. » Cette cause a été étudiée par des tribunaux canadiens pendant plus de 10 ans et est actuellement à l'étude en Cours Suprême.

5. Élargir le rôle du DGE dans le processus démocratique

Les participants au Sommet souhaitent que les fonctions du Directeur général des élections soient élargies et que les budgets qui lui sont alloués soient augmentés. Dans un premier temps, les participants avaient proposé de rendre le DGE responsable de recevoir et d'acheminer les dons aux différents partis politiques. Les participants souhaitent également que le DGE soit responsable de recevoir les engagements électoraux des politiciens et d'en assurer le suivi et l'application. Cette proposition vise à contrer une forme de cynisme que les électeurs ont développé à l'égard des promesses effectuées durant les campagnes électorales. L'impression généralisée qui se dégage à l'égard de ces promesses est qu'elles ne sont jamais respectées. Si le DGE se voyait investi d'une telle mission, il s'agirait d'une instance « neutre » qui pourrait faire état du degré de respect que différents partis ou politiciens accordent à leurs promesses électorales. Cette proposition, très musclée, visant à traquer les politiciens en ce qui a trait à leurs promesses électorales vient certainement combler un désir de la population. Il reste à savoir si le DGE est la bonne instance pour jouer ce rôle.

Les participants ont également proposé que le DGE soit responsable de l'application du code d'éthique et de déontologie des élus de l'Assemblée Nationale. Les participants avaient-ils en tête le projet de loi 48, adoptée dans ses principes en novembre 2009 mais sanctionné uniquement en décembre 2010? Si c'est le cas, il serait nécessaire de s'assurer que ce code de déontologie concorde avec la vision que les jeunes se font de l'éthique des élus. Si tel est le cas, il ne resterait plus qu'à rendre le DGE responsable de son application et de son respect.

6. Réduire la partisanerie

Afin de réduire la partisanerie politique, les participants à cet atelier se sont montrés favorables à l'idée de retirer au gouvernement la prérogative du déclenchement des élections, optant donc pour des élections à date fixe. Cela aurait pour effet d'empêcher un gouvernement de se lancer en élection au moment qui lui convient le mieux. Les participants estiment que les gouvernements utilisent cette prérogative à des fins « partisans » qui ne vont pas dans l'intérêt du public. « Depuis 2001, quand la Colombie-Britannique a légiféré à ce sujet, huit provinces et territoires en tout ont adopté des lois prévoyant des élections à dates fixes . » Le gouvernement du Canada a emboîté le pas à ces huit provinces et territoires en votant une loi prévoyant des élections à date fixe en 2007. Nous connaissons la suite : le gouvernement fédéral a choisi de ne pas respecter sa propre loi et de conserver ce pouvoir qui peut s'avérer vraiment précieux. En 2007, le DGE, Marcel Blanchet, se prononçait en faveur d'élections à date fixe (et d'un mode de scrutin mixte), deux propositions défendues par les participants à cet atelier. La tenue d'élection à date fixe est tout à fait possible et relève de la volonté politique du gouvernement en place.

La dernière proposition des participants à cet atelier consiste à « garantir la compétence

de nos élus ». Les participants ont été conséquents et cohérents dans leurs propositions : ils souhaitent que les personnes qui occupent des postes clés dans nos gouvernements soient choisis en raison de leurs compétences et de leurs aptitudes techniques et non pas en fonction de leur parcours « politique ». Les participants demandent que les personnes qui sont choisies pour exercer des fonctions ministérielles importantes disposent d'une expérience pertinente dans le domaine. Par exemple, un ministre de la santé devrait avoir une connaissance approfondie de l'univers des hôpitaux du Québec, un ministre de l'éducation devrait provenir du milieu de l'éducation; même chose pour le ministre du développement durable ou celui du développement économique. De manière générale, il semble que ce principe soit plutôt respecté à l'heure actuelle mais il y aurait certainement une manière de s'en assurer de manière plus globale. Les participants à l'atelier n'ont pas spécifié de quelle manière cette vérification pourrait être effectuée et en fonction de quels critères les ministres pourraient ou ne pourraient pas être nommés. Finalement, afin de s'assurer que les individus qui exercent ces fonctions soient les meilleurs et les plus qualifiés pour le faire, les participants proposent que leur salaire soit augmenté.

Écrire commentaires à : pumbey@hotmail.com

Chapitre 2 - Indépendance et concentration des médias

SOMMES-NOUS BIEN INFORMÉS ? Le monde de l'information en pleine mutation

Les enjeux en lien avec l'atelier qui nous intéresse dans la présente section prirent origine de questions soulevées quant à l'indépendance, à l'efficacité et à la fiabilité des médias, en tant que quatrième pouvoir dans une société démocratique. En préparation au Sommet de Génération d'Idées, les questionnements s'articulèrent autour de divers sujets, à savoir : l'état des médias locaux et de la couverture médiatique régionale; la constatation de conflits d'intérêts de la part de journalistes ou de dirigeants de médias qui seraient impliqués dans des activités incompatibles; les menaces à l'indépendance des médias; le risque de rétention d'informations dites d'intérêt public de la part des journalistes de plus en plus exposés à l'intrusion dans leur pratique du monde juridique et des dangers de poursuites; l'effet de la publicité sur l'indépendance des médias; la réticence des dirigeants à dévoiler des documents publics versus la méfiance que ces comportements peuvent provoquer au sein de la population envers le gouvernement; la persistance du phénomène radio poubelle, et enfin, la qualité de la langue dans les médias. Bien que tant d'enjeux furent soulevés, le déroulement de l'atelier Indépendance et concentration des médias fit en sorte qu'ils furent abordés de manière plus globale, portant ainsi les échanges sur le travail du journaliste, la propriété des médias, les conditions de travail, les relations avec le monde politique et la législation encadrant le milieu, pour finalement dresser des solutions.

Solutions

Solution 1 : Développer un esprit critique face aux médias

D'emblée, mentionnons que cette solution, arrivée première, récolta 31 votes au Sommet.

La manière de développer un esprit critique face aux médias serait de mettre en place des programmes scolaires en conséquence. En fait, les participants à l'atelier proposèrent de contrer l'analphabétisme et d'éduquer les jeunes par rapport au pluralisme des sources d'informations, à les amener à participer à des débats, à critiquer l'actualité et les divers écrits, puis à faire de la recherche de contenu. Les idées de sensibiliser ces derniers en les abonnant à des quotidiens et en les initiant aux médias ainsi qu'à la responsabilité citoyenne furent également mentionnées. À titre d'exemple, l'idée de capsules télé à des heures de grande écoute fut élaborée. Enfin, la valorisation des bibliothèques permettrait aussi selon les participants de favoriser le développement d'un esprit critique face aux médias.

Cette solution apparemment axée sur la jeunesse, bien qu'incontournable, tend à négliger les autres citoyens qui n'eurent pas accès à ce genre de formation, qui sont tout simplement désintéressés, analphabètes ou encore qui n'ont pas complétés d'études secondaires. Donc, qu'en-t-il de l'éducation de la population en général ? De plus, les nouvelles plateformes d'informations sont moins facilement accessibles pour ceux qui ne maîtrisent pas les technologies récentes. Cet obstacle devrait être pris en compte dans l'idée d'éduquer.

Par ailleurs, notons que le gouvernement du Québec se montre concerné par l'enjeu qui nous intéresse. En effet, le Ministère québécois de l'éducation travaille à implanter depuis 2007 dans son programme d'études de niveau primaire et secondaire, par le concept de compétences transversales, des notions d'éducation quant à la citoyenneté et aux médias . De plus, au moment d'écrire ces lignes, une campagne de valorisation de la lecture pour les jeunes de 12 à 17 ans était en cours, notamment via un partenariat avec Vrak TV et par la diffusion de capsules humoristiques et le développement des bibliothèques dans les écoles . En ce qui concerne l'abonnement des jeunes à des journaux, suivant l'exemple du gouvernement de France qui, en partenariat avec les éditeurs, lança en 2009 l'opération "mon journal offert"³, cette idée fut reprise dans les recommandations du Rapport Payette, L'information au Québec : Un intérêt public⁴. D'ailleurs, plusieurs recommandations inhérentes à la solution visant à développer l'esprit critique en privilégiant l'éducation sont présentes dans le rapport en question. En effet, le groupe de travail recommande qu'une formation sur la responsabilité des médias et la déontologie soit offert aux écoles du Québec par le Conseil de presse, que les associations professionnelles et les médias financent ensemble un programme afin que les étudiants échangent avec des journalistes venus les rencontrer et qu'à l'instar de la Belgique, des abonnements gratuits aux journaux soient offerts aux écoles du Québec⁵.

Modifier cette section

Solution 2 : Meilleur financement de nos médias

Cette seconde solution remporta un total de 23 votes à l'issue du Sommet. L'explication suivant cet énoncé se résuma à conduire les entreprises à financer 80% d'un fonds de l'information. Les participants discutèrent d'un fonds de l'information, de contributions à verser à ce dernier selon la part de publicités dans les revenus du média concerné et de l'idée d'une caisse collective de l'information. Selon certains, le gouvernement refuserait de créer des fonds à cette fin. Or, depuis le 1er avril 2010, le Fonds des médias du Canada est en vigueur et vise à améliorer l'accès des téléspectateurs à la programmation canadienne sur de multiples plateformes médiatiques. Grâce à ce fonds, le gouvernement investira 11,5 millions de dollars dans 36 projets interactifs proposés

dans le cadre de son volet expérimental. Au total, sept projets seront réalisés en français, 13 en anglais et 16 seront bilingues, puis 17 sont québécois⁶. Le gouvernement canadien prévoit un Fonds pour les périodiques, des subventions de Patrimoine Canada pour la radiodiffusion autochtone dans le Nord du Canada ainsi que des crédits parlementaires. Depuis le 31 mars 2010, le Fonds interactifs du Canada encourage la création d'œuvres culturelles et d'applications interactives visant les communautés autochtones, ethnoculturelles ou en situation linguistique minoritaire. Le CRTC créa à son tour un fonds ayant pour but de soutenir la programmation locale. Des crédits d'impôts sont prévus pour les productions cinématographiques.

Au Québec par contre, moins de subventions sont disponibles. Le gouvernement verse une contribution annuelle à des médias communautaires et subventionne Télé-Québec. De plus, des crédits d'impôts pour les producteurs de films et de contenu multimédia sont disponibles. Mentionnons que les entreprises détenant une licence de radiodiffusion du CRCT se retrouvent exclues du programme de financement de la SODEC et les émissions d'actualité, d'affaires publiques et de reportages ne sont pas admissibles aux crédits d'impôts, et ce, même s'il s'agit de compagnies de production non liées aux médias. Malgré ces bémols, le gouvernement du Québec ainsi que les organismes publics s'engagèrent en 1995 à dépenser 4% de leur budget pour la publicité dans les médias communautaires. Cet engagement ne fut pas respecté au cours de l'année 2009-2010 puisque ce fut plutôt 3,2% des dépenses qui servent à l'achat de publicité. Un tel engagement ne fut pas initié par le gouvernement canadien, lequel dépense tout de même près d'un milliard dans l'achat de publicité. Enfin, le Québec fournit une aide au journalisme via des prix et des bourses⁷.

Mis à part les aides publiques gouvernementales, d'autres fonds existent au Canada, tels que le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias Bell, le Fond Indépendant de production, le Fonds COGECO de développement d'émissions et le Fonds Québécois pour ne nommer que ceux-là. Au niveau provincial, des organismes de financement et des associations financent activement des projets médias⁸. La majorité de ces fonds sont des organismes sans but lucratif, mais souvent issus d'un partenariat avec l'État ou encore avec les grandes entreprises de presse.

Certes, l'implication de l'État dans le financement et l'achat d'espaces publicitaires soulève des inquiétudes quant à son influence sur le contenu des médias. Toutefois, il est également problématique que les différents médias au Québec soit contrôlés par deux grandes entreprises. Dans un cas ou dans l'autre, la convergence et l'indépendance des médias est alimentée alors que l'information devrait servir la démocratie. Peut-être la solution réside-t-elle dans la favorisation d'un équilibre du système de l'information

par l'État tout en impliquant les empires de presse qui, par la concurrence qu'elle engendre, encouragerait la qualité de l'information ? C'est du moins ce que le Rapport Payette propose, suite à l'analyse des mesures employées dans d'autres pays afin de soutenir la presse d'informations⁹.

Parallèlement, l'implication de citoyens dans les conseils d'administration de ces organismes déjà actifs pourraient certainement être une autre manière de s'assurer d'une orientation indépendante dans le choix de financement des projets et de permettre le rayonnement de projets communautaires.

Modifier cette section

Solution 3 : Hausser le niveau de transparence des politiciens

Cette solution récolta 22 votes de la part des participants qui proposèrent l'imposition d'une obligation de s'adresser aux journalistes et de répondre aux questions. En préparation au Sommet, l'idée d'un code de conduite pour les personnes accédant à une charge politique fut également proposée.

Une panoplie de recommandations intéressantes furent mises de l'avant par le Rapport Payette, *L'information au Québec : Un intérêt public*, cité précédemment, telle que la création d'un comité de travail pour étudier la mise sur pied d'un modèle québécois de gouvernement ouvert ou cybergouvernement (open government) qui pourrait se retrouver sur une plateforme appelée «www.data.gouv.qc». Plusieurs villes au Canada et d'autres pays appliquent cette initiative. Mentionnons à titre informatif que depuis 2009, en vertu de l'article 16.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, « un organisme public ... doit diffuser, dans un site Internet, les documents ou renseignements accessibles en vertu de la loi qui sont identifiés par règlement du gouvernement et mettre en œuvre les mesures favorisant l'accès à l'information édictées par ce règlement ». Ce faisant, une série de recommandations découlent de ce changement à la loi, notamment sur des règlements et sur la Loi des cités et des villes afin de faciliter l'accès aux journalistes professionnels¹⁰. Ces changements obligeront une redéfinition du statut de journaliste professionnel, ce qui est prévu dans les recommandations. Une parenthèse devrait être ouverte ici quant à la transparence des médias en général. Les participants à l'atelier se questionnèrent à ce sujet et dressèrent quelques pistes de solution, telles que l'idée de savoir quel journal appartient à quel consortium (cela pourrait être mentionné dans le journal même), celle de mettre sur pied un Ordre professionnel des journalistes et/ou un titre professionnel puis celle de donner plus de pouvoir au Conseil de presse ou

encore, créer un CRTC pour la presse écrite. Quoiqu'il en soit, ces idées et les recommandations du rapport Payette semblent négliger le journalisme dit citoyen, car si ces mesures aident le travail du journaliste professionnel, celui du citoyen qui souhaite s'impliquer dans ce type de journalisme continuera à rencontrer des obstacles.

Enfin, le problème des pressions judiciaires qui affectent l'accès à l'information et de dévoilement d'informations d'intérêt public nécessite également la mise en place de diverses mesures afin d'y remédier et de faciliter l'accès à l'information. Pour aider les médias qui disposent de moins de ressources, le rapport Payette propose que les médias d'une même région se regroupent pour obtenir des services juridiques et que les dépenses engendrées par ceux-ci soient déductibles d'impôts ou compris dans les frais de fonctionnement. Néanmoins, cette idée pourrait paradoxalement engendrer une plus grande convergence entre ces médias locaux et régionaux une fois ces derniers regroupés.

Modifier cette section

Solution 4 : Élargir l'accessibilité à l'information publique

Cette solution arriva troisième en liste avec 15 votes. Il fut proposé de mettre sur pied une taxe à l'information au palier municipal et d'élaborer des actions autour de l'idée que plus les citoyens paient cher, plus ils auront accès à de l'information de qualité.

En ce qui concerne l'idée d'une taxe à l'information, il semble qu'une telle initiative n'existe pas au Québec et au Canada, du moins pas formulée ainsi. En Ontario, une taxe de vente harmonisée – Remboursement au point de vente des journaux est en vigueur. Ce remboursement est offert à n'importe quel point de la chaîne de distribution des journaux admissibles, soit entre autres, aux grossistes, aux détaillants et aux consommateurs de journaux admissibles¹¹. Notons par ailleurs que l'édition spéciale de Ensemble.coop sur le Sommet souligna qu'une taxe spéciale pour les publications à haut pourcentage publicitaire pourrait permettre l'établissement d'un fond public d'information et financer l'information locale et régionale. Il y est rapporté qu'au début des années 2000, une telle initiative avait été lancée dans le but d'encourager les médias indépendants, mais qu'elle s'était butée aux deux grands empires¹². Aucune initiative en ce sens semble être entreprise pour l'année 2011.

D'autres proposent «la création d'un fonds pour le journalisme en région, financé à même la taxe perçue en vertu de la Loi sur les journaux et autres publications. Ce fonds

pourrait permettre de rapprocher l'information du citoyen et de son milieu de vie. L'implication de Télé-Québec, de même que la bonification du programme Communautés rurales branchées sont des pistes de solutions qu'on ne saurait négliger»¹³. Soulignons que le programme Communautés rurales branchées, mis sur pied par le gouvernement du Québec, vise à appuyer les projets des milieux ruraux qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises un service Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain¹⁴.

En 2010, la Finlande devint le premier État à reconnaître l'accès à Internet haut débit comme un droit universel¹⁵. Au Canada, cela n'est pas encore considéré comme un service essentiel. Par contre, des mesures et des consultations publiques sont en cours quant à l'élargissement de l'accès des citoyens à la télévision locale et conventionnelle par les entreprises de distribution par satellite en offrant un minimum en chaînes en ce sens¹⁶.

Enfin, l'idée de payer davantage pour avoir accès à de l'information de qualité est-il souhaitable dans la perspective où le but est d'élargir l'accessibilité à l'information ? Cela risquerait de maintenir certaines régions à l'écart et engendrer d'autres inégalités. Les médias d'informations, toutes catégories confondues, ne devraient-ils pas prioriser la qualité ?

Modifier cette section

Solution 5 : Financement et diffusion de plateformes WEB

Cette cinquième solution avancée fit l'objet de 14 votes et se traduit par l'idée de favoriser une diffusion de l'information dans les localités par le biais du web, lequel pourrait être utilisé afin de la distiller. Une plateforme pourrait être créée sous la forme d'une structure médiatique contrôlée par les gens et peu importe le financement, elle devrait continuer à être financée par ceux-ci, tout en faisant partie d'un plan de gouvernance parallèle. Selon les participants, l'accessibilité à cette plateforme fut jugée primordiale et devrait passer par l'union d'organisations, de médias et de la population, en plus de contenir des informations locales. L'ajout de divertissements citoyens (ex. : infos sportives des équipes locales), l'implication des professeurs et d'ONG, ainsi qu'une section libre sur la plateforme pourraient adresser l'enjeu de la participation citoyenne et favoriser l'intérêt populaire pour l'actualité, tout comme des ateliers de réflexion, le mentorat et la formation. Puis, des actions devraient être prises afin d'éviter l'information de divertissement (ex. : télé-réalité). Soulignons que les participants se

montrèrent conscient du danger du journalisme improvisé, mais qu'aucune solution en ce sens ne fut clairement élaborée.

En ce qui a trait au financement, les participants à l'atelier arrivèrent à un consensus à l'effet que la plateforme devrait être administrée et alimentée par les médias locaux, le financement semble étant perçu comme un danger quant à l'indépendance des médias. Donc, l'implication citoyenne en regard du financement sembla nécessaire.

De telles plateformes existent déjà ici au Québec et ailleurs. À titre d'exemple, CentPapiers est « une plateforme de journalisme civique : tous peuvent s'y inscrire et proposer des nouvelles. CentPapiers est un média libre, participatif et ouvert, à travers lequel le citoyen peut partager l'information comme bon lui semble. Entre mai 2006 et Juillet 2007, CentPapiers.com a couvert toute une panoplie de sujets d'actualité, soulevant les débats, grâce aux près de 1400 articles publiés par nos 250 rédacteurs inscrits, et lus par plus d'un demi millions de lecteurs»¹⁷. Dans un article paru en 2006, intitulé Le média citoyen comme partie prenante d'un nouvel écosystème médiatique¹⁸, l'auteur fit l'inventaire de méthodes utilisées pour financer ce type de plateforme. Pour n'en énumérer que quelques unes, nommons l'idée de faire financer le média communautaire par la vente d'articles promotionnels, celle de rétribuer les rédacteurs dont l'article aurait été le meilleur, celle que les lecteurs versent des pourboires aux rédacteurs, etc.

Bref, toutes ces idées et initiatives connaissent leurs lots d'aspects positifs et demeurent critiquables. Il reste qu'il est difficilement envisageable de ne pas utiliser la publicité pour financer un média citoyen, lequel a aussi besoin de publicité pour acquérir de la visibilité, de la crédibilité et de persister dans le temps. Puis, qu'en-t-il du journalisme indépendant ?

Modifier cette section

Solution 6 : Répartition équitable des annonces publiques au sein des médias municipaux

Cette dernière solution obtint quant à elle, 8 votes de la part des participants au Sommet. L'idée principale derrière cette solution est l'imposition d'une règle d'équité. Les participants à l'atelier proposèrent que des appels d'offres aux médias locaux soient faits, que la distribution soit équitable et de travailler à la responsabilité sociale des annonceurs. Peu d'initiatives semblent être en branle en ce qui concerne cette question.

Modifier cette section

Pour la suite...

En conclusion, de nombreuses initiatives gouvernementales afin de comprendre les impacts sur la démocratie de l'évolution des médias, de la convergence et des nouvelles formes de journalisme sont mises de l'avant. Encore faut-il que les recommandations des différents groupes de travail soient considérées et appliquées. Plusieurs questionnements subsistent. Faut-il revoir le statut du journalisme professionnel ainsi que le mandat et les pouvoirs du Conseil de Presse ? Le guide de déontologie de la FPJQ devrait-il être devenir un code ? Comment devront-on composer avec le journalisme citoyen pour que les contenus soient crédibles ? Puis, qu'en-t-il du journalisme indépendant ? De plus, les centrales syndicales ne s'impliquent plus les médias qui rejoignent les citoyens, se contentant plutôt de véhiculer l'information à l'interne. Le retour d'une telle implication dans les médias auraient-elle un impact positif sur la convergence et l'indépendance des médias ? Enfin, les médias sociaux et les blogues sont des sources de plus en plus consultées par les nouvelles générations, comment devraient-elles être encadrées ?

Merci d'adresser vos commentaires à Marie-Pier Arnault à l'adresse suivante :
marie_pierarnault@hotmail.com

Notes de bas de page :

1 http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeformation/secondaire2/medias/7b-pfeq_histoire.pdf(lien externe)

2 <http://www.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=caalairbon>(lien externe)

3 Initiative « Mon journal offert »

<http://blogues.cyberpresse.ca/collard/2010/11/12/payer-les-jeunes-pour-lire-un-journal/>;(lien externe) <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/lancement-de-mon-journal-offert-un-abonnement-gratuit-pour-les-18-24-ans-pour-soutenir->(lien externe)

4 Mis sur pied à la fin de novembre 2009, le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (GTJAIQ) reçut le mandat de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de mener une analyse de la situation puis de proposer des solutions concrètes et réalistes aux problèmes actuels du journalisme et des médias d'information au Québec. Le Rapport Payette fut rendu public le 26 janvier 2011 et contient 51 recommandations en plus d'une analyse exhaustive de l'état des médias au Québec
http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf(lien externe)

5 Ibid, Recommandations 47 à 50.

6 <http://www.actionplan.gc.ca/initiatives/fra/index.asp?mode=7&initiativeID=132>(lien externe)

7 Rapport Payette : Portrait des aides publiques à la production et à la diffusion de l'information à l'étranger; Aides publiques au Québec et au Canada, p.20 à 33.

http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf(lien externe)

8 Fonds indépendant de production et ses liens :
http://www.ipf.ca/IPF/French/HomePageIPF_fr.html(lien externe)

9 Rapport Payette : Portrait des aides publiques à la production et à la diffusion de l'information à l'étranger; Aides publiques au Québec et au Canada, p.20 à 33.

http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf(lien externe)

10 Recommandations 24 à 30, aux pages 100 à 104,
http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf(lien externe)

11 Agence du revenu Canada, <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/gi/gi-060/gi-060-f.html>(lien externe)

12 Ensemble pour demain, Volume 01, Numéro 04, 28 novembre 2010, p.2
http://www.ensemble.coop/sites/www.ensemble.coop/files/demain004gedi-pw_1.pdf(lien externe)

13 <http://www.commission-jeunesse.com/2011/01/parce-que-le-journalisme-est-indispensable-a-la-democratie/>(lien externe)

14 <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/programmes/communautes-rurales-branchees/>(lien externe)

15 Rapport Payette p.46,

http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf(lien externe)

16 « CBC/Radio-Canada presse le CRTC de garantir l'accès aux stations locales à la télévision par satellite ». Communiqué publié le 17 novembre 2010.

17 À propos Centpapiers, <http://www.centpapiers.com/a-propos>(lien externe)

18 <http://www.centpapiers.com/le-media-citoyen-comme-partie-prenante-dun-nouvel-ecosysteme-mediatique/607>(lien externe)

Chapitre 3 - Développement économique et innovation

En cherchant des modèles économiques inspirants et qui poussent le potentiel d'une société, rarement qu'on se verrait faire référence aux plans économiques du Québec et même du Canada. Malgré les initiatives admirables et reconnues mondialement par des entreprises québécoises, telles que Bombardier, Ubisoft, et des groupes artistiques comme Arcade Fire, Lhasa de Sela, ainsi que du Cirque du Soleil, on ressent une difficulté marquante qui force les nouvelles générations du Québec à sortir du modèle traditionnel de développement économique personnel et collectif.

Lors du sommet GEDI en novembre dernier, l'atelier sur le développement économique du Québec fut populaire et composé de participants inspirés quant à l'évolution de l'économie québécoise, qui selon les résultats énumérés ci-bas, devrait représenter une génération innovatrice, qui priorise l'environnement, et est prête pour un changement fondamental face à la culture québécoise du succès économique et de la valorisation.

Les mentors agissant comme « guides de la pensée » à cet atelier furent Jacques Ménard et Benoît Perron. Les thèmes qui ressortirent de l'atelier incluent l'importance de la valorisation de la réussite, l'ouverture à une culture économique plus entrepreneuriale et collective, le branding du Québec au niveau international, et la prospérité durable.

Solutions

1. VALORISER L'ENTREPRENEURIAT ET LA RÉUSSITE (65 votes)

Les participants proposent de guider l'évolution de notre modèle économique en élargissant le concept de la réussite et ses composantes. Afin de promouvoir l'initiative sociale et entrepreneuriale, cette solution première suggère d'encourager les nouvelles générations à participer davantage dans le développement économique de la province en remettant les cours d'économie dans les programmes scolaires, ajoutant des cours de leadership, favorisant le travail d'équipe et en organisant des tournées d'entrepreneurs et de personnalités dirigeantes dans les écoles. On recommande aussi de créer des facilités quant au transfert des connaissances entre le secteur de l'éducation et des entreprises. Afin de s'assurer que tout cet investissement puisse porter fruit à l'inspiration rendue disponible aux québécois, il est aussi suggéré de rendre disponible un plus grand réseau de mentorat et de créer des fonds d'entrepreneuriats plus vastes et larges.

Cette solution première met en cause un changement fondamental du succès dans la culture québécoise. Un ajout au cursus scolaire ferait définitivement partie des facteurs nécessaires pour un tel changement mais il serait aussi important de considérer le rôle de toutes les autres influences importantes sur notre culture, notamment les médias, la politique à tous ses niveaux (incluant le service civil), et la perception de la sécurité du revenu. Tout ceci rendrait une telle proposition plus longue et complexe à appliquer, sans dévaloriser son importance.

Le nouveau budget provincial (mars 2011) inclut l'instauration de deux fonds qui encourageront l'entrepreneuriat au Québec ; un pour le pré démarrage et un deuxième pour le transfert des entreprises. Serait-on alors déjà en voie de témoigner une piste qui ouvre les portes aux modèles plus aptes à notre génération ? Il est important de noter par contre que plusieurs outils de financement sont déjà disponibles aux entrepreneurs québécois , tel que les programmes offerts par la SDE et les CLD. La tangente serait par contre de les rendre disponible à un public plus vaste et d'augmenter leurs montants.

2. MISER SUR LES FORCES DU QUÉBEC POUR UNE PROSPÉRITÉ DURABLE (43 votes)

La deuxième solution qui fut aussi populaire parmi tous les électeurs lors de la plénière propose la rédaction d'un livre vert de la prospérité durable du développement économique québécois, en incluant tous les aspects nécessaires, dont sociaux, économiques, et environnementaux. En plus, le livre vert proposerait une charte de responsabilités au niveau individuel, gouvernemental et entrepreneurial. Les participants proposent cette solution en visionnant le Québec comme chef de file nord américain quant à l'application d'une stratégie économique durable, qui valorise l'environnement et la durabilité dans tous les aspects du modèle économique du territoire. Ce livre vert, rédigé avec la consultation du public, serait présenté au gouvernement afin de proposer un modèle innovateur et prospère. Suite à l'atelier, un comité du livre vert fut créé afin de s'assurer du développement de ce projet.

Des modèles économiques axés sur la prospérité durable et l'environnement existent dans un nombre de pays, incluant la Suède. En apprenant de leurs stratégies et de leur développement suite à leurs applications, un livre vert québécois sur un modèle économique durable pourrait naître au moment prospère. Des livres blancs sur l'économie québécoise ont été publiés il y a 10 ans ou plus. On remarque un manque

définitif de vision et d'innovation à cet aspect dans notre gouvernement. Même le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Québec ne suscite aucune piste d'audace ou de créativité. On se demande aussi de son application et des résultats atteints jusqu'à présent.

3. PROCÉDER À UN INVENTAIRE DES FORCES, RESSOURCES, ACTEURS ET COMMUNAUTÉS PAR RÉGION (9 votes)

Les participants semblent être confiants quant aux forces du Québec ayant la capacité de distinguer le Québec au niveau mondial. Afin de pouvoir atteindre cet objectif et le permettre d'enrichir la totalité du développement économique du Québec, on propose de se rendre efficace localement en commençant par un inventaire de nos forces et ressources, ainsi qu'en créant une banque d'information ouverte à notre réseau économique, qui de plus d'augmenter l'efficacité de notre économie, nous permettront éventuellement de spécifier les secteurs qui marqueront notre leadership mondial (ex : l'énergie, le transport électrique, la génie, et l'IT). Ceci nous permettrait de concentrer nos finances et investissements dans des domaines qui ramèneront un retour économique et financier considérable, ouvrant davantage les possibilités entrepreneuriales au Québec.

Cette troisième solution est importante pour la croissance économique du Québec. Le partage de savoir-faire et d'information est un aspect qui favorise la production d'une économie et augmente le niveau de spécialisation de la province, en devenant un environnement compétitif qui encourage les acteurs à devenir plus connaisseurs. De plus, cet effet attirerait une main-d'œuvre de haute qualité et des investissements spécialisés.

Une difficulté qui pourrait tirer ce processus vers le bas s'agit d'un manque de disposition quant au partage d'information et de savoir-faire. Une culture protectionniste arrêterait le potentiel d'une telle stratégie. Il serait alors primordial que des incitations claires et concises soient mises en avant afin que les joueurs soient amenés à participer à une telle culture économique.

4. FAVORISER L'IMPACT DE LA RELÈVE (8 votes)

Les participants ressentent que la relève n'a pas assez accès à un environnement qui valorise les initiatives. On propose un changement de culture qui amènerait à valoriser les héros et les histoires de succès, qui motiverait la relève à prendre plus de risques. On recommande aussi de faciliter l'accès aux ressources, tel qu'un guichet unique, où les gens peuvent s'informer sur les ressources disponibles pour mettre en œuvre leur vision.

Le Québec possède déjà des centres de développements économiques locaux qui agissent comme agences de ressources aux entrepreneurs. On trouve également disponible sur les sites fédéraux des programmes de financement et d'aide aux démarrages d'entreprises. Il serait alors important de préciser quelles genres de nouvelles formes de ressources on propose instaurer. Est-ce que les ressources disponibles représentent la demande actuelle ? Est-ce que les CLD comportent un environnement positif et inspirant aux nouvelles générations? Devrait-on insister que le gouvernement provincial reconstruise des sites Webs plus pratiques et informateurs ? Peut-être que le changement de culture devrait aussi être au niveau de la relève, qui a besoin de s'informer de ce qu'il existe déjà comme mécanisme de soutien et de se l'approprier.

5. FAVORISER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS INNOVATRICES (7 votes)

Les solutions précédentes démontrent le désir d'une génération qui valorise la réussite. Cette dernière solution proposée démontre aussi une culture qui encourage l'innovation et l'originalité. Les participants proposent pousser les solutions innovatrices (à tous les niveaux de société, dont sociaux, entrepreneuriaux et gouvernementaux) afin de pousser l'activité économique du Québec à devenir avant-gardiste et chef de file. On suggère de publiciser les bons exemples appliqués à travers le monde, tel qu'Enablis, Star Académie, ou Québec Solutions ; tous des exemples pouvant être mis en œuvre internationalement.

Il serait important tout de même de proposer également les méthodes à appliquer afin d'inciter le développement de solutions innovatrices. Est-ce que le gouvernement pourrait prendre plus de risque quant au développement des innovations entrepreneuriales ? Est-ce qu'on devrait rendre clairs les incitatifs de l'innovation et de la création ? Afin de développer un environnement propice à l'innovation, les infrastructures sociales et entrepreneuriales devraient être mises en place afin de faciliter le processus.

En observant les solutions proposées suite au sommet 2010, on remarque une nécessité marquante de la part de notre génération à un changement fondamental de culture et pensée économique. En poussant l'entrepreneuriat et en élargissant sa dénomination, on remarque une génération de nature créatrice, prête à risquer une certaine sécurité afin d'atteindre une qualité de vie unique et inspirante. En valorisant le social, l'environnement, autant que le développement économique financier, les résultats de cet atelier démontrent un quotient émotionnel croissant dans notre société. A-t-on par contre poussé les parois qui définissent notre modèle économique ? Les solutions démontrent un désir pour le changement mais pourrions-nous atteindre de tels changements sans mettre en question la structure et les paramètres des modèles économiques actuels ? L'importance de l'impact social, environnemental ainsi que la qualité de vie sont des facteurs clairement importants pour notre génération. Comment va-t-on les inclure dans nos mesures économiques et dans les entreprises ? Tout en donnant une partie de responsabilité à la population en effectuant tous les changements proposés, il serait aussi important de s'assurer que ceci ne va pas baisser son revenu familial moyen. Les incitatifs doivent être clairs à tous les niveaux de société.

Créativité et innovation

Suivant la même logique que les participants de l'atelier précédent, on énonce ici un clair intérêt à l'importance du développement de la créativité dans notre société. Notre génération associe l'innovation à 'faire les choses autrement', 'oser', 'zéro peur des préjugés', 'construire', 'capacité d'adaptation', 's'améliorer', au 'dialogue', ou 'différents médiums'. Le besoin de trouver des nouvelles solutions qui défient la culture actuelle du succès est flagrant.

Les solutions proposées par cet atelier englobent des thèmes similaires, dont l'innovation dans le secteur social, une population plus créative, la diversité, et la valorisation du risque. Les solutions sont:

1. FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE D'INNOVATION OÙ ON FAIT RESSORTIR LA CRÉATIVITÉ DE CHACUN

La première solution suggère de développer une culture d'innovation émergente en créant des lieux de rencontres et en facilitant le réseautage entre les créateurs et les gestionnaires. Tout ceci devrait être fait sous une mentalité qui valorise la créativité spécifique et non seulement catégorisée par domaines majeurs. On recommande aussi d'intégrer des cours d'invention ou de « créativité générale » au lieu de se restreindre uniquement à l'aspect artistique. On ajoute aussi qu'il serait important d'ouvrir les différentes frontières existantes quant à la disponibilité du développement des innovations (ex : classes sociales, cultures, etc.) afin d'élargir les possibilités et l'originalité des résultats potentiels. Le plus de diversité qui existe dans un domaine créatif, le plus de richesse qu'on peut chercher à trouver .

Tandis qu'on retrouve actuellement les investissements en idées innovatrices catégorisées en domaines jugés rentables et qu'il faudrait effectivement proposer d'ouvrir les opportunités aux domaines moins populaires, il ne faudrait pas ignorer la présence d'établissements déjà existants, tel que la SDEVIM ou le MDEIE, entre autres, qui servent à faciliter le réseautage entre les créateurs et les investisseurs. Il faudrait peut-être miser à agrandir leurs visions respectives et élargir leurs méthodes de promotion dans la communauté, afin que tous soient plus informés de leurs programmes et s'engagent à améliorer les pistes existantes.

2. ENSEIGNER LA CRÉATIVITÉ, VERSUS LES ARTS

La deuxième solution proposée indique que les cours d'arts dans les écoles devraient être remplacés par des cours de créativité, afin d'initier tous les élèves à leurs capacités créatrices. Puisque les arts pourraient inspirer des jeunes qui ont spécifiquement une tendance artistique, il faudrait s'assurer de ne pas marginaliser tous les autres afin de les inciter à penser avec créativité et réaliser leur potentiel innovateur (qu'il soit spécifiquement artistique ou pas). Sur ce, on suggère de valoriser l'expérience à travers l'effort. Ceci est un aspect nécessaire dans le processus d'innovation car il encourage les expérimentations en utilisant son intuition, sans avoir peur des préjugés ou des résultats obtenus.

En effet, ce processus de création et de former la puissance de son imagination sont très importants quant au développement d'une société innovatrice et riche en idées. Peut-être faudrait-il intégrer les mécanismes de pensée innovateurs dans les écoles à travers plusieurs niveaux de l'enseignement et non pas uniquement remplacer les cours d'arts. De plus, les cours d'arts, même s'ils sont spécialisés, participent au développement

d'une telle culture, et enrichit davantage l'ouverture d'esprit et de pensée.

3. IMPOSITION DE CADRES PAR L'ÉTAT POUR LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ ET PERMETTRE L'EXPLOITATION DES FORCES DE TOUS LES INDIVIDUS DANS LA SOCIÉTÉ

Cette solution propose la diversité. La diversité permet une ouverture d'esprit qui nous pousse à penser différemment et à solutionner différemment. Un environnement qui inclut une diversité culturelle, sociale, politique, et intellectuelle inspire la création et ouvre des possibilités innovatrices. On suggère de faire ceci en s'assurant d'inclure tous les genres de talents, points de vue, et communautés culturelles dans les cadres publics et professionnels, en encourageant le mentorat afin d'exploiter les talents présents, et en brisant les barrières systématiques, tels que les codes de conduite ou les réglementations qui freinent la pensée innovatrice.

Il semble effectivement présent un frein de diversité de pensée dans les cadres publics et professionnels. Le protocole y est et on se trouve souvent bloqué par un corps de pensée refusant de sortir de ces normes ou protocoles. La diversité et l'autonomie amèneront assurément un élément innovateur aux gens dans leur travail ou leur chemin professionnel. Des programmes développés par le MDEIE ont été mis en œuvre afin d'encourager l'innovation et d'ouvrir l'esprit des créateurs québécois. Tels programmes incluent Novascience ou des stages internationaux, qui cherchent à développer une culture d'innovation et à diversifier le concept d'innovation en envoyant des étudiants à l'étranger et invitant des innovateurs étrangers à faire des stages au Québec.

4. DÉMOCRATISER L'INNOVATION POUR OUTILLER LES GENS À PARTICIPER À LA CRÉATIVITÉ INCLUSIVE

Cette quatrième solution suggère d'ouvrir les possibilités d'innovation en créant des plateformes d'expression, où l'échange en créativité pourrait se faire sans contraintes de genres. On recommande aussi de créer des milieux alternatifs à la création ou bien des jeux de collaboration entre individus, qui pourraient pousser les limites de la créativité individuelle, incluant des cours de créativité dans les écoles. En faisant disponibles de tels environnements, où la collaboration et les essais sont ouverts à tous, on valoriserai les expériences sans peur d'échecs et on développerait aux gens une culture de persévérance.

Tandis que ceci aiderait à développer une culture d'innovation et de créativité, de tels plateformes ou milieux alternatifs sont d'habitude les mieux performants quand ils sont développés par le public lui-même. Il ne faudrait pas oublier qu'un changement intellectuel en pensée innovatrice doit aussi être originaire de notre génération même, qui devra créer elle-même des exemples à suivre. Des engins comme YouTube, Vimeo, et autres sont déjà des plateformes à utiliser afin de répandre une telle culture. Peut-être qu'on pourrait par commencer à créer de tels engins nous-mêmes spécifiquement parmi les québécois ?

5. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET DU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

Cette dernière solution recommande un point qu'on ne peut ignorer : la responsabilité de l'état à s'assurer qu'une telle culture innovatrice soit possible et efficace en prenant une partie du risque. En augmentant la proportion de financement disponible aux recherche universitaires et aux entreprises, le gouvernement rendrait un tel développement plus réaliste. Les participants de l'atelier suggèrent créer davantage des fonds dédiés au transfert de technologie et au démarrage d'entreprises, tel qu'Innovatech, en considérant également d'autres domaines à potentiel innovateur.

Il ne faudrait pas ignorer le fait que le succès de tant de projets artistique au niveau international dans les derniers 20 ans a fortement été possible à cause des programmes de financement disponibles au niveau fédéral et provincial. Avec les dernière coupures fédérales durant les 5 dernières années, on peut s'attendre à moins d'histoires à succès dans le domaine des arts durant la prochaine décennie. Il serait alors primordial de s'assurer que le gouvernement provincial agisse en s'assurant que ce manque de fonds qui s'est créé ou qui existait déjà ne coûte pas à notre province opportunités manqués qui auraient pu marquer notre culture et croître notre économie.

Enfin, afin de pouvoir développer des générations de québécois ouverts à l'innovation et à la créativité, ces priorités doivent être présentes aux différents niveaux de la société ; au cœur de l'éducation (scolaire ou familiale), dans les entreprises et le réseau de coopératives, ONG et OSBL, ainsi qu'au niveau gouvernemental, que ça soit intérieurement dans sa culture de travail, que publiquement dans ses programmes politiques et financiers. Selon le budget 2011-2012, le gouvernement québécois investit _de dollars en recherche et innovation. Ceci représente _% du budget provincial. Est-ce qu'on devrait augmenter le budget sans avoir investit en premier dans notre propre

éducation ? Faudrait-il commencer par investir dans des nouvelles générations qui valorisent les sciences et les arts qui eux-mêmes augmenteront l'offre et la demande ?

nadine@nadinemedawar.com

Chapitre 4 - Ressources naturelles, eau et agriculture/alimentation

Nous avons regroupé dans une même section l'étude des ateliers portant sur les ressources naturelles, l'eau, et l'agriculture et l'alimentation, puisque ces trois ateliers ont notamment porté sur l'extraction ou la production de matières premières. Les enjeux discutés lors de ces ateliers ne s'arrêtent pas là : dans l'atelier sur l'eau, les GEDI ont soulevé certaines questions liées à son utilisation, à sa réutilisation (une fois souillée) et à son exportation; dans l'atelier sur l'agriculture et l'alimentation, il a beaucoup été question de mesures liées à la vente au détail et à l'éducation.

Cela dit, nous avons remarqué certaines similitudes dans l'approche prise par les GEDI face à ces trois enjeux, qui méritent d'être mentionnées :

- Dans les trois ateliers, il a été question d'une plus grande sensibilisation des citoyens à ces enjeux, de rendre plus accessible l'information permettant un jugement éclairé sur ces questions;
- Pour l'eau et les ressources naturelles, certains GEDI estiment que le Québec n'en a pas pour son argent, que l'extraction de ressources ou les prélèvements d'eau profitent à des intérêts privés plutôt qu'à la collectivité, et que l'absence de tarification mène au gaspillage de la ressource eau. Alors que certains proposent d'imposer de taxes et autres redevances, d'autres vont plus loin et réclament carrément la nationalisation de l'exploitation de ces richesses naturelles;
- Enfin, lors des ateliers sur l'eau et l'agriculture-alimentation, la discussion a aussi porté sur les effets de traités internationaux tels l'ALÉNA sur nos ressources en eau et notre secteur agricole;

Solutions

1- Taxes, redevances et tarification vs. Nationalisation

Tel que soulevé par certains participants lors du Sommet, la plupart des ressources naturelles que l'on retrouve dans le sous-sol québécois appartiennent à la collectivité.¹ Il en est de même des ressources de surface, telle la forêt, lorsque celles-ci se retrouvent sur les terres de la Couronne. Quant à l'eau, son caractère collectif a été reconnu explicitement récemment², bien qu'il existât déjà d'autres dispositions légales allant dans le sens d'une ressource collective.³ Notons par ailleurs, à propos de l'eau, que la puissance hydraulique des cours d'eau appartient elle-aussi à l'État, qui en loue une partie à Hydro-Québec et d'autres producteurs.⁴

Si la plupart de nos richesses naturelles appartiennent à la collectivité, elles peuvent faire l'objet d'une utilisation ou d'une appropriation par des individus, par des compagnies privées ou par des sociétés d'État. C'est à ce niveau que se situent les commentaires des GEDI, dont plusieurs estiment que l'État québécois pourrait tirer de plus grands bénéfices de l'exploitation de ses richesses naturelles, et, à l'égard de l'eau, éviter son gaspillage. Pour certains, il suffirait de revoir le régime de taxes, tarifs et redevances; pour d'autres, l'État devrait nationaliser l'exploitation de certaines richesses afin de tenter d'émuler le succès d'Hydro-Québec dans d'autres domaines. Voyons ce qu'il en est, d'abord en matière de ressources minérales et énergétiques, puis dans le cas de l'eau.

Mines et énergie

À la base de ces deux positions, on retrouve le même constat : le Québec ne tire pas assez de bénéfices de ses ressources naturelles non-renouvelables. Pour faire cette affirmation, les GEDI se basent notamment sur le rapport annuel du Vérificateur général du Québec (2008-2009), selon qui :

«Pour la période allant de 2002 à 2008, 14 entreprises n'ont versé aucun droit minier alors qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 milliards de dollars. Quant aux autres entreprises, elles ont versé pour la même période 259 millions de dollars, soit 1,5 p. cent de la valeur brute de production annuelle. »[5](#) (Tome II, page 2-3, paragraphe 2.5).

Ce constat a d'ailleurs été repris par le gouvernement québécois, qui a proposé, dans son budget 2010-2011, une hausse du taux des droits miniers[6](#) (les « redevances »), lesquels sont calculés en fonction des profits des sociétés minières.[7](#) Notons aussi que dans son dernier budget, le gouvernement a proposé une hausse des redevances sur le gaz, dans la foulée du dépôt du rapport du BAPE sur les gaz de shale.[8](#)

Selon certains, la hausse des droits miniers proposée par le gouvernement ne serait pas suffisante pour redresser la situation. En effet, même s'il paraît simple, en théorie, de prélever 12 ou 16 % des profits d'une société minière, en pratique, la fiscalité minière est tellement complexe qu'il est difficile de déterminer la somme des revenus nets que l'État québécois retire de l'exploitation de ses ressources non-renouvelables lorsque l'on tient compte des subventions et crédits d'impôt; il faudrait d'abord et avant tout plus de transparence en fiscalité minière, et tenir une consultation publique.[9](#) Dans tous les cas, il est intéressant de noter que l'industrie a réagi à une telle annonce, faisant passer le Québec du premier au quatrième rang des meilleures juridictions pour l'investissement minier dans le sondage réalisé par l'Institut Fraser.[10](#)

Tel que mentionné, certains GEDI iraient plus loin : il a été proposé de nationaliser l'exploitation de nos ressources. Il n'est toutefois pas clair si ces GEDI entendaient uniquement nationaliser l'exploitation de nos ressources énergétiques, ou celle de

l'ensemble de nos ressources naturelles. Cette distinction est assez fondamentale puisque les raisons qui motivent la nationalisation des ressources énergétiques – consommées, pour la plupart, sur place – ne sont pas les mêmes que celles qui motiveraient la nationalisation de l'exploitation des mines et des forêts, dont une bonne partie de la production est destinée aux marchés étrangers.

Cela dit, dans tous les cas, la nationalisation se heurte au problème de la détermination de la valeur de l'entreprise nationalisée. Que l'on veuille nationaliser un puits de gaz de shale, un projet d'énergie éolienne ou une mine d'or, il faudra offrir au propriétaire de l'entreprise en question, ou aux actionnaires de celui-ci, un montant jugé suffisant. À défaut, l'État pourra certes exproprier le bien, mais il devra convaincre un tribunal de l'expropriation que le montant offert représente la juste valeur du bien exproprié. Dans les deux cas (achat de gré-à-gré ou expropriation), si cela peut sembler assez simple en théorie, en pratique, les avocats et spécialistes en évaluation d'entreprise vont s'en mêler, et l'État court le risque de payer plus que la valeur réelle du bien; sans compter le risque de magouille, de pots-de-vin, afin qu'un fonctionnaire accepte d'offrir plus que la juste valeur du bien.

Certains avancent comme argument le fait que les prix des ressources naturelles ne cessent de grimper; donc que les profits des compagnies dans ce secteur sont appelés à augmenter, et que l'État, en nationalisant, fera à coup sûr une bonne affaire. En supposant même que les prix des ressources en question augmentent, nous ne sortirions pas nécessairement gagnants de la nationalisation de ces compagnies : en effet, puisque la valeur d'une entreprise est en partie basée sur ses perspectives de profits futurs, le prix que l'État devra payer pour nationaliser ces entreprises tiendra compte du fait que le prix de leur produit (minéraux, électricité ou gaz) tend à augmenter. Autrement dit, plus on s'attend à ce que le prix d'une ressource augmente, plus on devra payer pour nationaliser une entreprise qui produit ou extrait cette ressource.

Dans cette optique, on ne peut donc pas se rabattre sur l'exemple d'Hydro-Québec pour justifier la nationalisation d'autres secteurs. En effet, si Hydro-Québec est si rentable aujourd'hui, tout en offrant de très bas tarifs d'électricité, c'est parce qu'elle a profité de la hausse des prix de l'énergie, dont une partie est attribuable aux deux crises du pétrole des années 1970.¹¹ Or, la hausse des prix de l'électricité comme conséquence de la hausse du prix du pétrole, elle-même conséquence des décisions de l'OPEP, n'était pas prévisible en 1962, lorsque René Lévesque et le gouvernement Lesage ont procédé à la nationalisation de la plupart des centrales de production d'électricité du Québec. Ainsi, cette hausse à venir des prix de l'électricité - hausse qui jouait nettement en faveur de l'hydroélectricité, qui ne nécessite pas de carburant pour fonctionner - n'a pas été comptabilisée dans le calcul de l'indemnité versée lors de la nationalisation; l'investissement fait par l'État québécois dans cette filière a donc été très lucratif, mais, dans une certaine mesure, c'était aussi un coup de chance. Inversement, si le gouvernement nationalisait aujourd'hui à grands frais le secteur des gaz de shale, il se

pourrait que, pour des raisons encore inconnues telles des avancées technologiques à l'égard d'autres sources d'énergie, le prix du gaz chute ou qu'il augmente moins que prévu, ce qui entraînerait une diminution de la valeur des entreprises gazières (puisque les perspectives de profits futurs diminuent) et une perte pour l'État québécois.

En somme, la nationalisation est un exercice risqué, et si l'État peut en sortir gagnant, il peut aussi perdre au change. Qui plus est, nationaliser en 2011 un secteur tel que celui des gaz de shale coûtera beaucoup plus cher que si une telle nationalisation avait eu lieu plus tôt, le secteur privé ayant investi beaucoup d'argent dans ce secteur ces dernières années, et ses perspectives de profits s'étant améliorées.

Il existe par ailleurs d'autres moyens pour qu'un État profite de l'exploitation de ses ressources qui comportent un moins haut niveau de risque pour le gouvernement : la Norvège, par exemple, a une participation dans les compagnies (privées) qui exploite son pétrole, en plus d'imposer les profits de ces compagnies à un plus haut taux que celui en vigueur pour les autres secteurs.¹² Elle s'assure ainsi de colossaux revenus sans s'exposer à de trop grands risques, et profite de l'expertise du secteur privé.

Eau

La problématique de l'eau est différente de celle des ressources non renouvelables, notamment en ce que l'eau, une fois consommée, retourne dans la nature bien que, dans certains cas, dans une quantité et une qualité inférieures, alors que le gaz que nous consommons et le fer que nous exportons ne se renouvellent pas, et que la forêt se renouvelle très lentement. Puisque l'eau est vitale à notre population, l'État québécois doit veiller à son utilisation afin de s'assurer de la durabilité de cette ressource. Ceci peut passer par l'imposition d'une redevance sur l'eau afin d'inciter les individus et compagnies à diminuer leur consommation; le produit de ces redevances pourra par ailleurs servir à financer des initiatives visant la conservation de la ressources.

Depuis le 1er janvier 2011, il existe une redevance sur les prélèvements d'eau, dont le taux varie selon que l'eau est simplement utilisée (0,0025 \$ par mètre cube d'eau) ou qu'elle est incorporée (0,07 \$ par mètre cube d'eau).¹³ Ce n'est certainement pas avec les revenus de cette redevance que nous serons en mesure de rembourser notre dette, mais, selon certaines, c'est un début.¹⁴ Par ailleurs, cette redevance ne vise que les grands préleveurs d'eau – ceux dont les prélèvements moyens dépassent 75 000 litres par jour. Elle ne répond donc pas au besoin exprimé par certains GEDI d'imposer un tarif à l'utilisation de l'eau pour des fins résidentielles, ou celle de taxer l'utilisation récréative de l'eau. Notons enfin que la tarification de l'utilisation de l'eau est ressortie à plusieurs reprises dans les solutions proposées par les GEDI.

Certains suggèrent de faire le commerce de cette ressource¹⁵; d'autres mettent en doute la rentabilité même de l'exportation de l'eau.¹⁶ À cela s'ajoutent certaines préoccupations liées aux accords de libre-échange, notamment celui de l'ALÉNA.¹⁷

Avant de se prononcer sur la nationalisation de l'exploitation de l'eau, il faudra à tout le moins démontrer la rentabilité économique de son exportation et éclaircir son statut à l'égard de l'ALÉNA; les GEDI ont d'ailleurs proposé cette mesure lors du Sommet.

Cela dit, pour les motifs exprimés précédemment à l'égard de la nationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, si l'État québécois entend nationaliser la commercialisation de l'eau (en supposant que cette commercialisation soit légale), il faudrait qu'il prépare le terrain le plus tôt possible, puisqu'une fois que des entreprises privées se seront lancées dans ce projet, il coûtera encore plus cher pour les exproprier/nationaliser.

2- Éducation, sensibilisation et information

Trois des solutions amenées lors de l'atelier sur l'agriculture et l'alimentation visent à rendre plus accessible l'information sur les produits que nous consommons : indiquer clairement la provenance des aliments et leur qualité (traçabilité); spécifier les conditions sanitaires de production sur l'étiquette (ex. : lait cru, poulet non javellisé); et simplifier et restreindre l'utilisation des logos verts en agriculture. Celles-ci sont complétées par d'autres solutions portant sur l'éducation en matière agricole et alimentaire, chez la population en général, mais surtout chez les enfants, par exemple en donnant des cours de cuisine (cuisson et conservation des aliments) ainsi que de culture maraîchère et jardinage à l'école, en permettant aux élèves de préparer collectivement leur repas du dîner à l'école et en réservant des espaces verts pour appliquer les connaissances sur l'alimentation dans le cadre d'activités pédagogiques, en reprenant les structures et traditions déjà existantes.

À l'égard de l'eau, les solutions dans ce sens étaient plus générales : mettre sur pied une campagne de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau; créer des plans stratégiques, des campagnes de sensibilisation et des normes éthiques sur l'utilisation de l'eau. Même son de cloche du côté des ressources naturelles : certains GEDI militent en faveur d'une meilleure compréhension des citoyens quant aux enjeux environnementaux afin de les encourager à prendre part au débat.

L'information étant à la base des décisions éclairées, nous ne pouvons qu'encourager de telles initiatives. (NOTE : QUELQU'UN PENSE-T-IL À UNE RAISON POUR S'Y OPPOSER?)

3- Actualiser la Loi sur les mines

Outre les faibles redevances perçues, certains GEDI en ont aussi contre d'autres aspects du régime minier, notamment les problèmes environnementaux liés à ce secteur, le droit à l'expropriation de terrains privés accordés aux minières (article 236 de la Loi sur les mines), de l'immunité accordée aux minières en ce qui a trait au respect des normes locales d'aménagement et d'urbanisme (l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – la « LAU »)[18](#) et, généralement, l'interaction entre cette industrie et les

autres occupants du territoire.

Peut-être en réaction à de telles critiques qui ont, une fois de plus, été reprises par le vérificateur général¹⁹, le gouvernement a déposé un projet de loi (#79) au mois de décembre 2009 afin de modifier la Loi sur les mines. Celui-ci prévoyait notamment une augmentation des garanties financières versées par les minières pour assurer la réhabilitation des mines une fois l'exploitation terminée, l'abrogation de l'article 236 de la Loi sur les mines, et accordait le pouvoir au ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) de soustraire certaines zones à l'activité minière et de refuser d'accorder certains types de droits miniers afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire. Ainsi, ce projet de loi n'aurait pas abrogé l'article 246 de la LAU; il aurait seulement permis au MRNF de soustraire au cas par cas certaines régions de ce régime. À tout événement, le projet de loi 79 semble pour l'instant avoir été abandonné puisqu'il ne figure plus à la liste des projets de loi de l'Assemblée nationale pour la session en cours.²⁰

Notons aussi que la LAU fait présentement l'objet d'une révision, un avant-projet de loi ayant été déposé par le gouvernement.²¹ Or, bien que cet avant-projet de loi propose une refonte complète de la LAU, il conserve néanmoins l'immunité de l'article 246.²²

4- Encadrement législatif de l'eau

Ici, les GEDI ont été prolifiques : ils ont proposé une série de changements législatifs en lien avec la ressource eau. Il a notamment été question de donner une plus grande importance au cadre réglementaire de l'eau, en incluant la gestion de l'eau dans la Constitution, en faisant de l'eau un droit fondamental au même titre que l'air, et en donnant une préséance à la loi protégeant l'eau sur toutes les autres lois (ex. : lois sur les mines, l'agriculture, le récréotourisme). Bien que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, L.R.Q. c. C-6.2, n'ait pas de statut constitutionnel, ses premiers articles reconnaissent néanmoins le droit à chaque personne physique d'avoir accès à de l'eau potable; ce droit fondamental avait aussi été reconnu dans la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002.²³

Peut-être parce qu'ils jugeaient cette reconnaissance insatisfaisante, certains GEDI ont carrément demandé qu'un référendum soit tenu sur l'adoption d'un ensemble de lois visant à protéger la précieuse ressource qu'est l'eau. D'autres y sont allés avec des recommandations plus spécifiques : il a notamment été question d'intégrer la récupération de l'eau de pluie comme norme de construction pour tous les bâtiments et d'imposer un cadre visant une efficacité hydrique aux utilisateurs, aux pollueurs, (utilisateurs et pollueurs-payeurs). Généralement, les GEDI veulent des mesures encourageant la réduction de la consommation à la source et favorisant la récupération de la ressource, notamment la récupération des eaux usées, surtout lorsqu'elles sont peu souillées (les « eaux grises »).

5- Développement durable en agriculture

Dans une perspective de développement durable, les GEDI ont voté pour plusieurs pistes de solutions visant à favoriser la consommation de produits agricoles locaux et saisonniers et l'agriculture biologique, notamment par l'octroi de subventions et en haussant le soutien technique, agronomique et scientifique afin de faciliter la transition du conventionnel au biologique.

Un enjeu soulevé spécifiquement à l'égard de la distance parcourue en transport par les aliments que nous consommons est celui des aliments transformés. Un GEDI soulevait notamment le fait que les abattoirs sont souvent situés loin des fermes et des centres de consommation, ce qui augmente d'autant les émissions de GES liées au transport.

Les GEDI ont par ailleurs porté une attention particulière aux pratiques de fertilisation. Ces pratiques – et l'influence qu'elles peuvent avoir sur la contamination des sols agricoles, principalement par le phosphore – sont déjà réglementées en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Ainsi, en vertu de l'article 22 du REA, l'épandage de fertilisants ne peut se faire qu'en conformité avec un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) établi conformément au REA. Les GEDI ont demandé que le suivi des PAEF soit contrôlé, afin de s'assurer que ces plans soient respectés.

6- Accessibilité financière des fermes, subventions et quotas de production

Lors du Sommet, certains GEDI ont demandé, de manière générale, de rendre la terre plus accessible. Le Québec a, comme beaucoup d'autres provinces et États, un problème de relève agricole. Le nombre de fermes au Québec serait passé de 100 000 en 1960 à 31 000 en 2006²⁴, et ce, malgré les importantes subventions versées à ce secteur ainsi que la gestion de l'offre (quotas de production) de certains biens agricoles (principalement les œufs, le lait et le poulet).

La diminution du nombre de fermes s'expliquerait en partie par les difficultés liées à leur création et leur transmission : le coût d'acquisition de la terre, de l'équipement et des quotas de production est trop élevé (la valeur des actifs d'une ferme moyenne est passée de 287 000 \$ en 1984 à 1 400 000 \$ en 2006²⁵, dont une bonne partie serait attribuable à la valeur des quotas – on estime qu'une ferme laitière de taille moyenne a une valeur marchande d'environ 2,5 millions de dollars, dont près de 1,5 million pour le quota)²⁶, ce qui découragerait la relève, entre autres facteurs.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a constitué la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, laquelle a déposé son rapport en 2008²⁷. Plusieurs recommandations de ce rapport visent à réformer le système des subventions et des quotas, un sujet qui a été discuté en atelier lors du Sommet mais qui

ne se retrouve pas dans les 128 solutions sur lesquelles les GEDI ont voté²⁸. Un des participants a notamment proposé de s'entendre pour réduire la valeur des quotas pour faciliter l'entrée de nouveaux producteurs dans l'industrie, une solution allant dans le même sens que la recommandation #9 du Rapport Pronovost.

Une solution qui ne semble pas avoir été discutée dans ce Rapport consiste à favoriser la location des terres à long terme et les baux emphytéotiques. (NOTE : Quelqu'un a-t-il de l'info à ce sujet?)

7- Politique de souveraineté alimentaire


Les GEDI ont appuyé en grand nombre la solution visant l'élaboration d'une politique de souveraineté alimentaire. Il n'est pas facile de définir avec exactitude ce que constitue une telle politique : nous vous référons notamment à la définition qui en a été donnée dans la Déclaration de Montréal de septembre 2007²⁹ ainsi qu'à celle de l'organisme Équiterre.³⁰

Une telle souveraineté s'inscrirait d'abord et avant tout en opposition au commerce international (OMC et cie.) : elle implique nécessairement des barrières à l'importation d'aliments, surtout pour protéger notre secteur agricole local des pratiques de dumping. (NOTE : Devrait-on citer en exemple le cas des petits fruits provenant du Mexique et de la Californie qui sont, en été, beaucoup moins chers que ceux du Québec?)

Cette politique permettrait aussi d'influencer le choix des aliments servis dans nos institutions (écoles, hôpitaux, etc., voire même les cafétérias des édifices publics tels les ministères), et, de manière générale, de réglementer certains aspects du secteur de l'alimentation, notamment en matière de malbouffe.

Enfin, cette politique viserait à protéger le territoire agricole contre l'urbanisation, une tâche qui incombe actuellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dont le bilan ne fait pas l'unanimité. Cette solution s'arrime avec une autre recommandation du Rapport Pronovost - que le territoire agricole du Québec soit traité comme un patrimoine collectif faisant l'objet de mesures exceptionnelles de protection afin d'assurer la pérennité des activités agricoles exercées, dans une optique de développement durable.³¹

Vous pouvez adresser vos commentaires à ocharest@hotmail.com

¹ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/tresor-sous-nos-pieds/ressources/tresor-ressources-appartiennent.jsp> 

2 Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, L.R.Q. c. C-6.2, entrée en vigueur le 18 juin 2009.

3 Voir notamment l'article 981 du Code civil du Québec.

4 Loi sur le régime des eaux, L.R.Q. c. R-13

5 Le rapport est disponible sur le site web du VGQ :

http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2008-2009-T2/fr_Rapport2008-2009-TII.pdf

6 <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/fiscalite/fiscalite-regime-imposition.jsp>

7 Voir l'article 30 de la Loi concernant les Droits sur les mines, L.R.Q. c. D-15.

8 <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Schiste.pdf>

9 <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/319976/redevances-minieres-le-ministre-raymond-bachand-ne-dit-pas-tout>

10 <http://www.fraserinstitute.org/fr/research-news/news/display.aspx?id=17353>

11 Voir, notamment, le site de la Energy Information Administration des ÉUA pour des données sur le prix de l'électricité : <http://www.eia.doe.gov/emeu/aer/elect.html>

12 <http://www.oecd.org/dataoecd/38/46/37979526.pdf>

13 Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, R.R.Q. c. Q-2, r. 42.1

14 http://www.rncreq.org/communiques/2010-04-27-Redevance_eau_RNCREQ.pdf

15 Une étude de l'IEDM indique que nous pourrions dégager des bénéfices de 6,5 milliards \$ annuellement sans mettre en péril la durabilité de notre eau :

http://www.iedm.org/files/cahier0808_fr.pdf

16 Lire notamment un rapport du BAPE à ce sujet :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/themes/ma_eau.htm

Pour une étude plus récente, nous vous référons à la Jeune Chambre de Commerce de

Montréal

http://www.jccm.org/data/M%C3%A9moires%20et%20divers/jccm_memoire_eau.pdf



[17 http://www.ledevoir.com/non-classe/262538/l-impact-de-l-alena-sur-la-gestion-de-l-eau-une-question-de-transferts-en-vrac-ou-de-souverainete-environnementale](http://www.ledevoir.com/non-classe/262538/l-impact-de-l-alena-sur-la-gestion-de-l-eau-une-question-de-transferts-en-vrac-ou-de-souverainete-environnementale)

[18](#) Voir l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q. A-19.1. En vertu de cet article, les activités entreprises en vertu de la Loi sur les mines sont soustraite à l'application de la LAU, de tout plan métropolitain, schéma, règlement ou résolution de contrôle intérimaire et de tout règlement de zonage, de lotissement ou de construction.

[19](#) Voir notamment le paragraphe 1.48 (page 1-10) du rapport 2010-2011 :

http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD-Chap01.pdf

[20 http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-39-2.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-39-2.html)

[21 http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/)

[22](#) Cette immunité a été reprise textuellement à l'article 327 de l'avant projet de loi :

http://www.assnat.qc.ca/media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BII.DocumentGenerique_42845&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjii7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.pdf

[23 http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf)

[24 http://www.ledevoir.com/environnement/164929/souverainete-alimentaire-equiterre-mobilise-le-quebec](http://www.ledevoir.com/environnement/164929/souverainete-alimentaire-equiterre-mobilise-le-quebec)

[25](#) Voir le Rapport Pronovost, infra, page 56

[26](#) Ibid., page 70

[27](#)


http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf

[28](#) Le Rapport Pronovost faisait par ailleurs des recommandations en matière de mise

en marché des produits agricoles, transformation et distribution alimentaires, formation et le perfectionnement des ressources humaines, recherche et innovation, environnement, alimentation – santé – attentes des consommateurs, utilisation de l’agriculture à d’autres fins que l’alimentation et gouvernance.

29

[http://www.nourrirnotremonde.org/SiteWeb_Coalition/documents/Declaration de Montreal %28finale%29.pdf](http://www.nourrirnotremonde.org/SiteWeb_Coalition/documents/Declaration_de_Montreal_%28finale%29.pdf) 

30 <http://www.equiterre.org/choix-de-societe/dossier/pour-la-souverainete-alimentaire-des-peuples> 

31 Voir le Rapport Pronovost, supra, page 269

Chapitre 5 - Système de santé

Bonjour à tous! Ne vous gênez surtout pas pour donner vos commentaires (f_levaille@hotmail.com). Veuillez noter que je viens de terminer la rédaction, pas vraiment eu le temps de corriger rigoureusement... ce sera fait dans la semaine. Bonne lecture!

Dans son rapport de février 2008, le Groupe de travail sur le financement du système de santé, présidé par l'ancien ministre de la santé Claude Castonguay, s'était donné comme prémisses de départ le fait que « le Québec doit assurer la pérennité du système public de santé en augmentant sa productivité et en ajustant la croissance des dépenses publiques de santé au taux de croissance de la richesse collective, et cela, tout en améliorant l'accès aux soins et la qualité des services ». 1

On peut dire que les discussions tenues pendant l'atelier sur la santé s'insèrent très bien dans cette réflexion. D'abord, les participants à l'atelier se sont penchés sur des solutions à être mises en place dans le système public, plutôt que de se questionner sur la place du secteur privé. Les participants ont porté une grande attention aux solutions qui touchent l'amélioration de la productivité à divers niveaux, en partant de l'idée que nous sommes en mesure de faire plus avec autant de ressources. Si la qualité des soins dispensés au Québec ne semble pas être remise en question en tant que telle, c'est plutôt l'accès aux soins qui pose problème. Le but de l'atelier n'était pas de trouver des solutions révolutionnaires et inédites, cela aurait été assez prétentieux dans un domaine comme la santé, mais plutôt de s'entendre sur quelques idées à prioriser. Voici donc les choix des participants à l'atelier et au Sommet.

Solutions

1 - Changer le mode de rémunération des médecins d'un paiement à l'acte à un paiement par capitation

Au Québec, les médecins sont présentement payés « à l'acte », soit au nombre d'actes médicaux posés sur une période donnée. Certains prétendent que ce système encourage le médecin à miser sur la quantité plutôt que sur la qualité, et que cela ne permet une utilisation optimale des ressources en première ligne. Il a été proposé dans l'atelier d'examiner la possibilité de changer le mode de rémunération des médecins pour migrer vers un paiement « par capitation », où le médecin se voit plutôt attribuer

un montant fixe pour s'occuper d'un patient ou d'un groupe de patient. Il est à noter que cette solution s'applique plus spécifiquement aux médecins généralistes, et qu'il s'agirait d'un changement fondamental dans le système québécois.

Les tenants de la rémunération par capitation avancent que cela permettra une bien meilleure prise en charge des patients, diminuant du même coup le besoin de consulter des médecins spécialistes. D'un point de vue organisationnel, le Collège des médecins de famille du Canada souligne aussi que le paiement par capitation permet d'assurer des revenus beaucoup plus prévisibles pour les médecins, et des dépenses tout aussi prévisibles pour l'État, dépendamment du point de vue adopté.²

Il existe bien sûr quelques désavantages à ce système de rémunération. Les critiques s'inquiètent principalement du fait qu'un tel système n'encourage pas l'intérêt des médecins pour les patients demandant beaucoup de soins (malades chroniques, personnes âgées, etc.), pour qui le médecin recevra le même montant que pour un patient en santé, mais qui lui demandera beaucoup plus d'efforts. On a aussi assisté à quelques problèmes de mise en place dans d'autres provinces du Canada, lorsque des patients assignés à un médecin vont chercher des soins ailleurs. La solution semble définitivement résider en un modèle hybride de rémunération qui tiendrait compte de ces dangers.

2 – La refonte des rôles professionnels

Toujours dans une perspective d'optimisation des ressources déjà mises en place, les participants se sont positionnés en faveur d'une grande discussion nationale sur la question des rôles des professionnels du milieu de la santé. Les médecins sont rares et débordés, mais entourés d'autres professionnels qui semblent être prêts à endosser plus de responsabilités. N'y aurait-il pas là une solution simple? Est-ce que les pharmaciens, les infirmières, les paramédics et autres agents du milieu ne feraient pas partie de la solution?

Force est de constater que les discussions à ce sujet semblent difficiles entre les différents ordres professionnels, chacun ayant pour objectif principal la défense des intérêts de ses membres. Déjà en 2002, la loi 90 était adoptée par le gouvernement du Québec pour apporter quelques modifications aux champs de compétences de certains professionnels de la santé, notamment en augmentant le rôle des infirmières... Presque dix ans plus tard, le sentiment général dans le réseau de la santé et dans la population

en général est que beaucoup reste encore à faire. À preuve le thème choisi pour le colloque des Conseils des infirmières et infirmiers du Québec et Commissions infirmières régionales qui se tenait en mai 2011 et qui avait pour thème « Ordonnances collectives : place à l'efficacité! ». On s'y proposait de réfléchir sur la « collaboration professionnelle et de la complémentarité des rôles et des activités des infirmières, des médecins et des pharmaciens. »³. Le problème n'est donc pas réglé.

Les participants à l'atelier et au Sommet souhaitent qu'une volonté politique ferme vienne secouer un peu l'immobilisme des ordres professionnels, particulièrement du Collège des médecins, et permette enfin des gains significatifs en efficacité dans ce dossier.

3 – L'informatisation du système de santé (Dossier de santé du Québec)

Les participants à l'atelier ont identifié l'informatisation du système de santé comme une autre solution à prioriser, en mettant l'accent sur l'instauration d'une carte d'assurance maladie à puce qui contiendrait les informations médicales du patient : conditions de santé, historique de consultations, allergies, etc. Le projet actuellement en cours au Québec porte le titre de Dossier de santé du Québec (DSQ). Il semble que personne ne mette en doute la pertinence de cette mesure, les difficultés résident plutôt du côté de la mise en place du projet.

En 2006, le gouvernement libéral prévoyait déployer le DSQ en 2010. Pas plus tard que le 22 mars dernier, Yves Bolduc annonçait que l'informatisation complète serait réalisée d'ici cinq ans, soit autour de 2016.

4 – Révision de l'organisation administrative

Une partie de l'atelier a été consacrée à une discussion sur l'organisation administrative de la santé au Québec. Si les consensus semblent moins clairs à ce niveau, quelques tendances ressortent néanmoins de l'atelier.

D'abord, y aurait-il lieu de décentraliser un peu plus les pouvoirs décisionnels et les budgets qui viennent avec? Les régions du Québec sont très différentes, et en allouant les budgets directement aux régions, il serait peut-être plus facile d'augmenter l'imputabilité des gestionnaires. À propos des Agences régionales, des réflexions s'imposent... devrait-on les renforcer ou les abolir?

De plus, les participants ont souligné la nécessité de repenser les budgets en fonction du nombre réel de patient au niveau local ou régional, plutôt qu'en fonction des besoins historiques comme c'est la norme.

5 – Utilisation optimale des équipements

Les participants soulignent le fait que les équipements médicaux pourraient être utilisés de manière plus soutenue (jusqu'à 24h/24h) pour rendre les investissements plus rentables. Ils vont même jusqu'à proposer que l'achat de nouveaux équipements soit fait seulement à la condition que les ressources pour le faire fonctionner en continu soient disponibles.

Effectivement, la plupart des salles d'opération ne sont pas en activité en continu présentement au Québec. Les raisons sont simples : les hôpitaux ont des ressources limitées, et faire rouler les équipements plus souvent coûterait plus cher. Voici donc une mesure où de simples augmentations de budget donneraient des résultats concrets sur les listes d'attente. Cela semble réalisable, mais ça coûtera plus cher.

6 – Augmentation du nombre de médecins

Il est de notoriété public qu'il y a un manque important de médecins au Québec depuis quelques années, particulièrement dans le cas des médecins de famille. En novembre 2010, on faisait état d'un manque de 1497 médecins de familles pour toute la province.⁵

Les participants suggèrent de faciliter l'intégration des professionnels de la santé qui arrivent de l'étranger. Il y aurait au Québec autour de 3000 médecins diplômés dans un autre pays qui n'ont présentement pas la permission d'exercer⁶... Mais l'équation n'est pas si simple, puisque dans plusieurs cas une bonne mise à niveau est nécessaire. Même pour un candidat formé récemment dans une institution de qualité d'un autre pays, l'adaptation peut-être grande : la démographie, les maladies infectieuses, les maladies chroniques, les méthodes de travail, etc., tout ça peut varier beaucoup d'un pays à l'autre. Bref, il s'agit d'une mesure qui semble avoir un certain potentiel et qui a déjà fait l'objet de quelques actions du ministère, mais ce n'est peut-être pas la solution miracle attendue par l'opinion publique.

7 – Autres

Il est difficile de répertorier et documenter tout ce qui a été dit pendant un atelier sur un sujet aussi sensible que la santé. Voici donc en rafale, quelques-unes des autres solutions avancées :

* Favoriser le développement des coopératives de santé qui sont en plein essor dans plusieurs régions du Québec. Cela pourrait prendre la forme d'incitatifs financiers pour les membres, par exemple.

* Améliorer les systèmes de communication avec les patients, notamment via l'usage des nouvelles technologies. Par exemple, des sites web où il serait possible de prendre rendez-vous, d'obtenir de l'information sur les temps d'attente, etc.

* Réduire les exigences à l'admission des candidats en médecine.

Sources (en plus des notes en bas de page)

* DUGUAY, Nicole, Médecins étrangers – l'envers de la grande séduction (Dossier en profondeur), Radio-Canada, www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/05/01/001-medecins-introduction.shtml(lien externe), Mis à jour le 23 décembre 2010.

* MERCIER, Justine, « Méthode Toyota » au bloc opératoire, Le Droit, www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/gatineau-outaouais/201104/04/01-4386454-methode-toyota-au-bloc-operatoire.php(lien externe), paru le 5 avril 2011.

* VALLÉE, Pierre, La loi 90 – Nouvelles pratiques infirmières, Le Devoir, www.ledevoir.com/societe/11004/la-loi-90-nouvelles-pratiques-infirmieres(lien externe), paru le 12 octobre 2002.

- * 1 Rapport Castonguay, En avoir plus pour notre argent, [www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport\(lien](http://www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport(lien) externe) (Février 2008)

- * 2 Trousse d'outils en soin de première ligne – Rémunération, Collège des médecins de famille du Canada, [www.toolkit.cfpc.ca/fr/remuneration/\(lien](http://www.toolkit.cfpc.ca/fr/remuneration/(lien) externe)

- * 3 Colloque CII – CIR 2011, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. [www.oiiq.org/evenements/colloque-cii-cir/colloque-cii-cir-2011\(lien](http://www.oiiq.org/evenements/colloque-cii-cir/colloque-cii-cir-2011(lien) externe) (Avril 2011) (vérifier la validité du lien au moment de la publication, puisque l'événement n'a pas encore eu lieu à ce jour)

- * 4 Bolduc promet une informatisation complète du réseau de la santé d'ici cinq ans, Radio-Canada, [www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2011/03/22/001-bolduc-sante-informatisation.shtml\(lien](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2011/03/22/001-bolduc-sante-informatisation.shtml(lien) externe) (Publié le 22 mars 2011)

- * 5 DUCHAINE, Gabrielle, Il manque près de 1500 médecins de famille au Québec, Rue Frontenac, [www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/30257-penurie-medecins-famille\(lien](http://www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/30257-penurie-medecins-famille(lien) externe), publié le 15 novembre 2010.

- * 6 CHAMPAGNE, Sarah, Québec facilitera l'intégration des médecins étrangers, La Presse, [www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201001/15/01-939515-quebec-facilitera-lintegration-des-medecins-etrangers.php\(lien](http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201001/15/01-939515-quebec-facilitera-lintegration-des-medecins-etrangers.php(lien) externe) , publié le 15 janvier 2010.

Chapitre 6 - La culture dans tous ses états et la beauté du Québec

*****Note : ce chapitre comporte 2 sections distinctes*****

6.1 LA CULTURE DANS TOUS SES ÉTATS

Lors du dernier sommet de GEDI, quelques 45 participants ont réfléchi sur la proposition suivante : La culture dans tous ses états – De la culture comme valeur nationale ou glissade vers le simple divertissement. Les participants se sont alors penchés sur la place et le rôle de la culture au sein de notre société. L’atelier a permis de mettre en lumière trois idées principales, soutenues par de nombreuses solutions.

L’idée de *promouvoir la culture du Québec en misant sur l’éducation* de la population aura eu l’effet de faire l’unanimité au sein des participants et de recueillir le plus grand nombre de votes lors du Sommet 2010 parmi les solutions qui sont sorties de cet atelier. Elle a été défendue par la volonté commune de considérer notre culture comme l’outil principal de construction de l’identité. L’implication de nombreux acteurs a été mentionné au cours des discussions, ce qui vient renforcer l’idée que l’accès des citoyens à la culture doit être soutenu massivement si des résultats concrets veulent se faire ressentir.

On a également identifié l’importance de *responsabiliser les médias à la diffusion d’œuvres artistiques de qualité et prioriser le contenu québécois*. Cette idée a également suscité beaucoup d’intérêt ; de nombreuses solutions en découlent. On tente de redéfinir les priorités véhiculées par nos gouvernements en ce qui a trait à la sauvegarde, à la valorisation et au développement de notre patrimoine culturel et social. Les médiums de communication ont été ciblés comme étant les acteurs exerçant un rôle central dans cette campagne de sensibilisation identitaire.

Finalement, les participants à cet atelier ont manifesté le désir d’*encourager la mise sur pied et valoriser les mesures fiscales existantes en favorisant l’achat de produits culturels diversifiés et créés au Québec*. Cette troisième idée, qui est perçue davantage comme un moyen, traduit une réaction provoquée par l’ignorance de la population et de nos gouvernements face au manque de soutien qu’obtiennent les arts dans notre société moderne.

Promouvoir la culture du Québec en misant sur l’éducation de la population

Une solution ressort unanimement de cette idée et s’appuie directement sur le pouvoir politique : *Éduquer l’ensemble des citoyens à la culture par des politiques facilitant l’accès à l’art et à la culture*. Dans cet énoncé, les gouvernements sont les acteurs principaux et les résultats attendus dépendent de leur implication. Lors des discussions,

on a évoqué un large éventail de moyens, dont l'exécution est parfois simple, parfois plutôt complexe.

Bien entendu, le système d'éducation devient le levier principal dans l'application de nombreuses solutions proposées. On désire encourager la valorisation de l'art en obligeant l'accès, en milieu scolaire, à des sorties culturelles récurrentes et diversifiées. De nombreuses études viennent confirmer le rôle déterminant de l'école dans le processus de développement artistique des jeunes. En effet, il semblerait que la création artistique des jeunes ne découle que rarement des influences issues du noyau familial et provient plus souvent de l'école(1). On constate également que l'apprentissage des arts dans un contexte scolaire dépasse largement l'activité de divertissement et a un effet bénéfique sur le cheminement d'un enfant, puisque «c'est souvent l'art qui motive ces jeunes sur le plan scolaire et parfois même les maintient à l'école»(2). De plus, on a émis l'idée que la réduction du coût des billets pour les différentes activités culturelles de groupes scolaires (spectacles d'arts vivants, les expositions d'arts visuels, les visites au musée, etc.) encouragerait la diffusion de la culture et contribuerait, à long terme, au foisonnement de la création artistique au Québec.

Le milieu scolaire demeure un transmetteur culturel indéniable et les participants à l'atelier ont souligné le manque d'implication des artistes et créateurs reconnus dans les institutions d'apprentissage. On propose de *se servir du système d'éducation du Québec pour faire connaître les artistes et les œuvres d'ici* afin de développer le jugement artistique des jeunes générations et provoquer une ouverture d'esprit face à une démarche de création sentie. L'implication des artistes se traduirait par des conférences données en milieu scolaire, où l'artiste serait un transmetteur idéologique d'un sujet précis, ou par des activités de sensibilisation, où il serait davantage un transmetteur créatif qui vient rapporter et qualifier son propre regard face à une œuvre d'art dont la démarche et l'inspiration est la sienne. Dans la mise en œuvre de cette idée, on propose que ce soient les fonds publics qui couvrent les frais reliés à ces activités. Ici, l'enjeu de la diversité culturelle et artistique est central ; cette solution comporte un risque, celui d'instrumentaliser de la pratique artistique du Québec. Il est donc primordial que ces initiatives soient administrées et réglementées, par le MCCCCF notamment.

Puisque l'éducation d'une culture citoyenne ne passe par uniquement par le système scolaire, on juge essentiel d'*encourager la promotion de l'art dans les milieux publics et d'en assurer l'entretien*. En 1981, le Québec met sur pied une Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics(3), laquelle sera révisée en 1996. Cette politique encourage les propriétaires d'un édifice dont la construction s'élève au minimum à 150 000 \$, d'intégrer une œuvre d'art à leur projet de construction et d'aménagement. Les participants de cet atelier ont manifesté le désir d'étendre la portée de cette politique en adoptant une loi qui accorderait une plus grande force à ces initiatives et qui favoriserait l'accès citoyen à l'Art.

Responsabiliser les médias à la diffusion d'œuvres artistiques de qualité et prioriser le contenu québécois

La principale solution ressortie au cours des échanges visait à *valoriser le rôle et l'implication de l'artiste et de la culture sur la place publique*. L'ensemble des médiums de communication sont les premiers véhicules de diffusion artistique et culturel et, par conséquent, la gestion de leurs contenus s'est présentée comme étant le moyen central dans l'atteinte de cet objectif. On remarque en effet une tendance des médias à promouvoir et prioriser la culture de masse, au détriment de la qualité artistique et des œuvres québécoises. On propose alors d'imposer des quotas de contenu, lequel serait géré par un comité culturels formés d'artistes et gestionnaires culturels. Ce comité, qui relèverait du MCCCCF ou d'une autre instance gouvernementale, prioriserait le contenu québécois et la diversité des propositions transmises par nos médias. Lors de l'atelier, on a cité en exemple les émissions jeunesse présentées à la télévision québécoise, dont le contenu est de piètre qualité et dont la réalisation est rarement québécoise, alors que nous connaissons une richesse démontrée dans ce créneau.

De plus, on propose la mise sur pied d'une campagne publicitaire massive qui présenterait les artistes comme acteurs importants de la société. Le but de cette campagne viserait à rapprocher les citoyens de nos artistes et les sensibiliser à l'acte de création, souvent incompris ou inconnu du grand public. Ce moyen n'a pas été davantage approfondi ; il s'avère plutôt difficile de prédire l'impact d'une telle campagne et d'éviter une instrumentalisation et une convergence des pratiques.

Encourager la mise sur pied et valoriser les mesures fiscales encourageant l'achat de produits culturels créés au Québec et diversifiés

Au Québec, différentes mesures fiscales ont été mises en place par le gouvernement afin d'encourager l'acquisition d'œuvres d'art(4). Au fil des discussions, les participants ont manifesté le désir de *renforcer la promotion de ces programmes gouvernementaux par le biais d'une campagne médiatique sur le web et à la télévision*. Ce moyen vient également défendre l'idée que notre société doit faire le choix de valoriser la culture pour arriver à construire son identité.

Lors des échanges, il a été également question d'*augmenter l'étendue des mesures fiscales pour divers produits culturels* afin de créer de meilleurs incitatifs. Pour y arriver, il a été proposé que le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine alloue une somme plus importante à ces mesures afin de concrétiser les résultats.

Finalement, les participants à l'atelier ont manifesté le désir de *valoriser l'acte de*

mécénat au Québec. En effet, les récentes statistiques démontrent que trop peu d'entreprises culturelles ne peuvent uniquement s'appuyer sur le financement public et doivent se retourner vers le secteur privé pour continuer à déployer leur art. Cependant, on remarque que le secteur privé est limité à quelques donateurs et que ces derniers sont sur-sollicités par les différents secteurs d'activités, tant culturel que social, humanitaire, médical, de l'innovation, etc. Pour ce faire, on se penche sur les initiatives de mécénat qui, selon les participants de l'atelier, ne sont pas suffisamment encouragées et valorisées actuellement. On expose le souhait de voir se multiplier cette forme d'aide financière directe qui permettrait d'encourager l'artiste dans la réalisation de son art, mais qui viendrait également appuyer la reconnaissance et le rayonnement de son travail au-delà du regard de ses pairs. Par ailleurs, l'importance de l'accroissement de l'acte de mécénat dans notre société québécoise fut unanime et on a manifesté le désir qu'il soit valorisé par les médias.

(1) Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation. Sous la direction de Jean-Paul Baillargeon. Les éditions de l'IQRC, les presses de l'Université Laval, 2002. P. 124.

(2) Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation. Sous la direction de Jean-Paul Baillargeon. Les éditions de l'IQRC, les presses de l'Université Laval, 2002. P. 129.

(3) Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 28 août 1996, 128 année, n 35, partie 2, pages. 5177 à 5180.

(4) Site Internet du Ministère de la culture, des communications et de la Condition féminine, Programmes et services. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3758>. Dernière mises à jour au 30 mars 2011.

LA BEAUTÉ DU QUÉBEC

Au Québec, depuis 1922, le gouvernement déploie de nombreux efforts pour classer et reconnaître les biens culturels qui enjolivent nos villes(1). Pourtant, on peint encore aujourd'hui un malheureux portrait de l'état de notre territoire ; de nombreux projets immobiliers et d'aménagement entrepris dans les cinquante dernière années, n'ont pas contribué à faire du Québec une province reconnue pour sa beauté et sa valeur culturelle. Lors de l'atelier La beauté du Québec, revaloriser l'esthétique dans nos projets de développement, plusieurs idées sont ressorties des échanges entre les participants, bien que leur mise en œuvre demeure difficile à prédire. Deux pistes de solutions ont alors été présentées.

Dans un premier temps, on désire *rehausser la qualité des lieux et l'expérience qui s'y*

rattache. Cette solution a fait l'objet de 48 votes lors du sommet 2010, ce qui témoigne l'intérêt qui est accordé à cette solution.

Bien qu'elle n'a récolté que 13 votes lors du sommet 2010, la seconde solution qui a été proposée mérite qu'on lui consacre davantage de réflexion afin de cerner les moyens qui conduiraient à des résultats tangibles : *revaloriser l'esthétique dans nos projets de développement par l'établissement d'une culture de l'esthétique*.

Solutions

Rehausser la qualité des lieux et l'expérience qui s'y rattache

Cette piste de solution pointe du doigt des problématiques que l'on retrouve dans deux types de projets d'aménagement de notre territoire : les projets immobiliers principalement gérés par le secteur privé puis les projets d'aménagement du territoire orchestrés par le secteur public. Ici, la *qualité des lieux* renvoie à un concept plus large que l'esthétique des espaces ; on y inclut la protection de l'environnement et le développement durable. Ceci révèle le souci qu'a notre génération de considérer les impacts environnementaux et sociaux-démographiques de nos projets d'aménagement du territoire.

On observe d'abord de nombreuses problématiques qui relèvent des projets immobiliers entamés et administrés par le secteur privé et qui ont des impacts directs sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens. La multiplication des projets d'aménagement immobiliers nous permet de constater qu'ils sont des entreprises rentables où l'argent dicte les choix sur l'ensemble des décisions. On manifeste alors le souhait que le gouvernement définisse des politiques visant à améliorer la beauté de notre territoire et qu'il mette sur pied des programmes s'adressant directement aux promoteurs ou aux citoyens.

Dans un premier temps, les participants ont souligné leur volonté de voir la mise en place de mesures gouvernementales qui entraîneraient l'encadrement des projets immobiliers. Celles-ci veilleraient d'abord à valoriser la multidisciplinarité des comités de gestion des projets immobiliers, c'est-à-dire la participation de tous les acteurs essentiels au bon développement d'un projet immobilier structuré et réfléchi (architectes, gestionnaires, urbanistes, paysagistes, écologiste, etc.). Le fait d'imposer la diversité professionnelle au sein des comités par une politique gouvernementale devient une manière d'empêcher que l'argent ne soit l'unique levier décisionnel. On souligne également l'importance d'encourager les pratiques de construction et d'aménagement utilisant des matériaux durables qui respectent l'environnement. On observe en effet que les entrepreneurs priorisent souvent l'utilisation des matériaux les moins coûteux, au détriment de la qualité et de la durabilité du produit.

De plus, on souhaite que les entrepreneurs des différents projets immobiliers tiennent

compte de l'ampleur et de l'impact que pourrait avoir la circulation automobile sur l'environnement et sur la vie des citoyens qui résideront dans le nouveau projet de développement urbain.

La rentabilité des projets immobiliers dicte l'acte décisionnel des gestionnaires. On critique la pratique actuelle qui propose de construire en grosse quantité, dans des délais rapprochés, et ce, à partir de matériaux neufs, souvent fabriqués et assemblés à l'extérieur de la province. On propose alors d'encourager davantage les initiatives locales, telles l'architecture vernaculaire(2), qui favorise l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales mises au profit des locaux, la microgestion ainsi que l'autoconstruction. De telles méthodes de construction et d'aménagement entraîneraient une diversité architecturale qui pourrait jouer un rôle identitaire face à notre culture, et encourageraient l'expertise locale. Bien évidemment, ces pratiques nécessitent temps et argent, c'est pourquoi il a été proposé de mettre sur pied des incitatifs financiers encourageant ces initiatives, autrement dit, des programmes gouvernementaux.

Les projets d'aménagement des espaces publics, gérés par les gouvernements provincial et municipal, ne sont que trop rarement des biens communs culturels ayant une portée identitaire forte et signifiante pour le citoyen. Bien que la gestion de ces projets soit davantage contrôlée dans le secteur publique, contrairement à ce qui a été présenté plus tôt, on remarque que très peu d'opportunités sont saisies pour rendre davantage ces nouveaux espaces accessibles, attrayants ou confortables. On propose alors d'encourager le gouvernement à centrer ses actions en plaçant l'expérience citoyenne au centre des projets de restauration et de construction publics.

La mise en œuvre de l'ensemble de ses pratiques viendrait assurément améliorer la qualité de vie des citoyens du Québec. Elle témoignerait également la volonté des Québécois de prioriser un environnement sain et beau pour les générations présentes et futures.

Revaloriser l'esthétique dans nos projets de développement par l'établissement d'une culture de l'esthétique

Bien que cette idée n'a pas été approfondie lors du sommet 2010, elle témoigne la volonté de se soucier de la beauté de notre environnement sur le plan de l'esthétique, dans l'ensemble des projets de développement urbain et d'aménagement du territoire. On désire organiser l'espace en respectant de «bonnes pratiques esthétiques»(3). Pour arriver à atteindre des résultats concrets, les objectifs doivent être raffinés et les moyens ciblés et organisés. Rappelons que cette solution a récolté 13 votes lors du dernier sommet de GEDI.

(1) Le 22 mars 1922, le Québec se dotait d'une loi qui prévoit la protection des monuments et des objets d'art (loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique). Depuis, cette loi a subi de nombreuses modifications (1978, 1985, 1997, 1999 et 2008) qui auront permis la naissance de la Loi sur les biens culturels, laquelle est présentement en consultation générale par la Commission de la culture et de l'éducation. Cette loi vient réaffirmer l'importance d'assurer une classification et une reconnaissance aux biens culturels du Québec.

(2) Le plus souvent ce qu'on désigne par architecture vernaculaire est aujourd'hui la construction de bâtiments en milieu rural ou en périphérie de ville, sans maître d'œuvre ni architecte. De plus, le terme « vernaculaire » renvoie à l'idée que la construction utilise des ressources matérielles et humaines disponibles localement, afin de répondre à un besoin local.

(3) Cette notion n'a pas été définie de manière exhaustive dans les documents qui nous ont été transmis suite au Sommet 2010.

Pour faire part de vos commentaires : veronique@diagramme.org veronique à diagramme.org

Chapitre 7 - Finances publiques

Solutions

Comprendre l'ampleur du défi pour mieux le relever

Au cœur du débat public année après année, la question des finances publiques intéresse aussi fortement les jeunes, qui l'ont choisie comme l'un des sujets les plus importants pour l'avenir du Québec lors de la plénière du dimanche.

Des discussions très enlevées de l'atelier, il ressort que les jeunes ne remettent pas en question l'importance de maintenir le cap sur un équilibre budgétaire. Ainsi, aucune solution allant vers une augmentation continue ou, au contraire, un remboursement plus rapide de la dette ne semblent avoir fait l'objet de discussions.

Pour arriver à mieux financer nos services publics, qui, selon la prémisse de l'atelier, ne devaient pas être remis en question, les solutions proposées à l'issue du Sommet sont variées et peuvent être globalement classées en cinq sections: recourir davantage à la tarification, revoir le rôle des syndicats de la fonction publique, repenser la structure gouvernementale, réviser la fiscalité et créer un organisme impartial traitant du budget.

Recourir davantage à la tarification

Lors de l'atelier, plusieurs tables ont émis des propositions allant dans le sens du principe de l'utilisateur-payeur, soit le recours accru à la tarification. Si aucune de ces solutions n'arrive parmi les premières lors du vote de la plénière du dimanche, prises ensemble, elles arrivent largement en première position, avec 67 votes:

- Favoriser le principe de l'utilisateur-payeur: 33 votes
- Repenser la fiscalité en se dirigeant vers une plus grande tarification au regard de la consommation et des redevances: 17 votes
- Mettre en place des mesures de tarification et de taxes à la consommation: 17 votes

Parmi les produits et services à tarifier davantage, l'électricité et les ressources sont ceux qui reviennent le plus souvent. Plusieurs commentaires notés lors de l'atelier laissent entendre que les participants voient cette tarification comme une forme de revenu mais aussi comme une façon de responsabiliser les gens et les entreprises face à leur consommation et à leur impact sur l'environnement. La question des redevances sur les ressources revient aussi dans plusieurs autres ateliers, soit ceux portant sur les

ressources elles-mêmes (eau, ressources naturelles) et celui sur le financement des universités.

Parmi les autres éléments pouvant faire l'objet d'une tarification plus élevée, on note les services aux entreprises et les dommages environnementaux. Une proposition a aussi été faite de moduler certains frais en fonction du revenu des personnes. Un des ateliers a aussi noté l'importance d'offrir aux personnes à faible revenu une compensation supérieure aux coûts supplémentaires encourus.

Plusieurs de ces solutions vont dans le sens des politiques budgétaires du gouvernement québécois dans les dernières années¹ et de ce qui a été recommandé par le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics² et par diverses études et auteurs³. Or, si la hausse des redevances sur les ressources semble faire un consensus assez large chez la population, il n'en est pas de même pour la hausse des tarifs d'électricité. Celle-ci est notamment décriée par 127 syndicats, groupes communautaires et associations étudiantes réunis au sein de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, notamment à cause de son impact sur les ménages à faible revenu⁴.

Revoir le rôle des syndicats de la fonction publique

Parmi toutes les solutions proposées lors de l'atelier sur les finances publiques, diminuer le rôle des syndicats est celle qui a retenu le plus de votes lors de la plénière du dimanche, soit 47 votes. Elle était détaillée sous forme de deux mesures, soit supprimer la sécurité d'emploi au sein de la fonction publique et mettre la compétence au cœur du système plutôt que le principe de l'ancienneté.

Ces propositions, qui démontrent un malaise certain face à certains principes syndicaux fortement ancrés, rejoignent le discours de certains acteurs, dont l'Institut économique de Montréal⁵ et l'Action démocratique du Québec⁶. Or, l'effet de la sécurité d'emploi sur la productivité ne fait pas consensus. Alors que certains y voient des avantages sur les plans de la productivité et de l'équité avec les employés d'autres secteurs, d'autres soutiennent au contraire que la sécurité d'emploi entraîne une amélioration de la productivité et empêche les licenciements partisans⁷. La littérature scientifique semble démontrer qu'il n'y a pas d'effet réel sur la productivité, ni dans un sens, ni dans l'autre^{8,9}. Il importerait de mieux préciser la raison pour laquelle les participants ont souhaité cette abolition et explorer davantage si ce moyen est la meilleure façon d'y parvenir.

Une autre solution proposée à l'issue de l'atelier, mais qui a reçu un faible nombre de votes lors de la plénière, visait plutôt à bénéficier de gestionnaires se sentant valorisés au sein de la fonction publique, notamment en modifiant leur rémunération.

Repenser la structure gouvernementale

La deuxième solution ayant reçu le plus de votes lors de la plénière est de simplifier et repenser la structure gouvernementale, avec 37 votes. Les moyens proposés pour y parvenir sont la décentralisation des axes de décision, la mise en place d'indicateurs de performance, le fait de favoriser la créativité chez les employés et la réduction du nombre de structures ou d'échelons du gouvernement.

Une étude réalisée en 2005 par l'École nationale d'administration publique¹⁰ rejoint en très grande partie les trois premiers moyens proposés. Selon les acteurs interrogés dans cette étude, une décentralisation bien réfléchie et assortie de moyens décisionnels et financiers appropriés, entre autres vers les municipalités et dans le réseau de la santé, permettrait une meilleure efficacité et une plus grande responsabilité envers les citoyens à cause de la proximité décisionnelle. On y parle aussi de gestion par objectifs pour le personnel et d'indicateurs de performance pour les organismes gouvernementaux, ainsi que de l'importance de favoriser un retour à la créativité et à l'esprit d'initiative dans la fonction publique. Il est à noter cependant que plusieurs organismes gouvernementaux fonctionnent déjà avec des indicateurs de performance¹¹. Il y a aussi eu une certaine décentralisation, mais celle-ci relève plus, en général, d'une déconcentration, c'est-à-dire un transfert de l'exercice des pouvoirs sans transfert de la capacité décisionnelle, donc sans autonomie des structures régionales¹².

Sur le plan de la réduction du nombre de structures et d'échelons, les organismes gouvernementaux sont déjà passés de 207 en 1999 à 157 en 2010¹³. La fusion et l'abolition d'une trentaine d'organismes a aussi été annoncée dans le budget 2010-2011¹⁴. Du côté des ministères, le nombre est resté à peu près stable depuis 1960¹⁵.

Réviser la fiscalité

Parallèlement aux mesures de tarification, dont il a été traité au premier point, plusieurs des solutions proposées touchaient l'augmentation des revenus de l'État au travers d'une réforme de la fiscalité :

- Augmenter les revenus de l'État (22 votes)
- Mettre en place des mesures de tarification et de taxes à la consommation (17 votes)

- Réduire l'impôt (14 votes)

Plusieurs des solutions proposées lors de l'atelier sur le financement des universités touchaient aussi à des questions de fiscalité :

- Orienter le financement universitaire afin qu'il soit équitable d'un point de vue intergénérationnel (27 votes)
- Refinancer et préserver l'accessibilité au système (26 votes)
- Orienter le financement pour qu'il soit équitable "intergénérationnellement" (14 votes)

La première de ces solutions était la plus détaillée sur le plan des mesures. On y proposait l'augmentation de la taxe de vente combinée des deux paliers de gouvernement progressivement sur 7 à 10 ans, l'augmentation du transfert des points d'impôt provenant du fédéral, l'abolition de la déduction pour frais de représentation pour les travailleurs autonomes et les entreprises et l'instauration d'un impôt minimum de 5 % pour l'ensemble des entreprises. La deuxième solution proposait plutôt l'instauration de taxes sur le carbone et sur les produits de luxe, alors que la troisième proposait de transférer la charge d'impôt libérée vers une augmentation de la taxe de vente. Il ressort généralement de ces mesures une volonté d'aller vers une utilisation accrue des taxes.

Parmi les solutions proposées lors de l'atelier sur le financement des universités, la première et la dernière proposaient une même mesure : l'ajout de paliers d'imposition. Les mesures proposées dans la deuxième de ces solutions concernaient les redevances, déjà traitées au premier point, et l'annulation de la « baisse d'impôt de 900 millions de dollars de 2007 qui a eu pour effet de réduire de 700 millions de dollars les sommes dédiées à l'éducation postsecondaire ». Il ressort donc généralement de ces mesures un recours accru à l'imposition plutôt qu'à la taxation, ce qui contredit en partie les solutions proposées dans l'atelier sur les finances publiques.

La répartition des recettes fiscales entre les impôts aux particuliers, les impôts aux entreprises et les taxes diverses fait tout sauf consensus dans la société comme chez les économistes¹⁶. Au Québec, la principale source de prélèvements fiscaux, soit 35 %, provient de l'impôt sur le revenu des particuliers¹⁷. Viennent ensuite les taxes à la consommation, l'impôt des sociétés et les cotisations sociales des employeurs et employés, avec respectivement 17, 15 et 14 %. Si l'on compare le Québec à d'autres pays ayant une forte pression fiscale, il ressort qu'il est l'un de ceux ayant le plus recours à l'imposition et le moins aux taxes à la consommation. Ainsi, le poids relatif des impôts

par rapport aux taxes est le plus élevé des pays à forte pression fiscale, et parmi les plus élevés dans l'OCDE¹⁸.

Les tenants d'un recours accru à la taxation de la consommation et moindre à l'imposition du revenu se basent habituellement sur les arguments suivants¹⁹ :

- la taxation du revenu incite moins au travail, particulièrement à cause de sa progressivité plus élevée que la taxation de la consommation
- la taxation de la consommation, en ne touchant que les dépenses, encourage l'épargne et l'investissement
- la taxation de la consommation génère moins d'évasion fiscale que la taxation sur le revenu, cette dernière occupant 72 % du total des évasions fiscales, et touche aussi les revenus générés par l'économie informelle
- la taxation de la consommation touche tous les produits et services, peu importe où ils ont été produits, alors que la taxation des revenus ne touche que l'activité économique au Québec, désavantageant celle-ci

D'un autre côté, les tenants d'un retour vers de plus hauts taux d'imposition sur le revenu arguent que cette solution a une plus grande progressivité que les taxes à la consommation. Si cela est vrai, il semble que l'écart de progressivité au Québec est fortement atténué par l'exemption de taxes sur l'alimentation de base, le logement et d'autres produits et services essentiels, et par l'application de crédits d'impôts²⁰. La taxation plus élevée des produits de luxe, tel que proposé par les participants et par certains acteurs sociaux²¹, pourrait augmenter encore davantage la progressivité des taxes à la consommation. Cette mesure très utilisée en Europe entraînerait cependant des coûts administratifs qu'il serait important d'évaluer²².

Une autre solution proposée visant à augmenter la progressivité de la fiscalité, cette fois-ci du côté de l'impôt sur le revenu, est l'ajout de paliers d'imposition. Actuellement, le Québec a trois niveaux de palier d'imposition : 16 % jusqu'à 38 570 \$, 20 % jusqu'à 77 140 \$ et 24 % au-delà²³. C'est un palier de moins qu'au fédéral, qui comporte des taux semblables, avec un palier supplémentaire à 29 % à partir de 128 800 \$²⁴. Au Québec, le taux d'imposition maximum est atteint plus rapidement qu'ailleurs²⁵. En effet, pour la moyenne des pays du G7, un contribuable doit atteindre 3,8 fois le salaire moyen d'un ouvrier avant d'atteindre le taux maximum d'imposition, alors qu'au Québec, il doit l'atteindre 1,5 fois, ce malgré un taux maximum d'imposition plus élevé²⁶. Le plus faible écart de pourcentage entre chaque palier, entre autres, fait qu'une plus grande partie des revenus d'imposition au Québec repose sur la classe moyenne qu'en Ontario ou aux États-Unis. Ainsi, la progressivité de l'impôt, si elle est élevée dans les tranches de plus

faible revenu, notamment à cause du crédit minimal de base et des différents autres crédits, est plus faible dans les paliers supérieurs de revenu²⁷. Des façons d'améliorer cette progressivité sont d'axer des baisses d'impôt sur les tranches de revenus moyens ou d'ajouter des paliers d'imposition aux tranches supérieures. L'Alliance sociale²⁸, composée notamment de syndicats, et Québec Solidaire²⁹ proposent la deuxième option.

Parmi les autres solutions proposées lors des ateliers sur les finances publiques et le financement des universités, la taxe sur le carbone existe déjà au Québec, mais sous différentes formes beaucoup moins ambitieuses que dans certains pays, et moins qu'en Colombie-Britannique, où la taxe y sera près de dix fois plus élevée en 2012^{30,31}. L'insuffisance du transfert des points d'impôt provenant du fédéral est un problème bien documenté qui fait consensus au Québec, mais où les changements se font encore attendre³². Les deux autres propositions, soit l'abolition des déductions pour frais de représentation et l'instauration d'un impôt minimum de 5 % pour l'ensemble des entreprises, font moins l'objet de débats actuellement et semblent peu documentées, ce qui permet plus difficilement d'en évaluer les impacts.

Créer un organisme impartial traitant du budget

Parmi toutes les solutions proposées lors de l'atelier, une seule autre a reçu un nombre appréciable de votes lors de la plénière, soit 27 votes : la création d'un organisme impartial traitant du budget. Les participants ont proposé que cet organe indépendant de vérification et d'audit ait deux mandats principaux, soit d'informer le citoyen quant aux enjeux budgétaires, notamment en vulgarisant ceux-ci, et d'effectuer des projections budgétaires indépendantes.

Ce type d'organisation indépendante existe dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis³³, au Royaume-Uni³⁴, aux Pays-Bas³⁵, en Suède³⁶, en Belgique³⁷ et au Canada³⁸, où le Directeur parlementaire du budget, poste créé en 2008, a un mandat d'analyse indépendante des finances et des dépenses gouvernementales, ainsi que des tendances de l'économie nationale. Il semble cependant qu'aucun de ces organismes n'ait de mandat clair de vulgarisation et d'information aux citoyens, visant plutôt les parlementaires et les médias. Un modèle au mandat visant aussi le public est celui du Independent Budget Office de la ville de New York, qui publie des documents vulgarisés sur le budget³⁹.

Selon leur mandat et leur personnel, le budget de ces différents offices varie d'un à dix

millions de dollars, à l'exception du Congressional Budget Office aux États-Unis, qui est doté d'un budget de 44 millions de dollars⁴⁰. Il ressort aussi des études préalables à l'implantation du poste de Directeur parlementaire du budget⁴¹ qu'il est important que ce type d'organisation s'adapte bien à la tradition parlementaire et aux instances déjà en place dans l'État visé.

Autres solutions

Parmi les autres solutions proposées lors des ateliers, mais qui ont reçu peu de votes lors de la plénière, on compte l'élection d'un ministre des finances qui possède les compétences requises (5 votes) et la réforme du système d'émission de la monnaie canadienne afin d'éliminer l'usurairerie (3 votes). Les autres solutions ayant fait l'objet de discussions sans être retenues à l'issue de l'atelier touchaient généralement la révision de certains programmes et subventions, notamment touchant l'agriculture, les alumineries, les garderies privées et les pâtes et papiers, et la privatisation de services de santé et de sociétés d'état « non stratégiques », le tout en s'assurant que la valeur d'un service privatisé soit évalué par une structure indépendante.

Quelques chiffres

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici une évaluation sommaire des coûts et revenus qui pourraient découler d'une partie des différentes mesures proposées, notamment tirée d'un exercice semblable réalisé par L'Actualité⁴² :

Mesure proposée	Revenu (millions de dollars)
Augmenter les tarifs d'électricité d'un cent le kilowattheure	1 000
Augmenter les redevances sur les ressources minières et l'eau	968
Augmenter la TVQ d'un autre point de pourcentage	500
Ajouter un palier d'imposition (28 % à partir de 126 000 \$)	600
Doubler la taxe sur le carbone ⁴³ et hausser la taxe sur l'essence	255

Création d'un organisme indépendant de prévision budgétaire	-5
Total	3 318

Le total de ces mesures est inférieur au déficit prévu en 2011-2012, qui est de 3,8 millions de dollars et qui inclut déjà certaines de ces mesures, dont les redevances minières⁴⁴. L'atteinte de l'équilibre budgétaire obligerait donc à des compressions budgétaires ou à des augmentations supplémentaires.

Auteur du texte: Geneviève Dorval-Douville, geneviedd a hotmail.com

¹ Politique de financement des services publics, <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/page.asp?sectn=38>

² Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble, Rapport, Groupe de travail sur la tarification des services publics, Gouvernement du Québec, 2008, <http://www.gttsp.gouv.qc.ca/>

³ Cahiers de recherche sur la tarification des services publics, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 2008-2009, <http://acpol01.usherbrooke.ca/prod/recherche/chairefisc.nsf/alldoc/22877152CB35EF578525766D00717C54?OpenDocument>

⁴ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, www.nonauxhaussees.org

⁵ Germain Belzile, Le point sur des mesures pour accroître la productivité de la fonction publique, Institut économique de Montréal, mars 2010

⁶ Fonction publique, Les incompetents protégés?, TVA Nouvelles, 8 février 2010, <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2010/02/20100208-223301.html>

⁷ Camille Genest, Fonction publique - La sécurité d'emploi doit être au service de la performance, Le Devoir, 27 septembre 2002

⁸ Sécurité d'emploi: mythes et réalités, Faits saillants, Institut de recherche et d'information sur la rémunération, Bibliothèque nationale du Québec, 1994, http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf/secureite_emploi.pdf

9 La sécurité d'emploi dans l'État de la Georgie, Syndicat de la fonction publique du Québec, http://www.sfpq.qc.ca/Textes_complets/texte_complet.php?id=228

10 Louis Côté, Benoît Lévesque, Guy Morneau, L'évolution du modèle québécois de gouvernance: le point de vue des acteurs, Rapport de recherche, Observatoire de l'administration publique, École nationale d'administration publique, Université du Québec, mars 2005, <http://www.observatoire.enap.ca/observatoire/docs/Gouvernance/Rapport%20gouvernance.pdf>

11 La planification stratégique au gouvernement du Québec, Théorie et pratique, Ministère du Conseil exécutif, octobre 2008, <http://www.mce.gouv.qc.ca/planification-strategique/documentation/planification-strategique-gouvernement-quebec.pdf>

12 Les ministères, L'état québécois en perspective, Observatoire de l'administration publique, hiver 2011, <http://netedit.enap.ca/etatquebecois/docs/ste/organisation/a-ministeres.pdf>

13 Les organismes gouvernementaux, L'état québécois en perspective, Observatoire de l'administration publique, hiver 2011, <http://www.etatquebecois.enap.ca/docs/ste/organisation/a-organismes.pdf>

14 Budget 2010-2011, Pour rester maître de nos choix, Budget en un coup d'œil, Gouvernement du Québec, mars 2010, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/CoupD-oeil.pdf>


15 Les ministères, L'état québécois en perspective, Observatoire de l'administration publique, hiver 2011, <http://netedit.enap.ca/etatquebecois/docs/ste/organisation/a-ministeres.pdf>


16 Dominique Forget, Impôts: la colère monte, L'Actualité, 15 avril 2011, p. 22-31.

17 Luc Godbout, Suzy St-Cerny, Stéphane Paquin, Une contribution accrue des taxes à la consommation : la voie à suivre pour le Québec?, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, mars 2011, http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Dosage-Final.pdf

18 Ibid.

19 Ibid.


20 Luc Godbout, Suzy St-Cerny, La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée?, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, mars 2011, http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Taxes-consommation-Final.pdf 

21 Se donner le Québec qu'on veut, Confédération des syndicats nationaux, décembre 2009, http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=25a78f97-54af-43f7-ae48-d7a9abf4179a&groupId=13943 

22 Luc Godbout, Suzy St-Cerny, Op. cit.


23 Revenu Québec,
http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots/rens_comp/taux.aspx 


24 Agence du Revenu du Canada, <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/fq/txrts-fra.html> 


25 Luc Godbout, Des baisses d'impôts : pour qui, comment, et quand?, Séries scientifiques, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, juin 2005, <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2005s-29.pdf> 


26 Ibid.


27 Ibid.

28 Un autre Québec est possible, Déclaration commune de l'Alliance sociale,
http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=9c4d651d-68ef-44b5-ab36-de633e01d838&groupId=13943 

29 C'est à leur tour de se serrer la ceinture, Québec solidaire en campagne politique,
http://www.couragepolitique.org/uploads/materiel/Fiscalite_des_particuliers.pdf 

30 Gilles Bourque, Taxes sur l'essence au Québec, Oikos Blogue, 25 février 2010,
<http://www.oikosblogue.coop/?p=3242> 

31 La Colombie-Britannique adopte une taxe carbone, Vision durable, LesAffaires.com, 20 février 2008, <http://www.lesaffaires.com/vision-durable/innovations/la-colombie-britannique-adopte-une-taxe-carbone/525993> 

32 Luc Godbout, Déséquilibre fiscal – Le problème demeure entier, Le Devoir, 17 juin 2008, <http://www.ledevoir.com/non-classe/194279/desequilibre-fiscal-le-probleme-demeure-entier> 

- [33](http://www.cbo.gov/) Congressional Budget Office, <http://www.cbo.gov/>
- [34](http://budgetresponsibility.independent.gov.uk/) Office for Budget Responsibility, <http://budgetresponsibility.independent.gov.uk/>
- [35](http://www.cpb.nl/en/node/) CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, <http://www.cpb.nl/en/node/>
- [36](http://www.finanspolitiskaradet.se/) Swedish Fiscal Policy Council, <http://www.finanspolitiskaradet.se/>
- [37](http://www.plan.be/) Bureau fédéral du Plan, <http://www.plan.be/>
- [38](http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/index.aspx?Language=F) Directeur parlementaire du budget, Bibliothèque du Parlement, <http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/index.aspx?Language=F>
- [39](http://www.ibo.nyc.ny.us/) Independent Budget Office of the City of New York, <http://www.ibo.nyc.ny.us/>
- [40](http://www.ifrap.org/Le-rapport-Camdessus-contre-un-comite-budgetaire-independant-en-France) Samuel-Frédéric Servière, Rapport Camdessus : le comité budgétaire indépendant n'est pas d'actualité, Fondation i-Frap, <http://www.ifrap.org/Le-rapport-Camdessus-contre-un-comite-budgetaire-independant-en-France>, 11738.html
- [41](http://www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0603-f.html) Guy A. Beaumier, La loi fédérale sur la responsabilité et le directeur parlementaire du budget, Bibliothèque du parlement – Service d'information et de recherche parlementaires, juin 2006, <http://www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0603-f.html>
- [42](http://www.lactualite.com/economie/jeu-du-budget-et-si-vous-etiez-ministre-des-finances) Marie-Ève Cousineau et Jonathan Trudel, Jeu du budget : et si vous étiez ministre des finances?, L'Actualité, 23 février 2010, <http://www.lactualite.com/economie/jeu-du-budget-et-si-vous-etiez-ministre-des-finances>
- [43](#) Gilles Bourque, op. cit.
- [44](#) Budget en un coup d'œil, Budget 2011-2012, Finances Québec, Gouvernement du Québec, mars 2011

Chapitre 8 - Développement et occupation du territoire - transports

—
Sont regroupés sous ce thème certaines des réflexions et solutions avancées par les participants aux ateliers suivants :

- conjuguer futur et vieillissement;
- développement et étalement urbains;
- la fin du règne de l'automobile;
- les rendez-vous de l'énergie; et
- occuper le territoire québécois.

Chacun à sa manière, ces ateliers visaient à explorer les modèles de développement en cours présentement au Québec et à proposer des solutions alternatives pratiques et innovantes qui permettront de rencontrer les défis environnementaux, sociaux, économiques et générationnels auxquels nous faisons face.

Les participants étaient ainsi appelés à répondre aux questions suivantes, en vrac : Comment favoriser l'autonomie d'une population vieillissante à court, moyen et long terme? Sommes-nous en train d'assister au « triomphe de la banlieue »? La victoire de l'automobile est-elle totale? Faut-il s'en inquiéter? Tenter de renverser la vapeur? Ou encore accepter cette évolution en transformant notre façon de concevoir et de bâtir la banlieue et les modes individuels de transport? Comment favoriser le transport collectif? Et quels outils de financement mettre en place pour atteindre ces différents objectifs?

Les discussions ont suivies plusieurs grands axes, en commençant par la nécessité de revoir en profondeur la législation applicable en matière d'occupation du territoire (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et Loi sur la protection du territoire agricole), notamment afin d'en renforcer l'application et de freiner la conversion de terres

agricoles à d'autres fins, de même que de la possibilité d'interdire le développement au-delà de périmètres urbains prédéterminés. De même, les solutions envisagées visent une révision des règles et pratiques de zonage afin d'assurer la mixité des usages et des fonctions d'une part, et la mixité sociale et générationnelle d'autre part, notamment en encourageant l'établissement d'industries, commerces et services essentiels à proximité des lieux d'habitation. Cette nouvelle approche en matière de développement devrait de plus s'orienter autour des modes alternatifs de transport, qu'ils soient individuels ou collectifs, afin entre autres de casser notre dépendance aux énergies non renouvelables.

Question financement, les participants dénoncent la dépendance des municipalités à l'impôt foncier, ce qui crée un fort incitatif à l'urbanisation en périphérie des grands centres. Il faut donc diversifier les sources de revenus municipaux de manière à encourager d'autres modes de développement. Ainsi, les participants proposent certaines avenues de financement selon un modèle comportant à la fois des incitatifs à la modification des comportements et une tarification des usages reflétant mieux l'ensemble des externalités afférentes aux choix des individus.

Tous les changements proposés posent non seulement des défis, mais aussi des opportunités pour accroître l'activité économique en ville et dans les régions périphériques et ainsi en favoriser la vitalité.

Mise en contexte

Le 9 décembre 2010, le ministre québécois des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire déposait un avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, visant à remplacer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée en 1979. Selon le ministre, l'avant-projet vise à faciliter la mise en œuvre des principes de développement durable, notamment en accordant la priorité à des objectifs comme la densification pour contrer l'étalement urbain. Un processus de consultation est en cours. On voit par ailleurs apparaître un peu partout au Québec des projets de quartiers dits « verts », où l'accent est mis sur les modes alternatifs de transport et les commerces de proximité.

Précédemment, en avril 2009, Bernard Ouimet, ancien président de la Commission de protection du territoire agricole et mandataire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avait déposé un rapport proposant une refonte en

profondeur de la Loi sur la protection du territoire agricole afin de renforcer la mise en œuvre de ses objectifs fondamentaux, rapport auquel le gouvernement n'a toujours pas donné suite.

Côté transport, le Québec s'est doté il y a 5 ans d'une politique en transport collectif : où en sommes-nous? Dans la région métropolitaine de Montréal, l'AMT propose maintenant un plan de consolidation du transport en commun et de développement de voies réservées dans la région de Montréal sur 10 ans. À Québec, on parle de développer un réseau de tramways alors que Laval favorise l'électrification de son réseau d'autobus. Québec et Montréal rêvent toujours de TGV les reliant aux principales villes de l'Ontario et du Nord-Est américain. La reconstruction de l'échangeur Turcot et du pont Champlain constitueront des chantiers d'une envergure jamais vue par le passé dont l'impact se fera lourdement sentir, mais qui offrent aussi des occasions en or de revoir nos façons de faire.

Enfin, en filigrane de tout ce qui précède, le vieillissement de la population se poursuit : des mesures qui favorisent le maintien de l'autonomie des aînés au sein de nos collectivités s'imposent donc.

Solutions

Revoir les modèles d'aménagement

Les participants suggèrent d'abord de limiter l'étalement urbain, une proposition qui emporte une large adhésion : 84 votes lors de la plénière, alors que les moyens choisis pour la mettre en œuvre recoupent d'autres propositions très populaires au sein des participants au sommet. Ceux-ci incluent :

- imposer un moratoire sur le dézonage des terres agricoles;
- augmenter la densité de population par des constructions en hauteur;
- modifier les règles de zonage afin de favoriser la mixité des usages et encourager les services de proximité;
- répartir plus également les coûts liés à l'étalement urbain; et
- diversifier les sources de revenus des villes.

Les questions liées directement au financement des municipalités seront traitées plus loin.

Quant au moratoire sur le dézonage des terres agricoles, celui-ci va dans le sens de ce que préconise Bernard Ouimetⁱ. Bien qu'il se garde de parler de moratoire, il suggère de mettre fin au régime actuel du dézonage ponctuel, au cas par cas. En effet, cette pratique permet de déterminer des « aires d'expansion urbaine » à l'intérieur de la zone agricole, entraînant son érosion graduelle, souvent sous la pression des municipalités qui cherchent à maximiser la valeur des terrains afin d'augmenter les revenus qu'elles tirent de l'impôt foncier. La démarche proposée vise plutôt une approche globale passant par la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté, en tenant compte d'une réflexion sur le développement de la collectivité à long terme, soit une période de 15 à 20 ans.

Il semble d'ailleurs exister suffisamment de terrains non agricoles disponibles pour le développement urbain. Ainsi, si 57% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal se trouve en zone agricole, on y compte plus de 21 000 hectares (sur un territoire de 220 000 hectares) non zonés susceptibles d'être développésⁱⁱ. En limitant l'empiètement immobilier sur les terres agricoles, on favorise par le fait même l'optimisation des usages, d'une part par la densification des terrains bâtis et d'autre part en stimulant l'agriculture dite « périurbaine », avec une réduction corrélative des déplacements des personnes et des denrées alimentaires, tout en augmentant la valeur foncière des terrains concernés, et donc les revenus que les municipalités en tirent.

Pour Génération d'idées, il faudra voir si on veut aller plus loin qu'une réforme du processus de dézonage tel que proposé dans le rapport Ouimet, par exemple par la définition de « périmètres urbains » à l'intérieur desquels seuls pourrait s'inscrire le développement de ce type, tel que suggéré par les participants au Remue-GEDI du 28 mars 2011 sur la limitation de l'étalement urbain.

Quant à la densification par la construction en hauteur, ce moyen mérite d'être élaboré. En effet, la densification peut se faire par d'autres moyens que de construire en hauteur (le Plateau-Mont-Royal, à Montréal, est le quartier le plus densément peuplé au Canada,

bien qu'il compte très peu d'édifices en hauteur). De même, la densification n'est que l'un de nombreux éléments dans la planification d'une ville, qui doit être accompagnée d'une diversification des usages pour avoir une influence positive sur le développement d'une communauté et l'augmentation de son pouvoir d'attractionⁱⁱⁱ. On a qu'à penser aux immenses « projets » de logements sociaux bâtis dans les grandes villes américaines ou aux banlieues françaises pour se convaincre que la construction de logements en hauteur est loin de constituer une panacée.

D'ailleurs, les participants se sont montrés sensibles à ces réalités puisqu'ils proposent aussi des solutions qui visent à améliorer l'offre de services à l'intérieur des communautés locales, que ce soit au niveau du quartier, de l'arrondissement, du centre régional ou du village. On y arriverait notamment en favorisant un zonage mixte, qui permettrait l'établissement des lieux de travail, des commerces et des services essentiels (clinique médicales, garderies, écoles, bibliothèques, centres communautaires, etc.) à proximité des lieux de résidence, dans un contexte d'intégration plutôt que de séparation des usages et types d'habitations (unifamiliales, multifamiliales, multigénérationnelles). Plusieurs objectifs seraient ainsi atteints : augmentation du recours aux modes actifs de transport (marche et vélo); plus grande convivialité des quartiers pour tous les groupes sociaux-économiques; maintien des aînés dans un milieu de vie dynamique, favorisant les échanges et l'intégration intergénérationnels et diminuant d'autant l'isolement de chacun; développement urbain en harmonie avec l'environnement. En d'autres mots, on propose de revoir notre façon de penser l'urbanisme.

Pistes intéressantes pour la suite des choses :

- les participants au Remue-GEDI du 28 mars 2011 suggèrent la création d'une certification « LEED » pour les quartiers verts. Ceci devrait-il être inscrit dans l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme?;
- les participants à l'atelier intitulé « Conjuguer futur et vieillissement » lors du sommet ont suggéré de favoriser le développement de maisons bigénérationnelles ou intergénérationnelles afin de faciliter le maintien des aînés dans un milieu de vie dynamique et actif, nécessitant par le fait même des adaptations aux règlements de zonage des municipalités; et
- poussant la dernière idée plus loin, on devrait penser à la création de quartiers intergénérationnels, comportant « des logements publics conçus pour accueillir simultanément des jeunes et des personnes âgées tout en encourageant les échanges de services entre eux. Les dimensions d'entraide et de coopération

sont indispensables »[iv](#). Un quartier qui favoriserait la présence des aînés comporterait des parcs avec des sections dédiées à des activités physiques adaptées aux aînés, un lien rapide et facile avec le centre de la municipalité et les services du quartier, un potager communautaire ainsi qu'une mixité sociale et de fonction au sein du quartier, rejoignant les autres thèmes abordés dans la présente section. Si nous sommes encore timides à cet égard de ce côté-ci de l'Atlantique, on note déjà en Europe un concours invitant à proposer des modèles de développement de quartier intergénérationnel[v](#).

Revoir notre façon de nous déplacer

Les participants avancent plusieurs propositions et moyens afin de changer la façon dont on se déplace et réduire notre consommation d'énergie :

améliorer le transport en commun vers les banlieues actuelles;
revoir le mode de développement des villes en fonction du transport durable;
adoption d'une politique nationale et intégrée de mobilisation durable qui prévoirait des investissements dans les transports collectifs et durables supérieurs aux investissements en transport routier.

La solution visant à rééquilibrer les niveaux d'investissements entre les différents modes de transport fut largement plébiscitée : 76 votes, deuxième au palmarès. Qu'en est-il présentement? Pour l'exercice 2010-2011, le gouvernement du Québec prévoyait investir 3 416,5 millions de dollars dans le transport routier, comparé à 534,5 millions de dollars dans les réseaux de transport collectif, soit des proportions respectivement de 86,5% et 13,5% de son enveloppe budgétaire. Sur un horizon prévisionnel de 5 ans (2010-2015), les proportions changent peu : 85,1% des dépenses en transport routier, comparé à 14,9% en transport collectif[vi](#). L'écart entre la réalité et la proposition du sommet est donc immense.

La situation se présente différemment du côté municipal. En effet, les contributions de Montréal, Laval, Québec, Saguenay et Sherbrooke à leurs sociétés de transport en commun excèdent les montants qu'elles consacrent aux travaux publics et à l'entretien

de leurs systèmes routiers. Par exemple, Sherbrooke verse 12,6 millions de dollars à la Société de transport de Sherbrooke et dépense 7,63 millions en travaux publics, alors que Laval consacre 8,6% de son budget à sa société de transport et 5,5% à son système routier. Malgré tout, ces investissements ne comblent pas l'écart creusé par la contribution du gouvernement provincial au transport routier. Pour combler celui-ci, Québec devrait transférer aux municipalités une somme d'environ 6 953,9 millions de dollars sur 5 ans [vii](#).

Au-delà de l'écart à combler, d'autres embuches ne peuvent être ignorées. Ainsi, lorsqu'on regarde le territoire du Québec, deux choses sautent aux yeux : son étendue (environ 1,7 millions de kilomètres carrés, au 19e rang mondial) et sa faible densité de population (environ 5 habitants au km carré) [viii](#). La population étant concentrée sur les berges du Saint-Laurent, les régions qui se sont développées loin de cet axe naturel dépendent du transport routier pour leur développement économique. C'est une concession inévitable à l'occupation de notre territoire et au développement de ses ressources. Cet état de fait a un effet certain sur l'ampleur du budget provincial consacré au transport routier. Toute nouvelle répartition des dépenses doit donc tenir compte des impératifs du développement régional, tout en cherchant à optimiser les options de transport dans les agglomérations urbaines.

Par ailleurs, si le train représente une solution intéressante pour le transport de personnes à travers la province ou encore le long de corridors les plus densément peuplés à travers le Canada (par exemple le corridor Québec-Montréal-Ottawa-Toronto-Windsor), notre réseau de transport ferroviaire priorise présentement le déplacement des marchandises : les trains de passagers cèdent donc le passage aux trains de fret. Si ce moyen doit être privilégié, il faut absolument prévoir la construction de nouveaux rails afin d'assurer un service rapide et ponctuel. De plus, avec les années, certains tronçons ferroviaires ont été cédés aux municipalités ou encore réaffectés (pistes cyclables). Quant aux projets présentement sur les planches à dessin, ils tournent autour du TGV; pourtant, ne devrait-on pas évaluer d'autres types de moyens de transports collectifs plus adaptés à nos besoins, comme :

- certains participants à l'atelier « Occuper le territoire québécois » ont suggéré la création d'un réseau de monorail trans-Québec, idée qui circule depuis quelques temps [ix](#);
- à la place de l'implantation, fort coûteuse, d'un TGV, on pourrait dédier une partie du réseau ferroviaire au transport des passagers, en l'améliorant afin d'optimiser son utilisation, comme le proposait Via Rail en 2002 [x](#).

Autre élément à considérer : si l'amélioration du transport en commun vers les banlieues a sans conteste des effets bénéfiques pour l'environnement, celle-ci, loin de contrer l'étalement urbain, peut au contraire le favoriser. Déjà le développement urbain, orienté vers le transport (selon l'acronyme anglais « TOD ») il faut le dire, explose autour des sites des futures gares implantées le long du trajet du Train de l'Est (à partir de Montréal vers Repentigny, Terrebonne et Mascouche)[xi](#).

Quant au transport de marchandises, le système actuel fait la part belle au camion en raison de sa grande flexibilité. Celui-ci obéit aux exigences du juste à temps (« just in time »). Il en va de même pour le transport des individus. Dès lors, serions-nous prêts à nous plier à un horaire de transport en commun, aussi flexible et ponctuel soit-il? Ou à l'inverse, peut-on développer le transport en commun de façon assez poussée afin qu'il réponde à ces impératifs? Les possibilités qu'offrent les taxi-bus et ce que l'on appelle aux États-Unis les « dollar vans » ou « jitneys »[xii](#) mériteront ainsi d'être étudiées plus en profondeur pour la suite des choses, en particulier pour les secteurs et régions moins densément peuplées où l'instauration d'un réseau traditionnel de transport en commun n'est pas économiquement viable.

Côté solutions concrètes, on note que certains employeurs ont déjà mis en place des solutions innovantes afin d'assurer le transport de leurs employés entre leurs divers sites. Desjardins a établi un service d'autobus reliant ses pôles administratifs de Montréal et Lévis, alors que l'Université de Sherbrooke fait de même entre ses campus à Sherbrooke et celui situé à Longueuil[xiii](#). À Laval, le tarif unitaire du passage en autobus est abaissé à 1,00 \$ les jours où Environnement Canada lance une alerte de smog. Ces initiatives méritent-elles d'être émulées? Quelles autres idées restent à proposer?

Finalement, les participants ont proposé l'adoption d'une politique nationale intégrée de mobilité durable. Or, le Québec s'est doté en 2006 d'une « Politique de transport collectif »[xiv](#). Ce plan tente de tenir compte de tous les acteurs impliqués dans ce domaine : les différents paliers de gouvernements, les employeurs, les usagers du transport collectif et les automobilistes. Elle comprend quatre objectifs :

- une juste répartition des efforts de chacun, usagers, automobilistes, employeurs, autorités organisatrices de transport, municipalités, gouvernements provincial et fédéral;
- l'amélioration des services à la population;
- la modernisation et le développement des infrastructures et équipements;
- l'appui aux alternatives à l'automobile

De plus, cette politique comporte des mesures d'accompagnement s'adressant aux employeurs de toute la province qui aimerait faire une place plus grande au transport collectif comme moyen de transport de leurs employés^{xv}. On y propose des mesures tant au niveau de la communication pour faciliter le covoiturage que des alternatives d'aménagement de travail (flexibilité des heures de travail, télé-travail), ou encore des possibilités d'aménagements de l'environnement de travail (espaces de stationnements, aménagements de commodités pour l'usage du vélo). Aucun incitatif financier aux employeurs établissant de tels programmes n'est toutefois prévu.

Un des indicateurs de performance de cette politique est l'augmentation de l'achalandage des transports en commun de 8% entre 2006 et 2012. Cet objectif semble en voie d'être atteint, voire même dépassé. Ainsi, on note que le Réseau de transport de la capitale (Québec) enregistre une hausse de fréquentation de 17,4% en 3 ans, celui de Saguenay 10,1%, Sherbrooke 10,3% et Montréal 5,4% pour la même période. Les usagers sont donc au rendez-vous. Jusqu'où les membres de Génération d'idées veulent-ils les amener, et par quels moyens? La table est mise...

Financer le changement

Dans les solutions proposées dans les différents ateliers, la question du financement occupe une place de premier plan. Ainsi, afin de réussir à augmenter les fonds investis dans le transport en commun, plusieurs avenues sont à considérer. Celles-ci doivent s'adapter aux choix individuels de chacun et aux coûts liés à ceux-ci.

Du côté de la voiture solo, l'exemple du système de « bonus-malus » en vigueur en France semble avoir inspiré les participants. Ce système est bien simple : selon la

quantité d'émission de dioxyde de carbone du véhicule acheté, le propriétaire se voit offrir une prime ou imposer une pénalité lors de l'achat du véhicule^{xvi}. Ce programme a connu un vif succès et donné des résultats tangibles : la moyenne d'émission du parc automobile français a été abaissée pour atteindre 130,1 g de CO₂ par kilomètre (par rapport à une moyenne européenne de 141,1 g de CO₂ par kilomètre et à une moyenne nord-américaine de 268 g de CO₂ par kilomètre^{xvii}). Par contre, la facture est salée : 500 millions d'euros (environ 688 millions de dollars). L'avantage de ce type de programmes est que tout en laissant le libre choix au consommateur, il lui impose le prix réel de ce choix, qu'il décide alors d'assumer ou non. Les constructeurs automobiles n'ont alors d'autre choix que de suivre. Ainsi, toujours en France, le marché des VUS s'est effondré et les constructeurs font preuve de créativité afin de proposer des versions de leurs modèles se qualifiant pour le bonus.

Au Québec, certaines mesures visant les véhicules énergivores ou luxueux existent déjà^{xviii}. Des droits additionnels sont ainsi imposés pour lors de l'immatriculation annuelle des véhicules dits « de luxe » (40 000\$ et plus) et des fortes cylindrées (3,95 litres et plus). Ces outils pourraient dès lors être adaptés en ajustant les contributions exigées en fonction des écarts réels entre les émissions de GES de ces véhicules et les objectifs fixés par le gouvernement. Les sommes ainsi recueillies devraient cependant être dédiées à un fonds d'investissement du transport alternatif dans toutes les régions du Québec.

Une autre source de financement suggérée par les participants est l'instauration de péages sur les autoroutes et ponts de la province. Une modulation intelligente des tarifs permettrait d'ailleurs d'atteindre le double objectif du financement des infrastructures et d'incitatif à la modification des comportements des utilisateurs. On peut penser ici aux variables suivantes :

- un tarif plus élevé pour les nouvelles infrastructures (comme le pont de l'autoroute 25 reliant Montréal et Laval), afin d'amortir plus rapidement leurs coûts de construction. Une fois ceux-ci couverts, il s'agirait d'en assurer l'entretien et éventuellement le remplacement;
- des tarifs qui s'ajusteraient en fonction du moment de la journée de même qu'aux événements climatiques annoncés, par exemple un épisode de smog ou une tempête de neige, le but étant d'inciter les citoyens à utiliser le transport en commun plutôt que la voiture lorsque cela compte vraiment, ou encore à moduler leurs déplacements en fonction de l'usage que fait le plus grand nombre des infrastructures routières.

Encore une fois, les mesures proposées laissent le libre choix à l'utilisateur, tout en lui faisant assumer le coût réel de celui-ci. Par ailleurs, les fonds ainsi amassés devraient obligatoirement être investis dans le réseau routier, tout en libérant une portion équivalente des budgets actuels pour les transports alternatifs, qu'ils soient collectifs ou actifs.

De la même façon, selon les participants aux ateliers traités dans la présente section, la lutte à l'étalement urbain passe par une meilleure répartition des coûts associés à ce phénomène, notamment en s'assurant que les externalités qui y sont associées sont supportées par ceux qui choisissent d'aller s'établir hors des grands centres. On invite donc la mise en place de mesures qui permettront d'imposer aux banlieusards le fardeau économique afférant au développement des infrastructures scolaires, sanitaires, de transport – collectif et individuel – et autres requises par la création de quartiers en périphérie. Ceci mérite certainement que la réflexion soit poussée plus en profondeur afin d'en arriver à des solutions concrètes d'imposer ces coûts qui soit équitable pour l'ensemble de la société.

L'étalement urbain soulève aussi la question de la diversification des sources de revenus des villes et villages, laquelle selon les participants passe par une réforme en profondeur de la fiscalité municipale. Mais alors comment? 70% de leurs revenus proviennent présentement de l'impôt foncier, ce qui incite le développement immobilier à outrance. Les participants proposent donc de donner plus de latitudes aux municipalités pour imposer différentes formes de tarification. Cette recommandation va dans le sens des revendications de l'Union des municipalités du Québec^{xix}. Au terme de l'atelier « Développement et étalement urbains », on a aussi suggéré de transférer un certain pourcentage de la TPS et/ou de la TVQ aux municipalités. Ce transfert devrait-il être inconditionnel, ou devrait-on en profiter pour récompenser par le fait même la création de secteurs denses et diversifiés et la préservation de terres agricoles en liant les montants transférés aux pourcentages occupés par ceux-ci de façon à en augmenter la valeur aux yeux des autorités municipales^{xx}?

Si ces les montants additionnels requis pour atteindre les grands objectifs visés sont importants, le retour sur l'investissement est lui aussi important. Dans une étude réalisée en 2004, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a évalué que chaque tranche de 10 millions de dollars investis en transport collectif générerait 99

emplois, contre seulement 57 pour un investissement identique dans le transport automobile^{xxi}. De plus, ces retombées ne visent pas seulement les localités dont les réseaux bénéficient d'investissements accrus. Le Québec compte en effet plusieurs producteurs d'autobus, d'autocars et de matériel ferroviaire, souvent établis en régions périphériques, lesquels ne peuvent que bénéficier des retombées liées à l'amélioration du transport collectif. En plus de la création de nouveaux emplois et d'investissements dans les infrastructures régionales, cela contribuera au développement d'une expertise locale qui pourra ensuite être exportée. Un scénario « gagnant-gagnant-gagnant ».

ⁱ Bernard Ouimet, Protection du territoire agricole et développement régional - Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Publications/Pages/Details-Publication.aspx?guid={3ec437ab-4598-4eb1-9212-a4ecb5fef169}>

ⁱⁱ Robert Dutrizac, « En finir avec le dézonage à la pièce », Le Devoir, 16 mai 2009

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/250668/en-finir-avec-le-dezonage-a-la-piece>

ⁱⁱⁱ Voir à ce sujet les axes de développement que proposait, dès 1961, Jane Jacobs, dans *The Death and Life of Great American Cities*, lequel ouvrage constitue l'un des fondements du « nouvel urbanisme ».

^{iv} <http://mettet.blogspot.com/2010/10/quartier-intergenerationnel.html>

^v <http://www.inventerdemain.fr/images/stories/docs/prix-vivre-ensemble-reglement-2011.pdf>

^{vi}

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/investissements_reseau_routier

^{vii}

http://www.ville.laval.qc.ca/wlav2/docs/folders/portail/fr/securite_publicque/rapports_annuels/document/rapport_annuel_spc_2009.pdf

^{viii}

http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/mexique/quebec/quebec/portrait_geographique/?lang=fr

^{ix} <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/201011/13/01-4342457-un-monorail-montreal-quebec.php>; <http://www.trensquebec.qc.ca/>

^x François Cardinal, « Montréal dépoussière le projet ViaFast », *La Presse*, 27 août 2009
<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/transports/200908/26/01-896182->

[montreal-depoussiere-le-projet-viafast.php](#); <http://en.wikipedia.org/wiki/ViaFast>

[xi](#) Danielle Bonneau, « Projets résidentiels bien planifiés en prévision du futur Train de l'Est,

La Presse, 14 juin 2010

<http://montoit.cyberpresse.ca/habitation/immobilier/201006/14/01-4289714-projets-residentiels-bien-planifies-en-prevision-du-futur-train-de-lest.php>

[xii](#) http://en.wikipedia.org/wiki/Dollar_van

[xiii](#)

http://www.desjardins.com/fr/a_propos/profil/difference/developpement_durable/bilan-100111.pdf; http://www.usherbrooke.ca/liason_vol38/n03/a_navette.html; http://www.usherbrooke.ca/liason_vol29-37/vol34/n18/texte/navet.htm; <http://www.usherbrooke.ca/developpement-durable/transport-durable/>

[xiv](#)

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/transport_collectif/synt_collectif2006.pdf

[xv](#)

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/transport_collectif/deplacements.pdf

[xvi](#) http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=13044

[xvii](#) <http://www.generationdidees.ca/sommet/cahier-des-participants/>

[xviii](#) <http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.php>;

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/luxe.php>

[xix](#) « Budget du Québec 2011-2012 - L'UMQ souhaite le renforcement du partenariat Québec-municipalités »

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2011/14/c2385.html>

[xx](#) Mathieu Bouchard, « Le rêve américain à quel prix ? », Villes et villages : au-delà des lieux communs, Magazine Génération d'idées, vol. 1, no. 5

<http://www.generationdidees.ca/idees/le-reve-americain-a-quel-prix%E2%80%89/>

[xxi](#)

http://www.ccmq.gouv.qc.ca/documents/memoires/2004_2005/CCMM_TransportCommune_etude.pdf

Chapitre 9 – Inclusion sociale et diversité culturelle

Le Québec vieillit! Est-ce terrible? Est-ce merveilleux? N'est ce pas tout simplement une réalité, notre réalité? Si une population vieillissante fait partie du Québec de demain, il importe alors de conjuguer futur et vieillissement. Une des façons de compenser les effets du vieillissement de la population consiste à accueillir des milliers d'immigrants tous les ans, dans la mesure où la pyramide des âges tend à s'inverser avec un vieillissement de la population de plus en plus important. Ainsi, la diversité culturelle est une notion importante pour l'avenir du Québec. Conscient de l'impact de la diversité culturelle sur l'avenir du Québec marqué par un vieillissement de sa population et de l'importance de l'inclusion sociale, de Génération d'idées a tenu les 3 ateliers suivants pendant le sommet de novembre 2010 afin de générer des pistes de solutions.

- Un débat essentiel pour l'avenir – la gestion de la diversité culturelle du Québec
- De l'individualisme à l'inclusion sociale
- Conjuguer futur et vieillissement



Mise en Contexte

" (...) d'ici 2041, le Québec sera l'une des sociétés les plus vieilles en occident. Près de 30 % de la population québécoise sera âgée de 65 ans et plus."

Yves Bussière & al. Le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques¹

Avec un vieillissement évident de sa population, le Québec n'a pas d'autre choix que d'envisager son avenir avec des personnes âgées plus importantes en nombre et de plus en plus d'immigrants.

La diversité culturelle est un sujet populaire auprès des politiciens, des médias depuis plusieurs décennies au Québec. Est-ce un problème à résoudre ou une réalité inévitable? Le sommet tenu en novembre dernier par Génération d'idées a choisi d'aborder la diversité culturelle comme une réalité québécoise. Ainsi, la question n'est s'il faut accepter la diversité culturelle au Québec, mais il s'agit plutôt de saisir comment le Québec doit intégrer ses diversités culturelles?

En 2010, le Québec a accueilli 53 985 immigrants, soit une hausse de 9,1 % du nombre

de nouveaux arrivants par rapport à l'année 2009². Le Québec est une terre d'immigration populaire. De plus, le Québec attire majoritairement les personnes en âge de travailler qui choisissent le Québec pour y avoir une vie économique meilleure comme l'indique l'extrait suivant :

"La catégorie de l'immigration économique regroupe la majorité (62,3 %) des nouveaux immigrants au quatrième trimestre de 2010, la catégorie du regroupement familial compte pour 23,0 % du mouvement total, les réfugiés et les personnes en situation semblable pour 10,7 % et la catégorie des autres immigrants pour 4,0 %."

Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec 4e trimestre et année 2010

[3](#)

D'une part, le Québec attire de plus en plus d'immigrants pour compenser le vieillissement de sa population, en maintenant par le fait même une population active assez importante pour être capable de soutenir les systèmes de retraite; d'autre part, tous les ans le Québec réussit à attirer de plus en plus d'immigrants tous les ans, cela pourrait nous permettre de conclure que tout est bien dans le meilleur des mondes. Cependant, ce n'est pas le cas. Le Québec attire de nombreux immigrants tous les ans, sans parvenir à les conserver. Si la diversité culturelle est un enjeu important pour l'avenir économique du Québec, comment s'assurer non seulement d'attirer les populations immigrantes et en même temps les intéresser à rester au Québec? Comment favoriser l'inclusion sociale au sens large?

Solutions

Diversité culturelle

1. Promotion de la diversité [7 votes](#)

La première proposition consiste à promouvoir la diversité culturelle (la proposition a recueilli 7 votes). Promouvoir la diversité culturelle peut sembler dépassée pour beaucoup. Mais, c'est la seule façon de faire disparaître ou du moins de diminuer les préjugés à l'encontre des communautés culturelles. Malgré une diplomation plus importante que les québécois de souche, les immigrants ont un taux de chômage plus élevé de près de 6% (11.2% contre 5,6% pour les Québécois de souche en 2006⁴), alors que cette différence est de 0.7% en Colombie Britannique, nul besoin de comprendre pourquoi les immigrants émigrent vers d'autres provinces canadiennes.

La promotion des diversités culturelles permettra aux Québécois d'intégrer au mieux les immigrants, de sorte à ce que ces derniers puissent être en mesure de trouver des emplois valorisant, car rappelons-le le premier motif d'immigration est économique. Comment promouvoir la diversité culturelle? La réponse est simple, à travers une

campagne de visibilité véhiculée par des leaders/modèles de réussite et d'intégration, qui sera faite par le gouvernement fédéral et les communautés d'accueil d'immigrants. Au-delà de cela on peut imaginer qu'un financement fédéral des projets culturels comme la série télévisée « la Petite Mosquée dans la Prairie » pourrait aider à faire tomber les préjugés, à unir Québécois de souche et immigrants.

2. Intégration des nouveaux arrivants [21 votes](#) et

Programmes d'accompagnement pour les nouveaux arrivants [36 votes](#)

Au-delà de la promotion de la diversité culturelle, le Québec doit arriver à une véritable intégration de ses immigrants pour aboutir à une véritable diversité culturelle. Une de solutions proposées pendant le sommet était de développer un système d'accompagnement qui sera piloté par le Ministère de l'immigration. Cependant, il existe déjà de nombreux programmes d'intégration des nouveaux arrivants, la question est de trouver des façons plus intéressantes d'intégrer les nouveaux arrivants et de les supporter tout au long de leur intégration. Une autre façon d'intégrer les nouveaux arrivants serait de mettre en valeur les compétences professionnelles des immigrants et de cesser de surenchérir sur les possibilités d'emploi au Québec lors de présentation du Québec à l'étranger. En même temps, l'harmonisation des compétences et des exigences d'embauche au Québec et à l'étranger s'avère incontournable à l'intégration des nouveaux arrivants par les Ordres professionnels concernés et le Ministère de l'Éducation. Le gouvernement québécois a entrepris au cours dernières années une harmonisation des diplômes avec la France et même si de nombreux français choisissent de s'établir au Québec tous les ans, cette mesure doit s'étendre à d'autres communautés culturelles.

L'embauche de mentors interculturels par les organismes communautaires, les entreprises, le Ministère de l'Immigration, c'est-à-dire des personnes établies au Québec et issues d'une autre culture, qui seraient directement jumelés à des nouveaux arrivants serait aussi un moyen pour faciliter l'intégration de nouveaux arrivants.

3. Mettre sur pied une législation québécoise qui véhiculerait les valeurs du Québec [14 votes](#)

La mise en place d'une législation québécoise qui véhiculerait les valeurs du Québec pour rassurer les « québécois de souche » (ce terme a fait l'objet d'une objection presque unanime lors de la plénière puisqu'il tend à sous-entendre qu'il s'agirait d'une mesure allant à l'encontre de la diversité des valeurs) a été soulevée. En effet, créer un

document législatif (ex. : une charte de la laïcité) pour rassurer les Québécois et mettre en place un processus politique qui devrait aussi impliquer des rencontres avec les communautés culturelles via des tables de concertation a recueilli 14 votes pendant le sommet. Aussi intéressant que cette solution puisse sembler, il faut garder en mémoire que cette vision dirigée de l'intégration des immigrants se rapproche d'exigences assimilationnistes qui peuvent sombrer dans un Québec qui n'aurait aucun attrait pour les immigrants. Les débats français sur la « laïcité » n'ont servi qu'à conforter l'extrême droite de ce pays et à renforcer un sentiment d'exclusion des communautés culturelles. Si l'intégration culturelle des immigrants soit être améliorée, la concevoir comme un problème serait une erreur qui pourrait ne servir qu'à braquer les uns contre les autres.

4. Assurer la gestion de la diversité [7 votes](#)

Cela dit comment s'assurer de la diversité culturelle de la société québécoise? La réponse se résume en un point, la mise sur pied de mesures qui encourage le recrutement et la formation des immigrants dans le but de pallier au problème de non-atteinte des quotas de diversité de la main-d'œuvre dans la fonction publique par le Conseil du trésor.

5. Créer des incitatifs afin d'augmenter de la représentation de la diversité culturelle dans les médias francophone [8 votes](#)

La représentation de la diversité culturelle dans les medias francophones, à la télévision notamment serait un moyen entre autres de promouvoir la diversité culturelle. Cela serait possible à travers des incitatifs financiers dans les médias francophones. Cette mesure serait supportée à parties égales par les employeurs et le gouvernement. Une autre façon de faire serait d'émettre des quotas, semblables aux quotas qui existent pour la diffusion de musique de contenu francophone pour les radios. Les quotas ont cependant la faiblesse de sous-tendre des compétences inférieures de ceux qui en bénéficient (mon avis).

6. Favoriser l'intégration des immigrants en région

Une autre façon la diversité culturelle au Québec consiste à favoriser l'intégration des immigrants en région en sensibilisant les sociétés d'accueil et en injectant davantage d'argent pour la francisation des immigrants (ce qui permettrait une meilleure intégration à long terme). En fait le gouvernement québécois a déjà mis en place des

programmes d'intégration dans les régions⁵. Ainsi, le Programme régional d'intégration soutient les actions concertées des partenaires locaux et régionaux en vue d'augmenter le nombre d'immigrants pour influencer sur le développement local tant économique, social que culturel. Une des façons d'accomplir en action cette proposition serait de faire des jumelages entre un québécois et un immigrant.

7. Intégration économique des immigrants dans et par la fonction publique [8 votes](#)
Intégration économique des immigrants dans et par la fonction publique permettra l'atteinte et le dépassement des quotas de recrutement et la présence de la diversité dans la fonction publique. La ville de Gatineau a établi un programme de diversité culturelle qui encourage l'embauche d'immigrants à compétences égales⁶.

8. Mettre sur pied un programme d'intégration obligatoire

La mise en place d'un programme d'intégration obligatoire a été soulevée comme mesure pour la diversité culturelle. Le programme s'articulerait sur une longue période, 3 ans par exemple, où l'apprentissage du français est obligatoire et il serait mis en place par les Ministères de l'Éducation et de l'Immigration. Il faut cependant garder en mémoire que 65 % des immigrants déclaraient parler parfaitement français en 2010 à leur arrivée au Québec. Le Maroc (10,5 %), l'Algérie (8,2 %), la France (7,1 %), Haïti (6,7 %) et la Chine (6,2 %) sont les 5 pays Les quatre principales régions de naissance des nouveaux arrivants en 2010, soit 3 pays francophones⁷.



Pistes de solutions – Inclusion sociale

9. Revoir le financement des organismes communautaires : [27 votes](#)

Les organismes communautaires sont les véhicules de réinsertion sociale. De la part leur nature, ils s'intéressent au bien-être des individus. D'ailleurs, les gouvernants en ont fait les portes étendards de nos valeurs humaines. Au fil des ans de nombreux programmes visant à éradiquer l'exclusion sociale ont vu le jour. En effet, le Québec a toujours fait preuve d'intérêt pour la lutte contre l'exclusion, à travers le développement de la Charte d'un Québec populaire (1994). D'ailleurs, la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, adoptée à l'unanimité le 13 décembre 2002 est issue de la volonté de la formation du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté qui a déposé à l'Assemblée nationale un Projet de loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté, endossé

par plus de 215 000 citoyens⁸.

De plus, les années 1990 et début 2000 ont été riches en changement pour favoriser l'inclusion sociale. En effet, le régime d'aide sociale a connu la réforme de la sécurité du revenu (1989), celle du soutien du revenu (1998)⁹ et celle de l'aide aux personnes et aux familles (2005)¹⁰. Si la lutte contre l'exclusion sociale fait partie des préoccupations des gouvernants, faut-il penser que la façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas adaptée? Les structures étatiques permettent-elles aux organismes de travailler de façon efficiente? De plus, il importe de se demander s'il y a trop d'organismes communautaires¹¹ par rapport aux sources de financement existantes? Ainsi donc, il faut peut-être trouver de nouvelles façons de financer les organismes communautaires. Pour réviser le financement des organismes communautaires, une des façons de faire proposées consiste à alléger la reddition de comptes et à permettre l'octroi de ressources pour la livraison de services. La distribution des enveloppes par fonctionnement plutôt que par projet est aussi une des propositions. Finalement, la sensibilisation des élus et de la population est essentielle pour la révision du mécanisme de financement des organismes communautaires.

10. Enlever les obstacles au travail ou aux tentatives de retour à l'emploi [26 votes](#)
Le développement de la société québécoise passe par l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale comme le mentionne la loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale¹². L'existence d'une telle loi met en lumière la volonté du gouvernement de lutter contre l'exclusion sociale. Cependant, dans le monde réel, l'exclusion sociale reste visible et omniprésente. La crise économique et financière des deux dernières années n'a certainement pas arrangé les choses. Malgré la crise, le programme SERRÉ (Soutien des entreprises en risque de ralentissement économique), instauré en 2009 aurait sauvé 27 000 emplois¹³ au Québec. Une petite question se pose : serait-il possible de développer des programmes similaires qui au lieu de favoriser le maintien d'emploi, encouragerait le retour à l'emploi au sein des organisations, c'est-à-dire un supplément de retour au travail (Emploi-Québec) amélioré¹⁴.

La pauvreté et l'exclusion sociale a aussi un visage inattendu, en 2005, le taux de travailleurs pauvres s'élevait à 46,6 % parmi les ménages à faible revenu au Québec¹⁵. Ainsi donc, il faut développer une approche qui valorise l'apport des employés au détriment des coûts qu'ils engendrent pour l'employeur. Aucune amélioration ne sera cependant possible sans la sensibilisation des employés et des employeurs.

L'inclusion sociale passe également par l'inclusion de toutes les composantes humaines du Québec. Aussi, il faut influencer sur la promotion de la diversité culturelle, le chômage étant plus élevé chez les immigrants¹⁶, ainsi il est nécessaire de faire appliquer (et connaître) les lois, règlements et mesures antidiscriminatoires en matière d'emploi.

Le Québec a été une terre fertile en entrepreneurs. Tout le monde a en tête Armand Bombardier, Alphonse Desjardins et bien d'autres. Aussi, il serait possible de baisser les obstacles au retour au travail en favorisant la créativité et la création d'entreprises. En effet, si la clé était d'aider les personnes entreprenantes à se lancer en affaires, en créant ainsi plus d'emplois au sein des PME, comme le veut des programmes comme le programme Se lancer en affaires!¹⁷.

11. Changer le discours sur l'enjeu [25 votes](#)

Pour passer de l'individualisme à l'inclusion sociale, une des pistes de solutions consiste à changer le discours sur l'enjeu de l'inclusion sociale en octroyant un revenu citoyenneté qui permettrait de sortir du seuil de la pauvreté, en établissant un programme de subvention pour les personnes qui ne travaillent pas. Enfin, la création d'un programme universel d'inclusion sociale serait une façon de changer le discours sur l'enjeu.

12. Arrêter de diviser les gens [7 votes](#)

Il faut finalement arrêter de diviser les gens en faisant des campagnes pour mettre un terme aux préjugés qui visent les gens de la rue, mais peut être aussi en travaillant à baisser les causes qui mènent les gens à basculer dans une vie itinérante (mon idée). Enfin, la mise en place d'un autre sommet qui rassemble la diversité.



Pistes de solutions – Vieillesse

13. Les maisons intergénérationnelles [26 votes](#)

Si le vieillissement de la population est réalité irrémédiable, pourquoi ne pas en profiter à travers des maisons intergénérationnelles? Habitation Québec définit une maison intergénérationnelle comme étant une maison unifamiliale à laquelle on a ajouté un logement supplémentaire permettant la cohabitation entre parents-enfants². L'idée consiste à permettre à différentes générations de coexister ensemble pour briser

l'isolement des personnes âgées. Ainsi, il faudrait améliorer les maisons intergénérationnelles existantes et en diffuser les possibilités. L'amélioration du zonage et de la réglementation pourrait aider à intéresser les jeunes familles à coexister avec des personnes âgées dans des édifices à loyer modéré. De plus, les programmes existants et les avantages fiscaux devraient être améliorés pour favoriser la coexistence générationnelle.

14. La mixité des types d'habitation [14 votes](#)

Conjuguer futur et vieillissement passe également par la mixité des types d'habitation tels que les condos dans les zones commerciales et les maisons. Dans la mesure où les logements sont de plus en plus chers dans les grandes villes, des condos mixtes en plein Montréal par exemple seraient certainement un succès. De plus, des actions comme la Revitalisation Urbaine Intégrée commencée par la Ville de Montréal en 2003³, qui permettent de revitaliser des quartiers avec des activités de rue et l'implication de tous les intervenants locaux dans le but d'agir contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont aussi un impact sur une meilleure façon de vivre ensemble.

15. Hébergement mixte [13 votes](#)

Dans la même lignée, il importe de viser à la création de logements à prix modique. En effet des échanges de services aux personnes âgées contre une réduction du prix du loyer, pourraient permettre une meilleure coexistence intergénérationnelle. L'avantage de cette réside dans le fait qu'elle soit une solution facile à adopter, cependant, elle implique que la personne âgée reconnaisse son besoin de rompre son isolement.

16. Éducation [22 votes](#)

Inculquer des valeurs familiales, intergénérationnelles en donnant des cours de philosophie aux enfants (primaires et secondaires) est une des pistes de solution soulevé par les participants pendant l'atelier durant le sommet. Cependant, il semble un peu précoce de donner des cours de philosophie aux enfants du primaire dans le but d'inculquer des valeurs familiales. La visite de centre pour personnes âgées semble bien plus appropriée, elle permettra de coupler des enfants avec des aînés, dans l'intention de retrouver une relation grand-parent/petit-enfant.

Par ailleurs, créer des programmes d'espaces intergénérationnels par le jumelage entre des écoles primaires et des foyers de personnes âgées afin de permettre aux plus jeunes

d'être en contact avec des aînés et afin de briser leur solitude est une autre façon de conjuguer futur et vieillissement via l'éducation.

Une belle initiative française qui ferait des heureux au Québec est le site grands-parents de cœur¹⁸. Il permet de mettre en contact des personnes de plus 45 ans avec des familles avec enfants qui n'ont pas de grands-parents afin de trouver des grands-parents adoptifs.

17. Mentorat jeunes-aînés [20 votes](#)

Le mentorat des jeunes dans les transferts de connaissances est une des pistes de solution des plus intéressantes soulevée par les participants. Cette solution est appliquée au Québec dans certains milieux professionnels, par exemple, Hydro Québec utilise des programmes de mentorats pour palier aux problèmes de rétention de personnel qualifié¹⁹. À terme le mentorat un plus un moyen de maintien de savoir organisationnel, mais on peut aussi le percevoir comme un mécanisme de valorisation des individus.

18. Services communautaires [12 votes](#)

À travers les services communautaires, il s'agit de favoriser les échanges, briser l'isolement et tisser des liens sociaux (voir chapitre sur l'Inclusion sociale). Conscient des problèmes d'isolement des aînés, le gouvernement injecte des millions de dollars pour y palier²⁰. Les services communautaires apportent beaucoup de substance à la protection des aînés contre les abus qui sont malheureusement de plus en plus courants²¹.

19. Faciliter l'accès à la technologie [6 votes](#)

Une autre solution soulevée consiste à créer des points de rencontre entre les jeunes et les aînés par l'éducation et les cours de T.I. donnés par les jeunes etc. Cette solution est intéressante, mais elle existe déjà dans des organisations comme Réseau Informatique des aînés du Québec²². Toutefois, cela n'empêche pas que des cours donnés par des jeunes pourraient être donné aux aînés.

20. Centre de la petite enfance (CPE) [5 votes](#)

De nombreuses personnes retraitées sont en santé et pleine de vie. Elles sont encore en

mesure de travailler et quelques fois, elles refusent d'arrêter de travailler²³. Plusieurs raisons l'expliquent. Au-delà du besoin de demeurer actif, certains baby boomers ont besoin de travailler pour des raisons financières. En effet, les québécois aimeraient partir à la retraite plus tôt²⁴. Si la retraite est un moment souhaité, mais durant lequel on veut demeurer actif, de nouvelles responsabilités peuvent s'avérer intéressantes pour les aînés. Ainsi, les participants ont suggéré de déléguer la gestion aux personnes âgées ou de faire travailler les aînés avec les enfants dans les CPE.

21. 1 % des entreprises pour formation [4 votes](#)

Une des pistes de solutions soulevées consistait à ce que le gouvernement incite à la formation. Cependant peu de détails accompagnent cette piste de solution, ce qui ne nous permet pas de l'étayer.



Conclusion

Vieillir fait partie de la vie, c'est un phénomène naturel. Cependant, au Québec, grâce aux avancées médicales et à la qualité de vie, comme dans la plupart des pays occidentaux, on vit longtemps. Le seul hic consiste à coexister avec les générations suivantes malgré les différences intergénérationnelles et culturelles (l'immigration étant un moyen de compenser le vieillissement de la population). De ce fait, de nouvelles façons de faire, de nouvelles façons de vivre s'imposent.

Il importe aussi en tant que société de réviser les symboles de réussite sociale. Il faut reconnaître les parcours de vie différenciés et les expériences acquises lors de ces expérimentations. Cela aidera à la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée, de nouveaux arrivants, mais aussi de personnes âgées qui auraient besoin de rester actives et qui pourraient servir la société dans différents domaines d'activité.

Il est important de signaler qu'au-delà des pistes de solutions présentées, d'autres pistes ont été mentionnées pêle-mêle, notamment un meilleur traitement de peuples autochtones sans que la discussion n'aille plus loin. Toutefois, les pistes de solutions visaient à une meilleure intégration des immigrants par les québécois mais aussi une intégration des immigrants (promotion de la diversité culturelle) par leur propre fait (programme de francisation par exemple).

Par : Edouardine Gombe Tobane

Contact : didynn@otmail.com didynn à otmail.com

1 Yves Bussière & al. Le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques. INRS — Urbanisation, Culture et Société en partenariat avec l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et le Catholic Community Centre/Les Services communautaires de Montréal

http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/resultats-recherche/Fiche_Bussiere.pdf

2 Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (2011). Statistiques sur l'immigration récente http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique_2010trimestre4_ImmigrationQuebec.pdf

3 Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (2011). Statistiques sur l'immigration récente http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique_2010trimestre4_ImmigrationQuebec.pdf

4 <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-sociales-psychologie/20100419-le-chomage-augmente-chez-les-immigrants-malgre-leur-plus-grande-qualification.html>

5 <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/pri.pdf>

6 <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/gatineau-outaouais/201103/31/01-4385283-les-portes-de-la-ville-souvrent-a-la-diversite-culturelle.php>

7 Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (2011). Statistiques sur l'immigration récente http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique_2010trimestre4_ImmigrationQuebec.pdf

8 Pierre-Joseph Ulysse (2009). Série des rapports sur le développement social 2009 : Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté. Conseil canadien de développement social et Université de Montréal

http://ccsd.ca/Rapport/QC_French_Report_FINAL.pdf

9 Union des consommateurs. Loi 186 sur la sécurité du revenu.

<http://www.consommateur.qc.ca/union/131.htm>

10 Projet de loi no 57 (2005, chapitre 15) Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2005C15F.PDF>

11 <http://www.centpapiers.com/y-a-t-il-trop-dorganismes-communautaires-pour-les-sources-de-financement-qui-existent/5892>

12 L.R.Q., chapitre L-7 - LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (1er mars 2011)

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html

13 Annie Saint-Pierre (mars 2011). Pacte pour l'emploi : Entreprises et travailleurs en ont profité

<http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2011/02/20110223-213234.html>

14 http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=5440&table=0#23

15 Pierre-Joseph Ulysse (2009). Série des rapports sur le développement social 2009 : Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté. Conseil canadien de

développement social et Université de Montréal

http://ccsd.ca/Rapport/QC_French_Report_FINAL.pdf

16 Radio Canada (Octobre 2010). Le chômage nettement plus élevé chez les immigrants diplômés. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2010/10/05/002-chomage-immigration.shtml>

17 Itinéraire pour l'emploi.

<http://www.itinerairepourlemploi.ca/?action=evaluer&zone=1&cap=5&step=3>

18 <http://www.super-grandparents.fr/fr/subscription.awp>

19 Hydro-Québec (2007). Vecteur de renouvellement et de partage - Hydro-Québec http://www.travail.gouv.qc.ca/publications/organisation_du_travail/le_transfert_des_connaissances_des_pratiques_utiles_au_sein_des_organisations_en_transformation/vecteur_de_renouvellement_et_de_partage_hydro_quebec.html

20 Le Journal de Montréal (mars 2011), 11 millions \$ pour éviter l'isolement des aînés. <http://lejournaldemontreal.canoe.ca/actualites/national/archives/2011/03/20110306-162025.html>

21 Courrier Sud (avril 2011). Les aînés de la MRC de Bécancour brisent le silence <http://www.lecourriersud.com/Societe/Vie-communautaire/2011-04-17/article-2430727/Les-aines-de-la-MRC-de-Becancour-brisent-le-silence/1>

22 <http://www.riag.ca/>

23 Carl Renaud (avril 2009). Les baby-boomers veulent continuer à travailler. <http://argent.canoe.ca/lca/infos/quebec/archives/2009/04/20090415-101400.html>

24 La Presse Canadienne (décembre 2010). Les Québécois aimeraient partir tôt à la retraite. Les affaires, 3 pages.

Chapitre 10 - L'éducation

Ce document est incomplet. Nous travaillons sur l'intro, à compléter les sections 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, x.x, x.y, La solution 4 sur les parents et la famille. Nous essayons aussi de réduire le document. certaines parties sont soulignées en jaune dans l'original, mais n'apparaissent pas ici. Alors quand le texte a l'air d'une note perso, probablement que c'est en jaune dans l'original.

Catherine Dion Catherine.dion17@gmail.com Catherine.dion17 à gmail.com et Myriam Nadeau

Introduction

Chacun à leur manière, les trois ateliers se sont attaqués à la question suivante : Comment améliorer le système d'éducation pour que tous ceux qui y évoluent aient une chance de réussite et d'épanouissement. Les trois ateliers ont discuté des manières possibles de soutenir les institutions et les acteurs qui font ce système, soit parce qu'ils le fréquentent, leurs enfants le fréquentent ou parce qu'ils y travaillent. Aussi comment faire de l'éducation la priorité de notre société (ou une grande priorité, l'éducation c'est l'affaire de tous, pas seulement des profs et de l'école. Importance d'un changement de valeurs)

Plus précisément, l'atelier sur l'élitisme à l'école a abordé le rapport qu'entretiennent les écoles privées et publiques, questionnant la nécessité et le besoin par l'État de soutenir ces deux réseaux, en se demandant si l'un ne nuit pas à l'autre ou si au contraire l'un pousse l'autre à la performance.

(Je ne suis pas certaine que c'est le dilemme que je prioriserais dans l'intro... peut-être que je mettrais plus de l'avant ce qui m'a semblé ressortir dans l'atelier qui est que le privé est l'endroit qui permet de former l'élite, ceux qui sont plus doués... on s'en reparle).

Ajouter les effets de la sélection des élèves, doit-on sélectionner si oui, qui et comment choisir.

L'atelier sur l'éducation du futur a abordé de manière étendue des pistes possibles pour un système d'éducation revalorisée, en meilleure adéquation avec ses jeunes et la société et visant un taux de diplomation beaucoup plus élevé..

Finalement, l'atelier sur les universités en difficulté a ciblé la discussion sur des formules possibles de financement des universités qui soient équitables et qui en garantissent l'accès.

Solutions

Solution 1 : RE-valorisation de l'Éducation comme valeur

Durant les ateliers sur l'éducation, particulièrement celui sur l'éducation du futur et celui sur l'élitisme à l'école, les participants ont discuté de la place réelle qu'occupait l'école au cœur de la société québécoise. Y avons-nous un rapport ambigu; est-elle vraiment au cœur de nos préoccupations ? Il en est ressorti que bien qu'elle fasse partie des préoccupations des québécois (budget, opinion), l'éducation ne semble pas reconnue comme la condition essentielle (voire sine qua non) d'un épanouissement personnel et collectif (comme la pierre d'assise du développement économique, social et culturel du Québec). Il s'agirait donc de revaloriser l'éducation et d'en faire la valeur au sommet des valeurs québécoises. À cet effet, les participants ont souligné que la revalorisation de l'éducation passait par la valorisation de l'école publique, une hausse significative du taux de diplomation d'ici 10 ans, l'injection des fonds nécessaires à titre d'investissement et non de dépenses et l'internationalisation du curriculum.

1.1 La valorisation de l'école publique.

Le passage d'un système méritocratique à un système démocratique d'enseignement avec la publication du rapport Parent dans le milieu des années '60 a permis au Québec de progresser rapidement sur la voie de la scolarisation. Le Québec affiche aujourd'hui des résultats qui peuvent être jugés satisfaisants. Selon les finalités d'instruction de socialisation et de qualification, elle doit sans cesse s'assurer de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves possible, elle doit soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et offrir une formation professionnelle accessible et de qualité . Il est à noter que le taux de satisfaction des québécois face à l'école publique a augmenté passant de 61% à 69% pour l'école primaire et de 40% à 59% pour l'école secondaire entre 1993 et 2002 . Toutefois, en informant plus la population de ses réalisations et en offrant un éventail plus élaboré de programmes, l'école publique pourrait marquer de nouveaux points . Un rapport de la CSQ recommandait d'ailleurs que le gouvernement prenne position en faveur de l'école publique et qu'il mette rapidement en branle une campagne de promotion de l'éducation publique mettant en valeur les écoles dans leur singularité et le travail du personnel scolaire . Par ailleurs, chez les participants, le dilemme est resté entier face à la compétition (déloyale?) école publique et école privée .

1.2 Viser un taux de diplomation de près de 100% dans un horizon de 10 ans.

Pendant que le gouvernement Charest (ou que la ministre Beauchamp) propose des cibles de 80% de diplomation d'ici 2025 au Québec, certains participants ont osé proposer une cible beaucoup plus ambitieuse de près de 100%. Ils étaient conscients de l'ampleur du défi, mais disaient qu'en osant une cible si élevée, nous pourrions oser de réels moyens pour l'atteindre.

1.3 Arrêter de voir l'éducation comme une dépense, mais plutôt comme un

investissement.

Fait référence aux nombreuses critiques ou questions de l'ordre de : avons-nous vraiment les moyens d'investir plus en éducation? Les participants semblaient plutôt répondre, avons-nous vraiment les moyens de ne pas investir dans notre éducation? Ils proposaient la création d'états généraux pour en discuter et faire le point sur la question.

1.4 Internationaliser le curriculum.

Internationaliser, ce n'est pas seulement apprendre plusieurs langues et voyager « Au niveau de l'éducation primaire et secondaire, l'internationalisation concerne l'éducation citoyenne avant tout, soit la capacité de vivre dans une société démocratique et ouverte sur le monde, juste et équitable pour tous (xiii). On n'enseignait avant qu'une seule citoyenneté, mais celle d'aujourd'hui se définit sur plusieurs plans aux niveaux local et global et l'éducation, dans une perspective de vivre ensemble a sa mission à jouer à deux niveaux : local et global. », « elle permet une citoyenneté pour la société et le monde ; un marché du travail en mutation pour l'économie ; la mondialisation des universités pour le savoir ; une plus-value pour le développement personnel et de connecter l'école aux préoccupations des jeunes pour les élèves. » « En somme, puisque l'international c'est sexy, nous croyons que l'internationalisation pourrait ramener vers l'école publique régulière plusieurs jeunes qui l'avaient quittée. » (Peut-être faire le lien avec l'école publique)

Solution 2 : Offrir une meilleure adéquation entre le système scolaire et les besoins des jeunes

À la fois dans l'atelier sur l'élitisme à l'école et tout particulièrement dans celui sur l'éducation du futur, les participants ont largement discuté de la place des jeunes et de l'école dans la société. Ils se sont questionnés sur l'apport réciproque que l'école et la société entretenait l'une envers l'autre. Il est apparu qu'à l'ère du réseautage, l'école demeurait trop souvent en vase clos et que malgré d'heureuses initiatives de collaboration entre le milieu et les jeunes dans les écoles, les communautés et leurs écoles ne partageaient pas systématiquement leurs ressources et leur potentiel. Ils ont discuté sur les mesures à mettre en place pour favoriser la réussite chez les jeunes et stimuler leur intérêt. Force a été de constater d'après les participants que le système scolaire n'arrivait pas encore à répondre aux besoins des jeunes tant du point de vue de l'aide aux élèves en difficulté, que dans l'offre de programmes stimulants et variés pour tous les élèves et l'intégration optimale des technologies de l'information et des communication (TIC).

Ainsi, les participants ont insisté sur la nécessité de recréer des communautés éducatives dans lesquelles les écoles sont des membres actifs, de mettre en place des moyens efficaces pour prévenir le plus rapidement possible les difficultés des enfants afin de prévenir l'échec scolaire, de réviser en profondeur le système de sélection des candidats, de stimuler l'utilisation des TIC et de redonner une place de choix à l'élève dans son cheminement.

2.1 Ancrer l'école dans sa communauté et sensibiliser les jeunes au marché du travail
Puisque, selon ce proverbe africain, il faut tout un village pour élever un enfant, les participants proposaient de mieux arrimer l'école dans sa communauté en renforçant l'utilisation des ressources des milieux communautaires et professionnelles (implication des organismes communautaires, des entreprises, conférences de professionnels à l'intérieur de l'école, stage ou visite de milieux professionnels, etc.). Il s'agit de faire en sorte que les occasions d'apprendre ne s'arrêtent surtout pas aux murs des écoles et que toute une communauté soit partie prenante de l'évolution de ses apprenants (de l'apprentissage du goût d'apprendre de ses jeunes de êtres en développement). L'éducation devient un pouvoir collectif...

Le principe d'école communautaire pourrait répondre, du moins en partie, à ces aspirations.

L'école communautaire

http://www.fcsq.qc.ca/Perfectionnement/Congres/Congres-2005/html/forum_planif-6.htm(lien externe)

http://www.fcsq.qc.ca/dossiers/ecole-communautaire/_pdf/modele-americaain.pdf(lien externe)

<http://www.fcsq.qc.ca/Publications/Savoir/Decembre-2004/Savoir-Page-16.pdf>(lien externe)

http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/ecole_communautaire/446909.pdf(lien externe)

États-Unis - Conseils pour la mise en œuvre de l'enseignement extrascolaire

http://observgo.quebec.ca/observgo/fichiers/89576_State_Guide.pdf(lien externe)

Organisme fusion jeunesse <http://www.youthfusionquebec.org/fr/>(lien externe)

Est-ce qu'on soulève un point qui n'a pas été soulevé, les lois interdisant d'engager pour plus de tant d'heures des jeunes d'âge scolaire ?

Les participants se sont aussi penchés sur la portée d'une sensibilisation au marché du travail dès le primaire et poursuivi au secondaire des jeunes afin de donner une perspective plus concrète aux apprentissages. Ce contact avec le monde du travail devrait être facilité et pourrait prendre la forme de mentorat, de stage en milieu de travail, de bénévolat, etc. Les participants ont souligné que le cursus scolaire devrait permettre une pause, voire l'encourager selon certains, dans le parcours purement scolaire pour la réalisation d'un projet particulier (aide humanitaire, projet Katimavik , etc.).

Le tout afin de stimuler l'intérêt des jeunes, de reconnaître leur parcours propre...

2.2 Prévenir les difficultés et l'échec scolaire

Les participants à l'atelier L'éducation du futur se sont largement entendus sur l'importance de mettre en place des moyens efficaces pour prévenir le plus rapidement possible les difficultés des enfants et prévenir l'échec scolaire. Ils ont demandé l'octroi de plus de ressources spécialisées comme les orthopédagogues, orthophonistes, psychoéducateurs, etc. en milieu scolaire de manière à soutenir les enseignants dans

leur pratique.

Est-ce que je parle de l'intégration qui ne se fait pas sans heurt. Différents mouvements qui se disputent sur la place publique ?

Il y a le réseau sur la réussite et la persévérance scolaire

On peut mettre un point sur les différents types de réussites

Manque de ressources spécialisées dans le sens qu'on essaie d'en embaucher mais qu'il en manque dans l'absolu

Mettre un commentaire ici La politique de l'adaptation scolaire, Une école adaptée à tous ses élèves (MÉQ, 1999) Aider l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à réussir sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. À cette fin, accepter que cette réussite éducative puisse se traduire différemment selon les capacités et les besoins des élèves, se donner les moyens qui favorisent cette réussite et en assurer la reconnaissance.

Ils ont souligné qu'il fallait, en priorité, favoriser la réussite de la lecture et de l'écriture dès le premier cycle du primaire. En effet, des recherches récentes montrent que « l'apprentissage de la lecture est un facteur clé de la réussite scolaire et la période critique pour le développement de cette compétence se situe entre quatre et sept ans. Parmi les élèves qui ont des difficultés en lecture en troisième année, rares sont ceux qui réussissent à les surmonter par la suite. Par conséquent, la mise en place d'un programme d'intervention précoce en lecture s'avère indispensable (Lyon, 2003; MÉO, 2003; Willows, 2002), d'autant plus que de nombreux rapports provenant de différents pays ont pu démontrer que la mise en place d'un tel programme est une des clés de la réussite à l'école et dans la vie . » Puisque le rendement en littératie est un facteur qui influencera largement l'apprentissage et la qualité de vie des individus, l'importance, voire l'urgence de s'y attaquer devient capitale. À cet effet, le Québec pourrait s'inspirer du ministère de l'Éducation de l'Ontario qui, depuis plus de cinq ans, a fait de l'amélioration du rendement en littératie une de ses priorités.

Enfin, les participants ont aussi proposé d'améliorer la formation des éducatrices en Centre de la Petite Enfance (CPE) et de favoriser une communication plus efficace entre le CPE et l'école. Dans les faits, selon l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), le deux-tiers des éducatrices dans les CPE possèdent une formation collégiale en éducation à la petite enfance, tandis qu'en milieu familial, la responsable du service de garde (RSG) doit avoir une formation sur l'éducation à la petite enfance et un perfectionnement sur une base annuelle .

2.3 Adapter l'école aux besoins et intérêts des jeunes et réviser les principes de sélection des candidats

Les participants ont discuté des différents programmes qui étaient offerts aux jeunes et l'intérêt qu'ils y portaient ainsi qu'à l'école en général. En partie en réponse à l'offre des

écoles privées, l'école publique a développé une gamme de plus en plus vaste de programmes spécialisés sélectifs comme les programmes de sport-études, les concentrations en musique, langues, arts, des projets spéciaux, etc. Ces programmes prisés des parents et des jeunes sont habituellement réservés aux élèves les plus forts sur la base des notes scolaires, de tests d'aptitudes ou d'examens de plus en plus exigeants ou sur le niveau de revenus des parents (droits de scolarité élevés, matériel scolaire dispendieux, etc.) . Les participants ont reconnus les avantages que pouvaient avoir une offre de programmes diversifiés sur l'intérêt et la motivation des élèves et se sont prononcés en faveur d'une plus grande émergence de programmes spécialisés et de différents modèles d'enseignement (alternatif, classes multi-niveaux, sport-études, musique, culturels, etc.), mais pour tous les élèves, sur l'abolition des tests de connaissances ou de performance et, contrairement à la tendance de plus en plus observée au Québec favorisant la sélection des élèves en fonction de la performance, pour une sélection des élèves basée sur leurs intérêts. En effet, tous les élèves, et pas seulement les plus performants ou les plus fortunés, devraient avoir le choix d'un cadre stimulant favorisant leurs intérêts pour poursuivre leur parcours scolaire.

x.x Redonner une place de choix aux élèves

- Déléguer de l'autorité aux enfants (ex : conseil de classe).
- On semble parfois oublier que l'élève est au centre du système scolaire et que pour prétendre prendre sa place il faut qu'on lui reconnaisse un droit de parole et de choix.

x.y Moyens et outils

Utilisation des nouvelles technologies dans la transmission des savoirs pour stimuler l'intérêt des jeunes.

Développement d'un programme valorisant la compréhension de l'information. (bibliothèques scolaires, abonnements à des périodiques, analyse critique en classe de l'actualité, recherche média dans les travaux, périodes de lecture des journaux, parascolaire sur les médias, etc.)

o

Solution 3 : Valorisation de la profession enseignante

Il était évident pour les participants des ateliers sur l'éducation que les enseignants avaient un rôle, sinon le rôle, le plus important dans le système d'éducation, mais souffraient d'un manque de reconnaissance du public et faisaient face à de nombreux problèmes comme des conditions de travail difficiles et un taux élevé d'abandon des nouveaux enseignants dans leurs premières années de carrière. Plusieurs dimensions du travail de l'enseignant ont animé les discussions que ce soit la reconnaissance sociale accordée au métier, les conditions de travail (insertion professionnelle, ratio enseignant-élèves, salaire, etc.), la création d'un ordre professionnel et la formation initiale et continue.

3.1 Mieux encadrer l'insertion professionnelle des enseignants

« Au cours des cinq premières années suivant leur insertion sur le marché du travail, de 15 à 20% des jeunes enseignants québécois quittent leur profession ». Plusieurs raisons

sont recensées motivant ces départs comme la lourdeur de la charge de travail, le manque de préparation à la sortie de l'université, le sentiment d'incompétence, le manque de mesures formelles d'insertion professionnelle, etc. Il faut ajouter qu'en plus d'une situation d'emploi précaire (suppléance, contrats à temps partiel, etc.), on s'attend au même rendement des enseignants novices que des enseignants chevronnés et ce, pour des classes souvent beaucoup plus exigeantes. En effet, il ne viendrait probablement jamais à l'idée d'un grand cabinet d'avocats d'assigner le dossier le plus complexe à leur jeune avocat recrue, aussi compétent soit-il, de même qu'un département de chirurgie ne confierait pas une opération cardiaque risquée à son médecin le plus fraîchement diplômé. Pourtant, c'est un peu ce qui arrive aux jeunes enseignants qui doivent assumer, malgré leur manque d'expérience, les tâches les plus difficiles dont les enseignants plus expérimentés n'ont pas voulu. Au Québec, il n'existe présentement pas de programme national d'insertion professionnelle structuré, les seuls programmes structurés étant des initiatives locales. L'Ontario quant à elle s'est dotée d'un programme d'insertion professionnel du nouveau personnel enseignant reposant sur trois lignes directrices qui sont 1- l'orientation des enseignants afin de les familiariser avec la classe, le conseil scolaire, etc. 2- le perfectionnement personnel comparable à la formation continue pour tous les enseignants et 3- le mentorat dans lequel le mentor assure les rôles de modèle, de formateur et de conseiller, le tout complété par une évaluation du rendement du personnel enseignant. Ainsi, pour encadrer les nouveaux enseignants et favoriser la rétention dans la profession, les participants aux ateliers ont recommandé une insertion professionnelle graduelle, l'évaluation de l'enseignement et de la formation continue. À cet effet, les initiatives locales (par exemple à la Commission scolaire de Laval) et l'expérience de l'Ontario pourraient être des pistes de choix pour élaborer une politique nationale d'insertion professionnelle en enseignement.

3.2 Une plus grande reconnaissance, plus de liberté dans l'exercice du métier et une amélioration des conditions de travail

La formation initiale des enseignants est un baccalauréat de quatre ans ponctué de stages annuels. Les participants aux ateliers ont reconnu l'expertise professionnelle des enseignants et ont réclamé une plus grande reconnaissance de leurs compétences et plus de liberté dans leur exercice professionnel, notamment dans le choix des méthodes d'enseignement, d'évaluation et dans le choix du matériel. Ils ont aussi convenus que les enseignants, compte tenu de leur niveau de formation, de leur charge de travail et afin d'attirer les meilleurs dans la profession, devraient bénéficier d'une hausse significative de leur salaire, voire une modulation en fonction du niveau de difficulté de la classe. Encore, ils ont stipulé qu'il devrait y avoir une meilleure planification de la charge de travail qui tiendrait entre autres compte du temps de concertation entre les professionnels et des communications avec les parents. Enfin, ils ont été d'accord pour prioriser l'augmentation du ratio enseignant-élèves.

De telles mesures suscitent des réactions qui alimentent régulièrement les manchettes, mais elles méritent qu'on continue de s'y attarder. Bien que la diminution du nombre

d'élèves par classe ne soit pas à elle seule une mesure qui favorise la réussite des élèves, force est de constater, qu'elle permet à l'enseignant d'avoir plus de temps pour chaque élève et leurs parents. Cette mesure offre un cadre aussi plus propice à la différenciation pédagogique et au suivi des élèves en difficulté . Toutefois, « les systèmes d'éducation les plus performants tendent à donner la priorité au salaire des enseignants et non à la réduction de la taille des classes ... montrant que pour faire progresser la performance des élèves, améliorer la qualité de l'enseignement est une stratégie plus probante que diminuer la taille des classes ». De son côté, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) n'est pas contre une augmentation de la rémunération des enseignants, mais ajoute que cette mesure à elle seule ne suffira pas à valoriser la profession et ne palliera pas au manque d'interventions précoces et de ressources pour les élèves en difficulté .

3.3 La création d'un ordre professionnel des enseignants au Québec

Pour soutenir l'encadrement de la profession enseignante les participants ont proposé la création d'un ordre professionnel des enseignants comme, pour le Canada, en Ontario et en Colombie britannique . Il faut toutefois revenir à la fin des années '90 au Québec, pour se souvenir que la création d'un ordre professionnel des enseignants était sur la place publique. Pendant que différents chercheurs se prononçaient sur les avantages et les inconvénients d'un tel ordre au Québec , la Fédération des commissions scolaires du Québec (FSCQ) appuyait la démarche du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) qui demandait à l'Office des professions du Québec d'étudier sérieusement le bien fondé de la mise sur pied d'un ordre professionnel des enseignants au Québec . La Centrale de syndicat du Québec (CSQ) n'était pas du même avis et s'opposait à ce dédoublement de structure arguant, entre autres, que la profession est déjà régie par la Loi de l'instruction publique et qu'un ordre n'a pas pour rôle la valorisation et la reconnaissance professionnelle ou sociale d'un groupe . La réponse de l'Office des professions du Québec a été, en février 2003, d'optimiser l'encadrement actuel et, par le fait même, n'a pas recommandé la création d'un ordre . La CPIQ a répliqué immédiatement alléguant que l'aspect politique de cette décision nuisait à la mise en place de solutions . En juillet, Monsieur Reid, ministre de l'Éducation, a ouvert la porte à la création d'un ordre après des consultations publiques , pour que ce projet très controversé et largement rejeté par les enseignants soit finalement abandonné en 2005 . Quelques années plus tard, faisant foi des expériences d'un passé proche, il serait légitime de croire qu'une lutte du même acabit pour l'obtention d'un ordre professionnel des enseignants au Québec se conclurait sur le même échec et de se questionner sérieusement sur l'intérêt d'une telle démarche.

3.4 Une sélection plus pointue à l'entrée au baccalauréat des candidats à la profession.

Toujours dans le but de valoriser la profession enseignante, les participants se sont penchés sur les critères de sélection des futurs enseignants à l'entrée au baccalauréat. Ainsi, pendant que la ministre de l'Éducation Line Beauchamp envisage avec une grande prudence l'idée d'une hausse des critères d'admission craignant d'éteindre des vocations , d'autres voudraient qu'on emboîte le pas afin de recruter de meilleurs

candidats. Par exemple, en 2009, la cote R moyenne des derniers étudiants admis au programme d'éducation préscolaire et enseignement primaire dans les universités québécoises francophones étaient de 23 (allant de 22.000 à 25.900 à l'UQAM). (Peut-être faire la comparaison avec d'autres bac potentiellement équivalents ?) Les participants aux ateliers croient nécessaire un resserrement des critères d'entrée au baccalauréat en enseignement.

Solution 4 : Valoriser le rôle de la famille et des parents

Les participants ont discuté sur le rôle partagé de l'éducation des enfants entre l'école et la famille

Impliquer les parents davantage en valorisant la relation parents-prof-élève dans des cycles d'enseignement plus long (2 ou 3 ans plutôt qu'un enseignant différent par année scolaire).

Meilleure communication enseignants-parents (ex : courriels hebdomadaires), partage de l'autorité, co-éducation.

Outiller les parents dans leur rôle pour favoriser l'apprentissage des enfants.

Augmenter le niveau socio-économique des familles pauvres

« L'éducation ne doit donc plus se contenter de suivre aveuglément la société ou d'en être le miroir fidèle. L'éducation doit devenir un pouvoir créateur tourné vers l'avenir, reposer sur un processus continu d'innovations et développer, chez l'être confronté à l'incertitude et au changement, les facultés de créer et de s'adapter . »

Solution 1 : Revoir la gestion du système d'éducation dans son ensemble en prônant la décentralisation.

Discussion :

En lien avec les solutions apportées pour mobiliser les milieux de la société vers l'école, afin de faire de l'école une communauté d'apprentissage, la mobilisation des milieux au sein de l'école pour en diriger les décisions a été soulevée. En revoyant la gestion actuelle du système, l'objectif est d'offrir aux élèves et de s'assurer que les meilleures décisions pour leur réussite scolaire soient prises. Il est apparu aux participants du Sommet que la meilleure façon d'arriver à cette fin est de mettre les enseignants et les directions d'école aux cœurs des décisions opérationnelles en soutien à l'enseignement. Outre des décisions plus éclairées, les objectifs visés sont un système plus efficient et performant.

Plus concrètement, il a été suggéré:

1) d'abolir les commissions scolaires et de repenser le rôle du MELS. Le rôle repensé du ministère en serait un qui se limiterait à établir les objectifs académiques à atteindre alors que les moyens pour atteindre ces objectifs et la gestion des écoles ne serait plus

que du seul ressort des professeurs et des directions d'école.

2) d'embaucher au poste de ministre quelqu'un issu du milieu. Afin de bien comprendre les enjeux du terrain et les réalités auxquelles sont confrontées les intervenants du milieu, il est plus que pertinent d'avoir à la tête du ministère un individu qui a œuvré dans le domaine.

1) Abolir les commissions scolaires et repenser le rôle du MELS.

Présentement, les commissions scolaires sont responsables de la gestion des établissements d'enseignements sur leur territoire – tant au niveau de leur entretien que des services et programmes qui y sont offerts -, le personnel qui y est affecté, et elles s'assurent que le programme éducatif du gouvernement est appliqué et ses objectifs atteints. Tout ça dans le cadre des ressources financières allouées par le Ministère de l'Éducation, Loisirs et des Sports. Sans aller y aller d'une liste exhaustive des responsabilités qui incombent aux commissions scolaires, nommons l'embauche des enseignants, la gestion de leur paye et leurs besoins en formation, de l'allocation des ressources entre ses établissements, et du transport scolaire. Il est important d'ajouter que depuis la réforme de la Loi sur l'instruction publique en 1997, par une mesure voulant donner plus d'autonomie aux établissements pour assurer une meilleure prise en charge de la mission éducative, c'est aux commissions scolaire que revient 'l'importante responsabilité de favoriser la réalisation du projet éducatif de chaque école, des orientations de chaque centre et du plan de réussite de chacun des établissements.' (p. 10)

Une commission scolaire fonctionne sur un modèle à deux organes : l'organe politique, soit le conseil des commissaires scolaires, et l'organe administratif, qui est en soit la commission scolaire sous l'autorité du (de la) directeur(trice) général(e). Alors que les commissaires gouvernent la commission scolaire en établissant les orientations, ils doivent s'en remettre à la commission scolaire pour voir leurs décisions administrées.

Il existe 72 commissions scolaires au Québec, lesquelles sont sous la gouverne de 1 300 commissaires élus au suffrage universel. Un conseil des commissaires est composé de 9 à 27 commissaires (selon le territoire couvert par la commission scolaire) élus aux quatre ans au suffrage universel. À ces élus se rajoutent 2 commissaires élus par le comité de parent mais qui n'ont pas de droit de vote à la table du conseil. Le président du conseil est élu par le conseil lors de sa première rencontre et doit assumer pour un mandat de quatre ans le rôle de porte-parole de la commission scolaire. Le rôle des élus en est un de gouvernance puisqu'ils orientent, mettent en priorité, mandatent, consultent, adoptent et évaluent. (p.24) Bien que les commissaires voient à dicter les grandes orientations de leur commission scolaire, leur pouvoir est cependant limité compte tenu des chaînes de direction qui existe entre les directeurs d'école et les directeurs de commissions scolaires. En effet, c'est au directeur général de sa commission scolaire qu'un directeur d'école va rendre des comptes. De plus, en tant

qu'exécutant du conseil des commissaires, ce sont les directions générales des commissions scolaires qui à titre d'organe administratif préparent les documents soumis à l'approbation des conseils de commissaires.

Dans tout cela, le MELS est responsable d'attribuer les budgets aux commissions scolaires et d'établir les programmes éducatifs et les objectifs d'apprentissages. L'aspect à repenser du MELS est peut-être moins important que celui des commissions scolaires. D'abord, le MELS est déjà responsable d'établir les objectifs académique. Au-delà de cela, le ministère interagit avec les commissions scolaires sur la base des allocations budgétaires. Les commissions scolaires gèrent les sommes obtenues par le ministère. Ces sommes sont allouées par l'État en fonction de ses ressources et il revient ensuite aux commissions scolaires, conformément aux orientations stratégiques prises par les conseils de commissaires, de répartir les sommes sur leur territoire.

Il ressort donc de ce processus que sur le terrain, dans les écoles, les ressources mises à la disposition des élèves sont le fruit de considérations prises par des gestionnaires (la direction générale d'une commission scolaire) et des élus ni plus ni moins experts en la matière mais plein de bonnes volontés (les commissaires scolaires). Relayant ainsi au second plan les considérations des experts sur le terrain, des considérations axées sur le développement et l'apprentissage des enfants.

Il est certain que les ressources disponibles ne peuvent être ignorées des décideurs, que ceux-ci soient enseignants ou des gestionnaires d'expérience. Cependant, en permettant aux enseignants et aux directeurs de déterminer les besoins, des les communiquer directement au ministère et d'allouer les sommes selon les besoins du terrain, l'équilibre entre réalités budgétaires et besoin éducationnels ne pourrait qu'être mieux atteint.

Outre des décisions mieux éclairées car axées sur les besoins à l'enseignement, l'abolition des commissions scolaires pourrait certainement entraîner des économies de systèmes. On augmenterait non seulement l'efficacité, mais également l'efficience du système. Sur le plan académique, bien que les objectifs à atteindre restent ceux établis par le ministère, en laissant au corps enseignant la liberté d'intervenir selon leurs évaluations des élèves, on relativise l'importance d'évaluations et d'usages uniformes de matériels scolaires au profit d'interventions plus adaptées aux besoins des élèves. Cependant, pour vraiment atteindre le niveau d'efficacité et d'efficience voulu, il n'est pas souhaitable que toutes les responsabilités qui incombent aux commissions scolaires se retrouvent à la charge des directions d'école et des enseignants. C'est le cas des tâches de logistique, telle que la gestion des payes et du transport scolaire.

Afin de remettre plus de pouvoirs aux enseignants et aux directions d'école, il faudrait les impliquer dans les décisions d'ordre budgétaire. Au lieu de voir les cadres financiers imposés par les commissions scolaires, les enseignants et directeurs d'école d'un territoire donné pourraient être appelés à décider eux-même de comment partager et

répartir les ressources disponibles au sein de leurs écoles. Ceci ouvrirait la voie à un dialogue entre fonctionnaires du ministère et professionnels de l'enseignement pour un épanouissement des élèves, plutôt que d'entretenir un dialogue de fonctionnaires à gestionnaires cherchant à respecter des cadres financiers sans remettre en question leur pertinence pour l'épanouissement des élèves.

Ainsi, sans abolir les commissions scolaires, leur rôle pourrait être réduit au profit d'un rôle accrue des directions d'école et des enseignants en répartissant les responsabilités de la façon suivante :

- 1- Que l'identification des besoins, l'organisation des services et les demandes de budgets pour les EHDAA (enfants handicapés ou élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation) soient de la responsabilité et de l'autorité de chaque établissement scolaire sans transiter par les commissions scolaires.
- 2- Que les décisions relativement à la gestion et l'octroi des ressources éducatives, financières et matérielles soient sanctionnées par la table municipale ou régionale des directions d'école (instances de concertation et décisionnelle à créer) avant d'être acheminées au ministère de l'Éducation et administrées par les commissions scolaires.
- 3- Que demeure sous le contrôle complet de la commission scolaire uniquement la gestion des ressources humaines, des communications, du transport scolaire et des ressources technologiques.

2) Embaucher au poste de ministre quelqu'un issu du milieu.

La gouvernance de l'État au Québec ce fait selon le parlementarisme britannique. Ainsi, deviennent ministre les élus nommés par le Premier ministre. Pour que le ministre de l'éducation soit élu du milieu, un individu du milieu doit se faire élire et nommer à ce poste.

À défaut de pouvoir réellement prôner l'embauche d'un ministre issu du milieu, car il en est d'abord de la prérogative de la population et ensuite de celle du Premier ministre, d'autres embauches dans le système, à des postes importants sont possibles. Cela pourrait être un critère d'embauche ou de nomination au sein de la fonction publique, notamment au poste de sous-ministre . De plus, en donnant plus de pouvoirs aux gens du milieu, en valorisant leur expertise dans la prise de décision, cela pourrait favoriser l'essor de leaders voyant qu'une place pour eux est possible et souhaitable dans les postes stratégiques du système, dont celui de ministre.

Solution 2 : Réviser le financement des écoles primaires et secondaires.

Discussion :

Amené dans le cadre de l'atelier sur l'élitisme à l'école, la révision du financement des écoles n'a pu faire consensus sur la manière de s'y prendre, opposant maintient du

financement de l'école privé à son abolition progressive. Une troisième voie a été proposée pour revoir le financement sous la forme d'une enveloppe ou d'un crédit d'impôt aux parents selon l'école qu'ils choisissent.

Cette section reste en lien avec les discussions de l'atelier qui ont plutôt abordés la notion de sélection des étudiants. Voir que l'élite ne se construit pas seulement sur la base de ressources financières mais également sur les aptitudes des élèves. Le cœur de la question ici est de penser à comment financer les écoles primaires et secondaires en donnant à tous une l'égalité des chances à un épanouissement académique.

Alors que les opinions sont partagées équitablement entre le maintien du financement aux écoles privés et son abolition progressive, la troisième voie proposées pour revoir le financement, soit l'instauration d'un crédit d'impôt selon l'école choisit, semble tendre vers le principe que la grosseur du porte-feuille ne devrait pas être un facteur déterminant quant aux possibilités académiques d'un enfant.

Ainsi, comme le consensus émane d'un principe – réviser le financement – plutôt que du moyen, cette section vise à alimenter et éclairer le débat.

Quelles économies seraient possibles avec l'abolition du financement public des écoles privés? Ces sommes ne pourraient-elles pas être redirigées vers le système public afin d'offrir des classes avancées ou spécialisées selon les prédispositions des élèves dans chaque école, à chaque niveau d'enseignement? Au-delà de cela, les parents voulant toujours envoyer leurs enfants dans une école privé le ferait à leurs discrétion, à 100% du coût.

Solution 3 : Assurer le financement des universités et préserver l'accessibilité au système par un partage équitable des coûts, tant au niveau intergénérationnel qu'au niveau fiscal.

Discussion :

Il est ressorti très clairement des solutions mises de l'avant pour venir en aide aux universités que le rehaussement de leur financement ne doit pas se faire au détriment de l'accessibilité aux études. La qualité des enseignements doit être assurée par un effort financier collectif. Plusieurs mesures ont été proposées afin de garantir que les universités atteignent un niveau de financement adéquat par un partage équitable des efforts de chaque bénéficiaires du système.

Plus concrètement, il a été suggéré :

- 1) de réformer de régime d'aide financière aux études de manière à tenir compte des besoins réels des étudiants;
- 2) Privilégier le financement public;

- 3) augmenter l'âge de la retraite;
- 4) financer les universités par le biais des redevances d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles;
- 5) réviser et ajouter des paliers d'imposition; et
- 6) annuler la baisse d'impôt de 900 millions \$ appliquée en 2007.

1) Réformer l'aide financière afin qu'elle reflète les besoins réels des étudiants.

Cette solution en est une depuis longtemps défendues et revendiquées par les fédérations étudiantes. S'il n'en tient que par les récents gains qui ont été fait pour modifier le régime, soit le recours collectif qui a donné raison au regroupement des femmes monoparentales pour que les pensions alimentaires destinés aux enfants ne fassent pas partie du calcul de leur revenu, un survol des méthodes de calcul pour déterminer les montants d'aide démontre clairement que le système doit être revu.

Sans entrer dans les détails des calculs car le système est complexe, et là réside encore une critique qui se rajoute au besoin de revoir le système, le seuil courant de la contribution parentale et les dépenses admises sont les deux composantes méritant les ajustements les plus immédiats.

Lors du dépôt du budget 2010-2011 annonçant la hausse des frais de scolarité universitaire, le gouvernement québécois a du même coup annoncé une bonification du régime d'aide financière. Cette bonification se veut en fait une série de mesures visant à augmenter le nombre d'étudiants admissibles au régime d'aide financière. Parmi celles-ci, le gouvernement a annoncé qu'il reverrait le seuil de la contribution parentale, soit le montant de revenus brut à partir duquel il considère que les parents contribuent au paiement des frais de scolarité de leurs enfants. En partant du seuil actuel de 28 389\$, celui sera ramené à 30 200\$ en 2012-2013 pour atteindre 35 000\$ en 2016-2017 . Bien que cela est un pas dans la bonne direction, ce seuil de contribution demeure le plus exigeant au Canada alors que le seuil moyen est de 45 000 \$. Considérant que les parents commencent réellement à contribuer à compter d'un salaire de 65 000\$, d'autres efforts doivent être fait pour établir un seuil plus près des réalités des familles et des étudiants.

Le coût des dépenses admissibles admises doit également être revu en terme des dépenses admises et du total des coûts. À ce jour, les frais d'internet ne sont même pas considéré. À tout le moins, une indexation des dépenses admises, équivalente l'indice des prix à la consommation, devrait être faite annuellement au calcul des prêts et bourses. En raison de l'expertise développées et des membres qu'elles représentent, il est recommandé de s'en remettre aux fédérations étudiantes dans la revendication d'un ajustement juste et réel des prêts et bourses en fonction des réalités étudiantes.

2. Privilégier le financement public

Le réseau universitaire québécois privilégie déjà le financement public. En effet, les universités sont financées par l'État, par le biais de subventions, et par les étudiants, par le biais des frais de scolarité. L'argent allouée par le gouvernement québécois provient des son système d'impôt ainsi que des transferts fédéraux d'Ottawa. L'éducation étant de juridiction provincial, le gouvernement fédéral redonne aux provinces, par le biais des 'transferts fédéraux pour le post-secondaire et les programmes sociaux', les sommes qui leur reviennent pour financer ces services à la population.

L'une des raisons du sous-financement résulte de la coupure dans ces transferts qui a eu lieu au milieu des années 1990. En 1994, le fédéral a amalgamé les transferts en santé à la même enveloppe que les transferts en éducation et programmes sociaux. Il en est résulté d'une diminution de 5 milliards dans les transferts octroyés aux provinces pour l'éducation post-secondaire. Selon la FEUQ, ainsi que l'Assemblée nationale, la part revenant au Québec est estimée à 820 millions de dollars. Un second réaménagement des enveloppes opéré en 2004-2005 a depuis réinstauré une division entre les transferts fédéraux en santé et ceux pour le post-secondaire et les programmes sociaux. Cependant, le manque à gagner qui traîne depuis les coupes de 1994 n'a toujours pas été ré-alloué aux provinces.

Outre le manque à gagner des coupes dans les transferts fédéraux, les argent maintenant reçues du gouvernement fédéral pour l'éducation post-secondaire ne sont pas systématiquement versées à ce dessein par le gouvernement provincial. À titre d'exemple, le gouvernement du Québec a reçu en janvier 2011 115 millions de dollars du gouvernement fédéral en paiement compensatoire pour l'année 2009-2010 suite à l'exercice de son droit de retrait du Programme canadien de bourses aux étudiants qui a remplacé le défunt programme des bourses du millénaire. Alors que le Québec recevait annuellement environ 80 millions de dollars dans le cadre du programme des bourses d'études du millénaire, le transfert de 115 millions aurait dû permettre au gouvernement québécois d'augmenter sa contribution au régime d'aide financière. Cependant, il n'est pas apparu au budget 2011-2012 que cette somme de 30 millions destinée à des bourses aux étudiants universitaire ait été allouée à cette fin.

Alors que la CRÉPUQ estime à 375 millions le manque à gagner du financement universitaire, il est évident que les sommes dues en transferts fédéraux aideraient à régler le problème, mais il semble impensable que les sommes obtenues pour le financement post-secondaire ne soient pas dépensées à cette fin.

Ainsi, au-delà du financement public, une reddition de compte de la part des élus et décideurs est nécessaire afin de garantir que les sommes destinées à l'éducation post-secondaire soient allouées à l'éducation post-secondaire.

À ce chapitre, les participants du GEDI ont soulevé, sans y proposer une solution concrète, le rôle des universités dans leur financement et la reddition de compte quant aux sommes du trésor public dont elles sont bénéficiaires.

Comme l'explique si bien la CRÉPUQ, «une fois la subvention obtenu du gouvernement, les universités ont toute latitude dans l'utilisation qu'elles peuvent en faire, sous réserve des systèmes et modalités de reddition de compte en vigueur» . Le GEDI est d'avis qu'il importe de préserver l'autonomie académique des universités. Cependant, cette autonomie ne doit pas se faire au prix d'un laisser-aller dans la manière dont les sommes sont disposées.

D'abord il y a l'établissement des objectifs et ensuite la manière de rendre des compte vers l'atteinte de ces objectifs. Dire qu'il y a un manque à gagner de 375 millions car les universités canadiennes on 375 millions de plus dans leur budget, n'est pas un objectif en soi. Il faut financer les universités à la hauteur de leurs besoins. Ainsi, le manque à gagner à revendiquer devrait se faire sur la base d'un plan qui établit les objectifs et les résultats visés. À la suite de quoi, la reddition de compte des conseils d'administrations universitaire ne devrait pas être confiné à l'interne, mais également se tourner vers la population et les élus.

Il est vrai qu'à cet égard le gouvernement a posé des gestes, notamment en établissant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, communément connue sous le nom de Loi 95. Sous cette Loi, les recteurs d'universités sont tenus, aux trois ans, de comparaître devant la Commissions de l'éducation et de la culture afin de rendre compte de la manière dont sont dépensés les derniers public dans leurs institutions. Il s'agit du seul mécanisme en place pour que les universités rendent compte à la population de la manière dont ils utilisent les fonds publics. Cependant, le fonctionnement de ces audiences est critiqué notamment par le fait que seuls les recteurs et aucun autre membre de la communauté universitaire n'est interrogé sur la performance de l'université. De plus, les informations fournies ne sont pas présentées de manière complète et uniforme, diminuant ainsi la compréhension et la transparence des renseignements fournis.

3. Augmenter l'âge de la retraite

La démographie québécoise est telle que dès 2011, le nombre de gens en âge de prendre leur retraite (65 et plus) augmentera plus rapidement que le nombre de gens actifs sur le marché du travail, ceux de 20 à 64 ans . En gros cela veut dire que moins de gens paieront d'impôts pour payer les services d'une population inactive, ou à la retraite, toujours plus importante.

Augmenter l'âge de la retraite représente donc un moyen de diminuer la pression sur les coffres de l'État. Cependant, cette solution ne peut que repousser une situation inévitable. De plus, il faut aussi prendre en compte le nombre de retraités qui retournent sur le marché du travail de leur gré.

La récente décision du gouvernement du Québec, annoncée dans son budget 2011-

2012, de pénaliser les gens qui prennent leur retraite avant 60 ans et d'encourager les travailleurs voulant prolonger leur vie active jusqu'à 65 ans en majorant la rente mensuelle du RRQ répond aux préoccupations d'amoinrir le choc démographique que commence à connaître le Québec. Cette décision a pour effet d'amoinrir des répercussions encore plus importantes qu'elles ne pourraient en voulant retenir et maintenir un plus grand nombre possible de travailleurs expérimentés sur le terrain. Et encore là, la préoccupation derrière cette mesure est avant tout de garantir qu'il y ait assez d'argent à la caisse pour financer les retraites.

Cependant, elle ne constitue pas en soi une solution à long terme au problème, tout comme celle avancé par les participants du Sommet. Plus largement, ce n'est pas juste le financement universitaire qui est compromis par le choc démographique, mais l'ensemble des programme sociaux et services à la population du Québec. Jumeler cette mesure à la proposition d'augmenter l'âge de la retraite pourrait intensifier les résultats.

Augmenter l'âge de la retraite ne constitue pas en soi une solution viable au financement universitaire, mais pourrait s'inscrire en tant qu'une des composantes d'un plan à long terme

4. Financer le réseau par le biais de redevances sur les ressources naturelles.

Au Québec, les droits annuels pour les permis de recherche de ressources gazières, soit les permis nécessaires à phase d'exploration des projets, sont de 10 sous l'hectare pour les 5 premières années du permis. Après ces 5 premières années, le permis ce renouvelle au coût de 50 sous l'hectare, par an, de la sixième à la dixième année d'exploration. Lorsque les projets passent de la phase d'exploration à la phase d'exploitation, la formule des revenus de l'État change. Le système de redevances sur les ressources naturelles s'applique à la phase d'exploration et ces redevances se calculent sur la base des volumes extraits.

Les droits annuels et les redevances que les entreprises doivent verser pour rechercher ou exploiter les hydrocarbures sont fixés en vertu du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains. Ce règlement à la Loi sur les mines a été édicté en 1988 et a depuis été modifié en août 1990 et par la suite en 2009. Outre les droits annuels et les redevances, ce règlement fixe également les montants de garanties ou des assurances exigés des entreprises. Les dernières modifications au règlement en 2009 ont eu pour effet de plafonner à 150 000 dollars le montant de la garantie d'exécution que le gouvernement peut exiger d'une entreprise. Avant la modification, le gouvernement exigeait le plus haut montant entre 25 000 \$ ou 10 p. cent du coût estimé des travaux. Alors que le coût de forage d'un puits peut facilement atteindre 5 millions de dollars, c'est 500 000 \$ que le gouvernement aurait pu exiger sous l'ancienne réglementation en garantie.

Pour ce qui est des projets gaziers en phase d'exploration, en 2010, le Québec a obtenu 200 000 dollars pour les 121 permis d'exploitation en vigueur couvrant 2 059 689 hectares de terrain sur les Shale d'Utica. En 2008, par le biais d'un système d'offre aux

enchères pour la vente de ses permis d'exploitation, la Colombie-Britannique a encaissé 2.4 milliards de dollars pour des permis exploratoires couvrant 1.5 millions d'hectares. Un tel système de d'attribution de permis exploratoire est également appliqué en Alberta et dans l'État de New York .

D'après le rapport du vérificateur général du Québec au développement durable, un projet de loi sur les hydrocarbures pour encadrer les activités liées aux ressources gazières est attendu en 2011. Cette mise à jour de la Loi sur les mines qui date de 1880 avait aussi été annoncé dans le budget 2009-2010 du Québec. La mise à jour du régime de redevances avait été annoncée en même temps que l'annonce d'un congé de redevances de 5 ans pouvant atteindre 800 000 \$ par puits pour les puits qui entreraient dans leur phase de production à la fin de 2010.

Outre le besoin d'aménager un système de redevances avantageux permettant un investissement pour la prospérité du Québec, ce système de redevances doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de loi qui garantisse un développement harmonieux et durable des ressources naturelles du Québec.

5. Réviser et ajouter des paliers d'imposition &

6. Annuler la baisse d'impôt de 900 millions \$ appliquée en 2007

C'est deux solutions sont traitée dans le cadre de la section sur les finances publiques.

Solution 4 : Financer les études universitaires par l'entremise de contributions des entreprises, de l'État et des citoyens à un Fond pour l'éducation.

Un autre des moyens proposé par les participants du Sommet pour remplir les coffres au financement universitaire est la création d'un Fonds auquel contribuerait l'ensemble des acteurs de la société québécoise. L'effort des contributions serait déterminé en fonction des acteurs concernés.

Les contributions seraient proportionnelles au revenu actuel sans indexation des contribuables. La part de cotisation au Fond des contribuables serait fixé proportionnellement à leur revenu actuel (sans tenir compte de l'indexation) et le coût de la formation qu'ils ont suivi au sein du système d'éducation québécois (à préciser si cela inclus seulement les études post-secondaire, ou seulement universitaire, cela n'était pas spécifié au résumé d'atelier). Les étudiants quant à eux financeraient leur part de la formation. Cependant, aucune formule pour déterminer cette part à payer n'a été proposée lors du Sommet, pas plus que pour la part à verser par les entreprises et le gouvernement. En ce qui concerne ces deux derniers contributeurs, leurs versements au Fond seraient obligatoires.

Les sommes ainsi allouées vers le Fond seraient réinvestis au profit des étudiants. La proportion d'une certaine formation financé par le Fond dépendrait du coût de la formation. Le financement de certaines formation par le Fond pourrait également être ajusté en fonction des besoins en main d'œuvre dans certaines disciplines.

Les principes proposés pour fixer une cotisation de la part des contribuables amène une question de fond à savoir, comment déterminer la proportion à verser d'un individu qui n'a pas suivi de formation post-secondaire (ou universitaire)? De plus, est-il équitable de demander aux étudiants de payer une part de leur formation alors qu'on exigerait d'eux en remboursement de leur formation après l'obtention de leur diplôme? Pour ce qui est d'une contribution obligatoire du gouvernement, si on privilégie le financement public par l'entremise des autres solutions avancées, est-il pertinent d'exiger un effort supplémentaire du gouvernement vers ce Fonds? Ultimement, en voulant privilégier le financement public, obliger le privé à financer ce Fonds pourrait s'avérer hasardeux. En effet, la formule de contribution pour les entreprises devra permettre de garantir aux universités leur autonomie académique et aux étudiants une valorisation équitable des domaines d'études qu'ils investissent.

Dans le cadre du budget 2011, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Les sommes versées à ce Fonds seront dirigées directement vers les universités pour : 'appairer les dons provenant des entreprises et des particuliers; soutenir la recherche; et contribuer à réduire les déficits cumulés des universités'.

Ce fonds sera financé par le gouvernement dans le cadre de son Plan de financement des universités québécoises. Les sommes destinées à l'appariement des dons privés se plafonnent à 40 millions par années. 60 millions sont également prévu pour la recherche et un autre 60 millions sera destiné à éponger le déficit cumulé des universités. Cependant, pour les trois premières années, le gouvernement n'a prévu verser au Fonds que 5 millions en 2011-12, 10 millions en 2012-2013 et 20 millions en 2013-2014. Ce n'est qu'en 2016-2017 que le Fonds recevra le total de la somme annoncée de 160 millions. Pour ce qui est des modalités et des conditions de versement aux établissements universitaires des sommes accumulées au Fonds, elles seront précisées par les ententes de partenariat à établir avec le gouvernement.

Il semble que l'appariement du gouvernement aux dons amassés par les universités se veut un moyen d'encourager les universités à tenir des campagnes de financement. Il appert difficile de critiquer cette formule à ce point-ci compte tenu que les modalités pour acheminer les sommes appariées n'est pas connue. Ce qui demeure incontestable cependant est le fait que le Québec peut et doit faire mieux pour susciter des dons philanthropiques au profit des ses établissements d'enseignement supérieur.

Au Québec, la moyenne des sommes amassées entre 2004 et 2009 par les universités lors de leurs campagnes de financement se chiffre à 111 millions de dollars. Si on compare aux universités ontariennes, dans l'ensemble elles ont reçus plus de 746 millions de dollars en dons philanthropiques en 2004-2005. Le gouvernement québécois estime que cette moyenne augmentera à 200 millions d'ici 2016-2017. Le financement des universités par une augmentation des dons philanthropiques est une avenue qui ne doit pas passer sous le radar alors que l'on veut renflouer le financement universitaire. Certainement, des connaissances peuvent être échangées et des leçons

appries de l'Ontario afin de d'attirer plus de donateurs au Québec dans un cadre qui respecte des principes tel que celui de l'autonomie académique.

Sources bibliographiques.

http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_index.aspx(lien externe)

http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD-Chap03.pdf(lien externe)

http://www.feug.qc.ca/IMG/pdf/0910_cas081309_memoire_loi_38_vpi_fr.pdf(lien externe)

http://www.feug.qc.ca/IMG/pdf/note_3_-_contribution_parentale_fr.pdf(lien externe)

http://www.greg.ouifeug.org/sites/default/files/Trousse_AFE_fr.pdf(lien externe)

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/repart_tranchef08.htm(lien externe)

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2005s-29.pdf>(lien externe)

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RegimeImpot2011.pdf(lien externe)

<https://mandataire.uqo.ca:2329/bitstream/002792dd/1/2008s-15.pdf>(lien externe)

<http://mandataire.uqo.ca:2083/revue/cqd/2007/v36/n2/029626ar.html>(lien externe)
données choc démographique

<http://mandataire.uqo.ca:2083/revue/cqd/2007/v36/n2/029622ar.html>(lien externe)
choc démographique et finances publiques

<http://www.crepug.qc.ca/IMG/pdf/memoire-crepug.pdf>(lien externe)

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_13_1/M13_1R1.HTM(lien externe)